

Commission de l'Enseignement supérieur, de
l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche,
des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la
Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice
et de la Promotion de Bruxelles du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2022–2023

23 MAI 2023

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 23 MAI 2023 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles (article 82 du règlement)	6
1.1	Question de Mme Joëlle Kapompole, intitulée «Mesures visant à lutter contre le harcèlement»	6
1.2	Question de Mme Joëlle Kapompole, intitulée «Renforcement de la formation à la prise en charge de situation de harcèlement»	6
1.3	Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Démission des déléguées folklore safe à l'Université libre de Bruxelles (ULB)»	6
1.4	Question de M. Matteo Segers, intitulée «Assurer la formation des enseignants au parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA)»	11
1.5	Question de M. Matteo Segers, intitulée «Sanction dans la formation initiale des enseignants»	11
1.6	Question de M. Matteo Segers, intitulée «Devoirs et formation des enseignants»	11
1.7	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «Étudiants français dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	15
1.8	Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Extension du contingentement des étudiants non résidents».....	15
1.9	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «Réforme de l'expérimentation animale et de la recherche scientifique»	19
1.10	Question de M. François Bellot, intitulée «Promsoc'days 2023 et visibilité de l'enseignement de promotion sociale (EPS)»	21
1.11	Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Demande flamande de solliciter davantage de numéros INAMI et conséquences pour les francophones».....	24
1.12	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «Accord fédéral sur les quotas INAMI pour l'année 2029»	24
1.13	Question de M. Martin Casier, intitulée «Réforme des allocations d'études»	29

- 1.14 Question de M. John Beugnies, intitulée «Suivi de la réforme des allocations d'études et automaticité des allocations et autres aides» 29
- 1.15 Question de M. Michele Di Mattia, intitulée «Création de modules complémentaires pour accès facilité au certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) entre l'enseignement de promotion sociale (EPS) et l'Institut de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME)» 31
- 1.16 Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Enseignement à distance par certains professeurs via la plateforme YouTube» 33
- 1.17 Question de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Formation des professeurs et des étudiants à l'utilisation de l'intelligence artificielle» 34
- 1.18 Question de M. John Beugnies, intitulée «Réalisation de la résolution interparlementaire du 30 juin 2021 visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants (suivi)» 36
- 1.19 Question de M. John Beugnies, intitulée «Étudiants étrangers menacés d'expulsion et nouvelles règles concernant les garants». 40
- 1.20 Question de M. Sadik Köksal, intitulée «Pénurie de psychiatres» 42
- 1.21 Question de M. Michele Di Mattia, intitulée «Mobilité internationale des étudiants»..... 43
- 1.22 Question de M. André Antoine, intitulée «Reconnaissance par la Fédération Wallonie-Bruxelles de la responsabilité des étudiants lors de leurs activités folkloriques» 46
- 1.23 Question de M. André Antoine, intitulée «Développement de l'esprit d'entrepreneuriat dans l'enseignement»..... 49
- 1.24 Question de M. André Antoine, intitulée «Méthodes initiées par les universités et hautes écoles pour aider les jeunes étudiants dans leurs révisions» 51
- 1.25 Question de M. André Antoine, intitulée «Perspectives d'avenir de l'enseignement à distance en Fédération Wallonie-Bruxelles»..... 54
- 1.26 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Nouveau bachelier en intelligence artificielle» 57
- 1.27 Question de Mme Delphine Chabbert, intitulée «Projet concernant les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) en errance autour de la gare du Midi»..... 58

1.28	Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Ouverture d'un nouveau centre d'accueil pour mineurs étrangers non accompagnés (MENA)»	58
1.29	Question de M. Sadik Köksal, intitulée «Accueil des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) par les Communautés»	58
1.30	Question de M. John Beugnies, intitulée «Mineurs étrangers non accompagnés (MENA) en errance».....	58
1.31	Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Situation d'un jeune en errance contraint de dormir sous tente».....	64
1.32	Question de M. John Beugnies, intitulée «De jeunes mineurs se prostituent pour ne pas dormir dehors»	66
1.33	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «Manque de moyens de certains centres d'hébergement»	69
1.34	Question de Mme Jacqueline Galant, intitulée «My AI, l'intelligence artificielle sur le réseau social Snapchat»	71
1.35	Question de M. Pierre-Yves Lux, intitulée «Avant-projet de décret portant diverses dispositions relatives à la gouvernance et à l'encadrement dans le secteur de la jeunesse – seconde mise à jour».....	72
1.36	Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Jeunes cherchent terrains pour camper».....	75
1.37	Question de M. André Antoine, intitulée «Implication des services de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la réussite du salon "Être jeune en BW"».....	78
1.38	Question de M. Philippe Dodrimont, intitulée «Exclusion des athlètes russes et biélorusses des Jeux olympiques de Paris».....	79
1.39	Question de M. André Antoine, intitulée «Position de la Fédération Wallonie-Bruxelles face à la participation ou non des athlètes russes à de grandes compétitions sportives internationales»	79
1.40	Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Reconnaissance du snooker par l'ADEPS»	82
1.41	Question de M. Pierre Kompany, intitulée «Développement du snooker en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	82
1.42	Question de M. Philippe Dodrimont, intitulée «Bilan des stages de printemps pour le secteur sportif».....	84

- 1.43 Question de M. Philippe Dodrimont, intitulée «Organisation du championnat féminin de foot par la Pro League»85
- 1.44 Question de M. Pierre Kompany, intitulée «Nouveau cadre financier du football amateur»86
- 1.45 Question de M. Pierre Kompany, intitulée «Coupe du monde féminine 2027 – une candidature commune de la Belgique, de l’Allemagne et des Pays-Bas».....87
- 1.46 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Suivi de la situation de l’Association francophone de padel (AFP)»89
- 1.47 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Situation des clubs de Pepinster à la suite des inondations» 90
- 1.48 Question de M. John Beugnies, intitulée «Total sponsor des 20 km de Bruxelles» 92
- 1.49 Question de M. André Antoine, intitulée «Label ADEPS communes sportives» 93
- 1.50 Question de M. André Antoine, intitulée «Lutte contre le dopage dans le cyclisme»..... 94
- 1.51 Question de M. André Antoine, intitulée «Participation et promotion des gymnastes francophones aux Mondiaux de gymnastique 2023 à Anvers» 97
- 1.52 Question de M. André Antoine, intitulée «Préparation des athlètes francophones aux Jeux olympiques de 2024» 98

2 Ordre des travaux

100

Présidence de M. Nicolas Tzanetatos, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 12h10.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Joëlle Kapompole, intitulée «Mesures visant à lutter contre le harcèlement»

1.2 Question de Mme Joëlle Kapompole, intitulée «Renforcement de la formation à la prise en charge de situation de harcèlement»

1.3 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Démission des déléguées folklore safe à l'Université libre de Bruxelles (ULB)»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

Mme Joëlle Kapompole (PS). – Tout au long de la présente législature, la lutte contre le harcèlement a fait l'objet de nombreuses questions au sein de notre commission. Nous avons par ailleurs adopté une résolution afin de formuler au gouvernement diverses recommandations, qui sont en cours d'examen. Les deux mesures principales que vous avez prises, Madame la Ministre, sont la publication d'une circulaire relative au harcèlement rappelant les missions des établissements et le lancement d'une étude visant à mieux appréhender la problématique.

Le gouvernement flamand a également pris la mesure de la problématique et a mis en œuvre une série d'actions. Outre la création d'un statut spécifique attribué à des personnes de confiance vers qui les étudiants pourront se tourner, un décret vient d'être présenté afin de créer un registre centralisant toutes les plaintes pour comportements transgressifs dans les hautes écoles et les universités flamandes. Concrètement, tous les établissements auront accès à ce registre afin que les informations puissent mieux circuler. Par ailleurs, le gouvernement flamand étudie la création d'un point de contact externe pour permettre aux personnes victimes de comportements abusifs de déposer un signalement.

Madame la Ministre, que pensez-vous des mesures adoptées par la Flandre? La création d'un tel registre des plaintes vous semble-t-elle pertinente en Fédération Wallonie-Bruxelles?

J'en viens à ma question suivante. En avril dernier, une dizaine de déléguées «Égalité et inclusivité» de l'Université libre de Bruxelles (ULB) ont démissionné de leur cercle respectif. Malgré les initiatives prises par l'université bruxelloise, ces déléguées dénoncent, entre autres, le manque de formation des étudiants chargés des «safe zones» lors des soirées étudiantes. Elles indiquent par ailleurs que des agents de gardiennage sont incapables d'avoir les bons réflexes en cas d'agression. Selon elles, face au nombre inquiétant de femmes exposées au harcèlement, l'adhésion à une charte ne suffit plus et des actes concrets doivent être posés.

Alors qu'une proposition de loi, déposée par notre groupe, visant à introduire une formation contre le harcèlement et les violences sexuelles pour les agents de gardiennage est à l'examen à la Chambre des représentants, il me semble primordial d'intensifier, en Fédération Wallonie-Bruxelles, les formations destinées aux étudiants, de veiller à ce qu'elles soient suivies et de procéder à une évaluation qualitative des chartes étudiantes.

Madame la Ministre, pouvez-vous broser un tableau des mesures prises par les établissements concernant la formation des jeunes à la lutte contre le harcèlement? Les établissements d'enseignement supérieur exigent-ils que les agents de sécurité présents sur les lieux de festivité soient formés en la matière? Avez-vous pris des mesures pour sensibiliser les établissements et accentuer la formation des étudiants engagés dans des cercles?

Mme Amandine Pavet (PTB). – Le mois dernier, une dizaine de déléguées chargées de promouvoir l'égalité et l'inclusivité à l'ULB ont démissionné. Elles avaient notamment pour mission de rendre le folklore étudiant plus sûr. Dans leur lettre de démission, les déléguées se disent désabusées. Elles dénoncent le manque de formation des étudiants chargés d'instaurer la confiance dans les fêtes et déplorent également l'absence de recours à des professionnels lors de la prise en charge des violences sexistes, une demande pourtant formulée de nombreuses fois par toutes les étudiantes victimes de violences sur les campus.

Il ressort des témoignages étudiants que la lutte contre les violences sexuelles sur les campus nécessite des moyens et des professionnels. Or, jusqu'à présent, Madame la Ministre, c'est le bénévolat et la débrouillardise que promeut votre politique.

Face à cette situation alarmante, et alors qu'une étudiante a été violée sur le campus de l'ULB voici à peine quelques mois, il est temps de se saisir avec force du problème en mettant les moyens pour lutter efficacement contre celui-ci.

Avez-vous pris contact avec les déléguées démissionnaires afin d'évaluer concrètement les besoins de l'ULB dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes? Êtes-vous en contact avec les différents rectorats des universités en vue de prendre des mesures fortes pour assurer des festivités étudiantes en toute sécurité? Pourquoi ne pas avoir lancé un véritable plan de prévention dans l'ensemble des

universités, avec des structures permanentes animées par des professionnels, comme le réclament les étudiants?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Mesdames les Députées, il convient que les établissements d'enseignement supérieur puissent offrir à toutes et tous un environnement serein, favorable à l'épanouissement de chaque individu. Dans ce cadre, le harcèlement et les violences sexuelles qui sévissent au sein de notre société et de nos établissements doivent continuer à requérir toute notre attention.

Nous suivons avec intérêt les différents travaux menés en Flandre et lancés à la suite de la diffusion d'un reportage de l'émission «*Pano*» sur les comportements inappropriés et situations d'abus de pouvoir survenus notamment à l'*Universiteit van Gent* (UGent) et à la *Katholieke Universiteit Leuven* (KU Leuven). Le gouvernement flamand semble en effet s'orienter vers la création d'un registre central des comportements transgressifs dans l'enseignement supérieur, qui permettrait à chaque haute école et université de centraliser les signalements portés par les établissements d'enseignement supérieur. Cela rejoint en quelque sorte les dispositions prévues par notre circulaire.

Le ministre flamand de l'Enseignement, Ben Weyts, veut aussi garantir que, lorsqu'un étudiant signale quelque chose au service d'ombudsman d'une faculté, l'information soit plus rapidement accessible à l'ensemble de l'établissement. Il s'agit de faciliter la communication entre les facultés tout en faisant en sorte que l'information reste interne à l'établissement et ne puisse être partagée avec d'autres établissements. Une charte serait également en cours d'élaboration. Par ailleurs, les ministres Zuhair Demir et Bart Somers étudient la possibilité d'instaurer un point central de signalement externe.

Il me semble toutefois que nous devons rester prudents face à ces différentes initiatives. Ainsi, concernant la création d'un point central de signalement externe, la question ne se pose pas de la même manière qu'en Flandre, car, au contraire de celle-ci, la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose d'organes externes indépendants. Il s'agit d'Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances et de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), chargés du traitement indépendant des situations de discriminations et de harcèlement discriminatoire, y compris le sexisme. La Flandre a, quant à elle, renoncé aux différents accords la liant à ces organismes, après les avoir dénoncés. Il faut également rester prudent dans le cadre de la mise en œuvre d'un registre de signalements, notamment vis-à-vis du respect de la vie privée des personnes et de la présomption d'innocence.

Il est évidemment nécessaire de prendre des mesures protectrices pour les victimes en cas de suspicion de violence, tout comme il est indispensable de garantir

les droits de chacun. Nous vivons dans un État de droit, et c'est pourquoi il est nécessaire de faire appel, pour tout ce qui ne relève pas du disciplinaire interne aux établissements, aux organismes externes compétents et spécialisés dont nous disposons et que nous finançons en partie. Je continuerai à suivre attentivement les différents dispositifs mis en œuvre et les évaluations qui en seront faites.

Concernant la démission de certaines déléguées «Égalité et inclusivité» à l'ULB, mon équipe a pris contact avec le vice-recteur aux affaires étudiantes. Ce dernier nous a communiqué un certain nombre d'éléments. Une prochaine rencontre entre ces déléguées démissionnaires et les autorités de l'ULB, à savoir le vice-recteur et les services concernés, est déjà planifiée afin de mieux comprendre les raisons de cette décision. Certaines des raisons avancées sont le reflet de situations qui posent déjà problème actuellement. L'une d'entre elles est la gestion des *safe zones* lors des soirées TD, pour lesquelles les autorités de l'ULB doivent trouver des solutions en partenariat avec les étudiants. D'autres raisons semblent résulter d'une information incomplète ou insuffisamment comprise par l'ensemble des acteurs concernés.

Cette réunion sera donc utile. Le vice-recteur nous a assuré qu'elle permettra de mettre tout cela à plat pour aller de l'avant, rappelant que l'ULB a pris de nombreuses actions saluées tant par les représentants des étudiants que par les différentes associations étudiantes. Parmi ces actions, je peux vous citer l'instauration du dispositif Cash-e et l'augmentation importante de son personnel spécialisé, la création de la commission de suivi des travaux de lutte contre les violences sexuelles qui réunit les étudiants, le personnel et les autorités de l'ULB, la création de *safe zones* lors des soirées TD, la formation des agents de sécurité et des responsables des cercles folkloriques, les actions de sensibilisation et de prévention menées par l'ULB Santé, le soutien à la constitution d'une assemblée étudiante sur les questions de violences sexistes et sexuelles. Dans le même temps, l'ULB a amélioré la sécurité sur ses campus en travaillant sur l'éclairage et la fréquence et l'intensité des rondes des agents de sécurité.

Madame Kapompole, je ne dispose pas, à ce jour, d'informations spécifiques relatives aux exigences des établissements quant à la formation des agents de sécurité présents sur les lieux de festivités. Cependant, je serais intéressée de prendre connaissance des résultats des investigations réalisées par votre groupe sur la formation de ces agents concernant la lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles, dans le cadre de la proposition de loi déposée à la Chambre des représentants.

En outre, la réalisation d'un état des lieux des actions menées par l'ensemble des établissements fait partie du cahier des charges de l'étude «BEHAVES» (Bien-être, harcèlement et violences en enseignement supérieur), dont les résultats seront disponibles, comme annoncé, à la fin de l'année 2023. Le volet quantitatif de l'enquête a déjà été réalisé, au moyen d'un questionnaire en ligne qui visait les

étudiants et les personnels enseignants, techniques et administratifs. Tous les établissements sont représentés parmi les répondants, puisque 6 260 sont issus des universités, 4 056 des hautes écoles et 836 des écoles supérieures des arts (ESA). Les différents statuts sont également représentés: 7 205 étudiants et étudiantes, 328 doctorants et doctorantes, 210 assistants et assistantes en cours de thèse, 88 post-doctorants et post-doctorantes et 3 430 membres du personnel, dont 1 466 enseignants et 1 290 membres du personnel administratif. Ce taux de participation nous permettra d'avoir une bonne représentativité, qui est garante de la qualité des résultats.

Parallèlement à la poursuite de l'analyse des résultats issus de cette première phase débute, cette semaine, le premier tour du volet qualitatif qui se déroule avec la méthode Delphi. Cette méthode est un outil de recherche qui, comme le *focus group*, a pour but de rassembler les avis des acteurs et de mettre en évidence les convergences et les consensus sur les orientations à donner, afin de les consolider. Le deuxième tour de ce volet débute à la fin du mois de juin.

Enfin, mon équipe a entamé une réflexion sur l'actualisation de la circulaire 8256 publiée au mois de septembre 2021, de façon à préciser certains éléments et à lancer un rappel par rapport à tout ce qui est demandé aux établissements.

Mme Joëlle Kapompole (PS). – La situation dans notre Communauté est différente qu'en Flandre. Nous devons continuer à prendre en compte les réalités vécues en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est donc important de mettre en évidence le fait que nous continuions à travailler avec Unia et l'IEFH, contrairement à la Flandre. Madame la Ministre, je vous rejoins également sur la nécessaire mise à jour de la circulaire. Le fait qu'un nombre important de déléguées chargées de promouvoir l'égalité et l'inclusivité démissionnent montre qu'il reste encore du travail à mener sur le terrain, mais vous y attentez fermement.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, vous commentez abondamment les initiatives lancées dans les autres Régions, mais vous parlez peu de vos propres actions. Compte tenu des problèmes rencontrés sur le terrain et de l'insécurité dans laquelle vivent actuellement trop d'étudiantes, les structures qui existent actuellement sont insuffisantes. Les déléguées reconnaissent d'ailleurs être débordées par leurs missions. Vous mettez en avant l'État de droit, mais vous avez plutôt instauré la loi du silence et l'«État de débrouillardise»! Les déléguées ont démissionné, car elles devaient se débrouiller et elles n'ont plus supporté la situation. Or, les violences sexuelles et sexistes persistent. C'est la preuve que vos actions sont largement insuffisantes.

Le PTB plaide depuis longtemps pour la création d'une structure permanente, gérée par des professionnels et non des bénévoles qui peuvent être elles-mêmes des victimes, qui permettrait de répondre à certains problèmes. En Espagne, les événements festifs comptent des «points violets» dont le but est d'aider les victimes de violences et d'agressions. Ce système a fait ses preuves. Il faut toutefois

vouloir y consacrer des moyens, comme le demandent les déléguées qui ont démissionné. Ce n'est toutefois pas le sens de votre réponse, mais le PTB continuera à plaider leur cause.

1.4 Question de M. Matteo Segers, intitulée «Assurer la formation des enseignants au parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA)»

1.5 Question de M. Matteo Segers, intitulée «Sanction dans la formation initiale des enseignants»

1.6 Question de M. Matteo Segers, intitulée «Devoirs et formation des enseignants»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Matteo Segers (Ecolo). – Le 13 octobre 2022, le Parlement a adopté le décret relatif au parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA). Depuis, le projet se déploie progressivement dans les écoles et attire l'intérêt de nombreux professeurs. L'enseignement primaire est le premier visé et sera suivi par l'enseignement secondaire, conformément à la trajectoire définie dans le décret. Il s'agit d'une avancée majeure pour renforcer les droits culturels et lutter contre les inégalités entre élèves et entre écoles.

Outre les interventions de professionnels du secteur culturel et le développement de formations, les enseignants ont également un rôle capital à jouer. Dès lors, Madame la Ministre, confirmez-vous que les hautes écoles concernées par la formation initiale des enseignants (FIE) ont commencé à organiser des formations visant à soutenir la mise en œuvre du PECA? D'après nos informations, la Haute École en Hainaut (HEH) lancera un nouveau master en enseignement intitulé «Français et éducation culturelle et artistique» dès la prochaine rentrée académique. Est-ce lié au PECA? Confirmez-vous cette information? Quels sont les objectifs de cette formation? Comment assurer son articulation avec les intentions inscrites dans le décret?

Le PECA étant un projet transversal, sa réussite nécessite d'assurer la formation de tous les enseignants. Dès lors, confirmez-vous l'intégration de cette matière dans toutes les fonctions? En effet, les professeurs sont des acteurs centraux du PECA en ce qu'ils doivent permettre aux élèves de bénéficier au mieux de l'enrichissement qu'il représente. Où en est la formation des enseignants quant à la mise en œuvre du PECA? Outre le master que proposera la HEH, d'autres formations sont-elles organisées ou prévues? Avez-vous consulté vos collègues pour assurer un suivi transversal et coordonné du PECA, en ce compris la formation des intervenants et des enseignants?

J'en viens à ma question à propos des devoirs. Après avoir interrogé la ministre Désir à ce sujet, je me tourne vers vous pour comprendre comment cette question

est inscrite dans la formation des enseignants. Pour rappel, la durée théorique des devoirs ne peut excéder une certaine durée, à savoir vingt minutes pour les élèves de première et deuxième années primaires et trente minutes pour les élèves de quatrième et cinquième années, et les devoirs ne doivent pas nécessiter l'aide d'un adulte. Malheureusement, la réalité est parfois différente. En effet, il semblerait que certains professeurs donnent encore des devoirs qui ne respectent pas les prescrits légaux.

Par exemple, les devoirs donnés aux élèves de première et deuxième années primaires ne tiennent pas toujours compte du fait qu'ils ne doivent pas être accompagnés. Or, cette situation a des conséquences négatives sur les élèves et est profondément inégalitaire. En effet, tous les élèves n'ont pas la chance de pouvoir être aidés par un parent pour faire leurs devoirs. Nous devons donc nous interroger sur l'intégration de ce sujet dans la formation des professeurs. Chaque enseignant qui débute doit connaître les fondamentaux.

Les prescrits légaux concernant les devoirs sont-ils intégrés à la formation des enseignants? Le cas échéant, comment sont-ils enseignés et comment leur bonne application est-elle garantie? La formation comprend-elle une explication pédagogique et sociétale quant à l'intérêt de limiter les devoirs et de les rendre réalisables en toute autonomie? Cette question est-elle spécifiquement abordée lors des stages et des accompagnements de terrain?

Ma troisième question concerne les sanctions. De par sa fonction, tout professeur, quels que soient l'âge et l'orientation de ses élèves, est susceptible de devoir sanctionner un élève qui dépasserait les limites établies. Comment ce sujet est-il abordé dans le cadre de la FIE? En effet, l'école d'aujourd'hui n'est pas celle d'hier: les prescrits pédagogiques ont connu de vastes améliorations et il est attendu que les enseignants se soucient de donner des sanctions justes.

Confirmez-vous que la FIE comprend un volet d'apprentissage sur le temps, la manière, l'utilité et la méthode de la sanction adéquate? Si tel est le cas, à quel niveau et selon quelle méthode cet apprentissage a-t-il lieu? Comment nos futurs professeurs sont-ils formés à cet égard? Sont-ils informés de ce qui est permis ou non, ou de ce qui est conseillé? La FIE inclut-elle un volet sur les violences éducatives ordinaires pour les enseignants qui iraient trop loin?

Les punitions collectives, à proscrire selon Mme Désir, sont-elles également abordées? Si ce n'est pas le cas, quelles en sont les raisons? Cette question fait-elle l'objet d'un suivi lors des stages et travaux pratiques des futurs enseignants? Un avis est-il demandé sur la manière dont l'apprenant gère la sanction?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. –

Monsieur le Député, vos questions montrent à quel point la formation de nos futurs enseignants est essentielle et doit prendre en compte l'évolution des comportements pédagogiques, ceux-ci devant, à leur tour, être fondés sur des principes éducatifs forts et adaptés aux changements sociétaux.

Les sanctions et les devoirs peuvent faire l'objet d'une réponse similaire, selon deux aspects distincts. Le premier concerne la façon dont les professeurs gèrent leurs classes et l'application correcte des circulaires à ce sujet. Je ne m'y attarderai pas, car il relève des compétences de la ministre Désir. Cependant, il va de soi que les règles pédagogiques ne peuvent être correctement appliquées que si les nouveaux enseignants y sont sensibilisés lors de leur formation. Cette nécessité est pleinement prise en considération dans les décrets réformant la FIE, ainsi que dans la façon dont ceux-ci sont transposés dans les référentiels et contenus minimaux qui définissent les axes obligatoirement inclus dans cette nouvelle formation.

Les compétences visées à l'article 5, § 1^{er} du décret du 2 décembre 2021 modifiant le décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants comprennent notamment le respect des cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité. Cela implique que chaque enseignant doit respecter les prescrits légaux, dont ceux liés aux devoirs et aux sanctions. Ce décret précise aussi clairement que l'enseignant doit «agir comme pédagogue au sein de la classe», notamment à travers «la conception et la mise en oeuvre d'une démarche d'enseignement et d'apprentissage, comprenant des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération». L'enseignant doit aussi assurer «la conception et la mise en oeuvre de pratiques de différenciation pédagogique, d'accompagnement personnalisé des élèves tenant compte de leurs acquis antérieurs, de leur profil d'apprenant et, s'il échet, de leurs besoins spécifiques». Il doit aussi «créer un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves» et «gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante».

Par ailleurs, le 9 novembre 2022, le conseil d'administration de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) a validé les fiches de référentiels de compétences et de contenus minimaux rédigées dans le cadre de la réforme de la FIE. La cohérence entre ces fiches et les nouveaux référentiels du tronc commun définis pour l'enseignement obligatoire a ensuite été vérifiée par la Commission des référentiels et des programmes du tronc commun afin de garantir la continuité pédagogique entre la formation des futurs enseignants et la pratique concrète de leur métier. Les établissements organisant la formation des enseignants doivent donc intégrer les devoirs et les sanctions dans les axes de formation didactique en inscrivant obligatoirement ces balises dans la continuité des contenus et référentiels de l'enseignement obligatoire.

Les mêmes balises existent pour le contenu et la pédagogie des cours qui seront dispensés dans le cadre du développement du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) dans l'enseignement obligatoire. À ce jour, quatre établissements ont obtenu une codiplomation pour organiser le bachelier et le master en enseignement section 3 en formation artistique: arts plastiques et éducation culturelle et artistique. Six établissements ont obtenu une codiplomation pour le bachelier et le master en enseignement section 3 en formation artistique: musique et éducation culturelle et artistique. Dix établissements ont obtenu une codiplomation pour le bachelier et le master en enseignement section 3 en français et éducation culturelle et artistique. Ces programmes seront ouverts dès la rentrée de septembre 2023, mais l'ARES devra attendre le 1^{er} juin pour recevoir la confirmation de la liste des établissements qui activeront leur habilitation à la prochaine rentrée. Néanmoins, plusieurs établissements finalisent déjà le contenu des cours de ces programmes.

Étant que la Commission de coordination de la formation initiale des enseignants, de l'enseignement obligatoire, de promotion sociale et secondaire artistique à horaire réduit (COCOFIE) réunit des représentants de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement supérieur, nous avons cherché à associer ces deux niveaux d'enseignement de manière inédite pour prévoir une coopération étroite entre eux. En effet, ceux-ci doivent assurer un suivi transversal et coordonné du PECA lors de l'établissement de leurs programmes respectifs. Tout est donc fait pour préparer au mieux la formation des futurs enseignants dans les domaines évoqués d'ici le mois de septembre prochain.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Les professeurs ont effectivement un rôle fondamental dans notre société et leur formation doit être élaborée à la lumière des changements sociétaux. Il importe de construire un enseignement de qualité ouvert aux méthodes pédagogiques bienveillantes vis-à-vis des enfants.

Madame la Ministre, vous avez rappelé les différentes évolutions des référentiels, particulièrement en termes de cadre légal. Toutefois, l'exemple de la punition collective montre que ce cadre n'est pas toujours respecté. Il semblerait que les enseignants n'aient jamais été clairement informés de l'interdiction de ce type de sanction durant leur formation. Il faut donc s'assurer que les référentiels soient très clairs à ce sujet. Il en va de même pour les devoirs: par exemple, lorsqu'un futur enseignant observe d'anciennes pratiques non conformes aux prescrits légaux durant un stage, celles-ci ne sont pas remises en question par la suite. Il s'agit d'un travail permanent qui doit suivre l'évolution de la société. Il est important que la formation initiale des enseignants garantisse des pratiques bienveillantes envers les enfants.

Par ailleurs, je note l'intention d'associer l'enseignement obligatoire et l'enseignement supérieur dans le cadre du PECA. C'est extrêmement important, car le PECA sera progressivement intégré au cœur du tronc commun. Il doit donc être

abordé dans la formation de tous les professeurs et non uniquement pour ceux qui se destinent à l'enseignement artistique. Il existe encore des confusions à cet égard. Certes, l'enseignement artistique est encore prioritaire, mais il est indispensable d'offrir un regard culturel aux futurs professeurs, notamment ceux de l'enseignement primaire, qui devront aborder le PECA. Tous les enseignants doivent savoir ce qu'est le PECA et, surtout, de quels outils ils disposent dans ce cadre. Je constate que des efforts sont déployés en ce sens; dans les prochaines années, nous devons faire en sorte que chaque enfant soit accompagné par des professeurs qui auront bien pris en main ce dispositif.

M. le président. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 12h40 et reprise à 14h00.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

1.7 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «Étudiants français dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles»

1.8 Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Extension du contingentement des étudiants non résidents»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Les derniers chiffres officiels font état de 20 000 étudiants français inscrits dans notre enseignement supérieur. Ces étudiants représentent en moyenne un étudiant sur dix en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant, dans certaines filières, ils sont beaucoup plus nombreux voire majoritaires. En France, la réforme des études de santé et la création de Parcoursup ont aggravé cette tendance. Si les étudiants français sont les bienvenus dans notre Fédération et représentent une richesse, leur présence a aussi un coût, s'élevant à environ 200 millions d'euros par an.

Rappelons qu'un quota d'étudiants non résidents a été instauré dans plusieurs filières: médecine, dentisterie, sciences vétérinaires, kinésithérapie, logopédie et audiologie. Madame la Ministre, vous avez récemment suggéré d'aller encore plus loin, notamment pour les études de sage-femme. La majorité s'y est également engagée dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), qui prévoit que «le gouvernement examinera les dispositifs du décret «non résidents» et les renforcera, tant pour les universités que pour les hautes écoles, afin de réorienter les moyens financiers vers d'autres priorités de l'enseignement supérieur».

Madame la Ministre, bien que vous ayez déjà récemment été interrogée à ce sujet, je souhaite approfondir aujourd'hui ce dossier essentiel. Avez-vous pris connaissance des derniers chiffres concernant le nombre d'étudiants français inscrits dans

nos établissements? Quelle tendance se dégage pour l'année académique 2022-2023?

Cet afflux d'étudiants français entraîne une chute du financement par étudiant. Quelles sont les solutions envisagées par le gouvernement, conformément à la DPC? Au-delà du contingentement renforcé pour les études médicales et dentaires, qu'avez-vous entrepris pour faire face à cet afflux d'étudiants français? Des filtres sont-ils prévus pour d'autres filières, en particulier pour celle des sages-femmes? Une révision du décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur (décret «Non-résidents») est-elle à l'ordre du jour?

Qu'en est-il de la situation dans les écoles supérieures des arts (ESA), dont certaines sont particulièrement touchées par l'affluence d'étudiants non-résidents? Enfin, où en est la concertation avec les autorités françaises? Qu'en est-il de la création d'un fonds européen de compensation pour assurer le financement des étudiants français? Est-il prévu de mettre ce point à l'ordre du jour des discussions lors de la présidence belge de l'Union européenne? Ce dernier point me semble capital.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Ces dernières années, nos établissements d'enseignement supérieur comptent de plus en plus d'étudiants non résidents, en particulier français, à la suite de l'introduction de filtres toujours plus importants à l'entrée des études, via Parcoursup notamment.

Cette politique de sélection injuste instaurée chez nos voisins français représente donc un défi important pour nos établissements également, en particulier pour certaines filières qui font face à un afflux massif d'étudiants, alors que le financement ne suit pas toujours. Si la venue d'étudiants étrangers constitue une richesse indéniable, la situation actuelle devient parfois difficilement tenable.

Des quotas de non-résidents existent déjà dans une série de filières. Vous avez annoncé récemment dans la presse votre intention d'explorer l'opportunité d'étendre le contingentement des étudiants non résidents à d'autres cursus, comme ceux de sage-femme, pharmacie et sciences psychologiques et de l'éducation. Où en est votre réflexion à ce sujet? À quelle échéance prévoyez-vous d'instaurer de tels filtres?

Dans la presse, vous avez par ailleurs indiqué que 50 % des diplômés de la filière sage-femme étaient Français et que cela avait un impact sur la qualité de l'enseignement. Un contingentement des étudiants non résidents semble donc plus facilement justifiable au regard des règles européennes. En revanche, pour les filières de sciences pharmaceutiques et psychologiques, il semble que les chiffres des étudiants non résidents (20 et 13 %) se situent en dessous des quotas introduits par les dispositions régulant actuellement le nombre d'étudiants dans certains autres cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur.

Dans quelle mesure comptez-vous dès lors étendre le contingentement à ces autres nouvelles filières? Sur quelles bases entendez-vous le justifier auprès de la Commission européenne? D'autres filières sont-elles susceptibles de faire partie d'une telle extension du fait d'une augmentation du nombre d'étudiants non résidents?

Par ailleurs, vous connaissez mon attachement au maintien de l'accessibilité des études supérieures pour tous, mais également à l'ouverture d'un dialogue avec les autorités françaises pour essayer de trouver un compromis concernant le financement des très nombreux étudiants français qui étudient en Fédération Wallonie-Bruxelles. Des pistes d'amélioration ont-elles été envisagées avec la nouvelle ministre française de l'Enseignement supérieur? Des progrès ont-ils été réalisés dans ce domaine?

En séance plénière, vous avez indiqué que la création d'un fonds de compensation européen pour rééquilibrer les déséquilibres régionaux en matière d'éducation n'était pas simple dès lors que peu de pays étaient concernés. N'est-il toutefois pas possible d'établir ce mécanisme avec les pays concernés et volontaires? Où en sont les discussions?

Enfin, vous avez évoqué le groupe de travail de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) chargé de plancher sur la problématique du financement des étudiants non résidents. Où en est la réflexion de ce groupe de travail? Quelles sont les pistes étudiées? Dans quels délais un aboutissement est-il attendu?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J'ai bien pris connaissance des derniers chiffres des étudiants français inscrits dans nos établissements. Concernant les cursus de sage-femme, de pharmacie et de sciences psychologiques et de l'éducation, je vous ai déjà fait part de l'analyse que j'ai demandée à l'administration portant sur l'opportunité d'étendre le contingentement des étudiants non-résidents à certaines filières. Ce n'est pas que nous aimions envisager une telle mesure, mais le renouvellement de la force de travail pose un problème et la qualité de certaines formations est menacée. En tous cas, il existe des inquiétudes.

On sait que la situation doit s'apprécier au cas par cas, c'est-à-dire filière par filière. Ainsi, les éléments que nous avons reçus concernant les filières de sciences psychologiques et de l'éducation, et de sciences pharmaceutiques, ne nous permettent pas d'avancer vers un contingentement des non-résidents. Comme vous le mentionnez, les chiffres d'étudiants non résidents sont plus réduits. Durant l'année académique 2020-2021, les étudiants non-résidents européens représentaient 13 % des inscriptions en bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale, et 20 % en sciences pharmaceutiques.

En revanche, en ce qui concerne la filière des sages-femmes, la situation est différente. En effet, la proportion d'étudiants non résidents représente plus de 40 % de la population étudiante en première année de bachelier et plus de 50 % des diplômés pour l'année académique 2020-2021. Cela a potentiellement une incidence négative sur la qualité de la formation, car, vous en conviendrez, nous ne sommes pas en mesure d'agir sur le nombre d'accouchements nécessaires pour garantir la pratique de nos étudiants en stages, durant lesquels il faut pratiquer un certain nombre d'accouchements. Au vu des engagements pris dans la DPC, j'ai donc demandé à l'administration d'investiguer plus avant la possibilité de prévoir un contingentement des non-résidents dans cette filière, en ayant à l'esprit le maintien de la qualité de la formation des futures sages-femmes et en veillant à ne pas mettre en péril notre système de santé et le renouvellement de la force de travail.

Cette analyse devrait me parvenir d'ici la fin de l'année académique. En fonction des résultats, le gouvernement examinera si la mise en œuvre de ce contingentement peut être envisagée pour l'année académique 2024-2025. Nous n'avons cependant aucun plaisir à recourir à ce genre de mesure. À ce jour, un contingentement des non-résidents n'est envisagé dans aucune autre nouvelle filière.

Monsieur Demeuse, vous mentionnez la situation dans les ESA, dont certaines connaissent un afflux particulièrement important de non-résidents. Je rappelle que c'est la mise en danger de notre système de santé, et donc la formation et la rétention de notre personnel dans ce secteur, qui reste le seul motif recevable pour la Commission européenne. Encore faut-il qu'il soit dûment argumenté et justifié.

Enfin, la création d'un fonds de compensation nécessite une réflexion de longue haleine qui doit faire son chemin auprès de l'Union européenne et des 27 États membres. J'aborderai ce sujet dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne, qui commencera en janvier 2024.

J'ai bien formulé la demande à l'ARES concernant le groupe de travail récemment sollicité. L'ARES œuvre à définir sa composition et ses modalités de fonctionnement. La mission de ce groupe de travail est de réfléchir à la faisabilité et à la mise en œuvre d'un modèle fondé sur les réflexions des professeurs Yzerbyt et Vandenberghe, qui vise une refonte du système de financement de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles au moyen de la réorientation partielle de son financement public actuel, sur la base du modèle de l'assurance santé, en vue de promouvoir le développement de l'espace européen de l'enseignement supérieur et la mobilité des étudiants en son sein. Il s'agit d'identifier les conditions d'existence de ce modèle tant au niveau juridique – le droit européen doit être respecté – qu'aux niveaux budgétaire et fonctionnel. Personne ne doit être perdant. Nous recueillerons les fruits de cette réflexion avant la fin de la législature.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, il est primordial de veiller à maintenir la qualité des études et que nos établissements bénéficient de moyens financiers adéquats. Dans ce cadre, il est important de bien analyser la situation pour éventuellement aboutir à la révision du décret «Non-résidents». Je suis ravie d’entendre que vous porterez ce dossier à la présidence belge de l’Union européenne.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, je salue votre décision de ne pas créer de contingentement supplémentaire pour les études de sciences de l’éducation et de pharmacie. J’entends que la réflexion se poursuit en ce qui concerne le cursus de sages-femmes, où se posent des questions de santé publique et de qualité de la formation, vu les taux particulièrement importants de diplômés français. J’y reviendrai, conformément au calendrier que vous avez mentionné.

Une solution plus large s’impose en termes de financement et de participation, notamment dans le chef des pays qui envoient le plus d’étudiants, du fait de la sélection qu’ils instaurent dans leur propre pays. Il n’est pas normal, parce que nous voulons garder un enseignement accessible et ouvert, que nous devons payer pour les pays qui mettent des filtres à l’entrée. Je suis très attaché à cette accessibilité et je me réjouis que nous puissions porter ce débat à l’échelon européen.

Je serai attentif aux résultats du groupe de travail de l’ARES, qui examinera le double enjeu du respect du droit européen et de l’accessibilité, fondamental pour toutes et tous.

1.9 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «Réforme de l’expérimentation animale et de la recherche scientifique»

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, l’expérimentation animale est un dossier aussi important que sensible. En décembre 2020, la ministre wallonne du Bien-être animal avait annoncé une nouvelle réforme de l’expérimentation animale. Pour rappel, cette initiative avait suscité de vives tensions entre chercheurs et associations actives pour la protection des animaux. La réforme wallonne a finalement avancé. Le 31 mars 2022, le gouvernement wallon a adopté un arrêté, fixant la composition et le fonctionnement du Comité wallon pour la protection des animaux d’expérience. Ce texte est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2022 et ce comité devra être constitué au plus tard le 1^{er} juillet 2023.

Dans notre Fédération, vous avez élaboré un projet et débloqué un million d’euros par an sur trois ans, pour développer des méthodes alternatives à l’expérimentation animale. Ces travaux sont réalisés au sein de la plateforme technologique d’excellence «Alternatives aux expérimentations animales», qui rassemble toutes les institutions universitaires actives dans le domaine: Université catholique de Louvain (UCLouvain), Université libre de Bruxelles (ULB), Université de Liège (ULiège), Université de Namur (UNamur), ainsi que la Haute

École Charlemagne, afin de diminuer l'expérimentation en développant des alternatives. Nous pouvons nous en réjouir et espérer que les autres entités fédérées suivront le pas. En effet, aujourd'hui, les gouvernements wallon et bruxellois contribuent à hauteur de 540 000 euros pour le projet.

Madame la Ministre, êtes-vous davantage associée au projet de réforme mené par la ministre wallonne du Bien-être animal, ainsi qu'aux éventuelles initiatives bruxelloises? Avez-vous eu des échanges sur la question avec les ministres wallon et bruxellois compétents? Une concertation interfédérale est-elle en cours, notamment entre les comités wallon, bruxellois et flamand? Comment vous assurez-vous que les nouvelles normes des régions, en matière de recours à des expériences sur les animaux, soient suffisamment convergentes au sein de notre espace francophone? Votre cabinet a-t-il pris des initiatives?

Pouvez-vous nous faire un état des lieux sur votre projet de réforme de l'expérimentation animale? Les premiers résultats sont-ils à la hauteur des espérances? Si on peut s'en réjouir, quelles alternatives peut-on espérer, alors qu'entre 400 000 et 500 000 animaux sont utilisés chaque année? Quelles sont les avancées prometteuses en matière de bio-impression 3D ou de reconstitution d'organes, et également pour les systèmes *in silico* (en silice), comme la simulation par ordinateur d'une expérience, afin de choisir les molécules testées? Comment le budget est-il utilisé?

Enfin, avez-vous eu connaissance d'inquiétudes des associations actives pour la protection des animaux dans la recherche? Comment les rassurer?

Le Conseil belge des sciences des animaux de laboratoire a débuté son 44^e colloque, avec une réunion sur l'expérimentation, ce 15 mai à l'UNamur; avez-vous été associée à cette initiative? Dans l'affirmative, qu'en est-il ressorti?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – À ce jour, il existe une convergence entre les normes de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale, qui découlent d'une même directive européenne.

Je n'ai pas entendu parler d'une concertation interfédérale sur le bien-être animal, mais j'y suis bien évidemment favorable, même si je ne suis pas directement en charge de cette compétence. Mon équipe est en contact avec les cabinets des ministres régionaux en charge du bien-être animal et des responsables de la recherche en Fédération Wallonie-Bruxelles; nous sommes à l'écoute de tout problème susceptible de survenir dans ce domaine.

Il n'existe pas à proprement parler de réformes et d'alternatives à l'expérimentation animale, mais il existe bel et bien un projet d'investissement commun avec la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale pour accélérer le recours à des méthodes alternatives à l'expérimentation animale. Vous avez rappelé que la

Fédération Wallonie-Bruxelles contribue au projet à hauteur d'un million d'euros. L'objectif est bien de diminuer autant que possible le nombre d'animaux utilisés. Le projet a débouché sur la création, à la fin de l'année 2021, d'une plateforme technologique d'excellence, inédite dans la partie francophone du pays, appelée «Alternatives aux expérimentations animales». Dans ce contexte, j'ai récemment eu l'occasion de visiter l'Institut de recherche interdisciplinaire en biologie humaine et moléculaire (IRIBHM) de l'ULB, dirigé par la professeure Sabine Costagliola. L'institut développe l'usage de modèles organoïdes pour modéliser des situations physiopathologiques, étudier des processus de développement et tester de nouvelles molécules, comme par exemple des organoïdes thyroïdiens et pulmonaires humains, ou encore des organoïdes dérivés de patients souffrant de cancers de l'œsophage, des organoïdes intestinaux, des organoïdes pour modéliser des embryons synthétiques, etc.

Pour mesurer l'impact de la plateforme, il faut laisser le temps aux institutions bénéficiaires de déployer les différentes technologies identifiées pour limiter au maximum le recours aux animaux dans le cadre de la recherche. Je demanderai à mon équipe d'entamer la collecte de ces informations.

Les associations actives pour la protection des animaux m'interpellent régulièrement et je partage leurs préoccupations. Il est indispensable d'assurer la transparence sur la nature des expériences animales. Si nous voulons montrer que la situation s'améliore, il est nécessaire d'accroître sans discontinuer nos efforts pour diminuer chaque année le nombre d'animaux utilisés dans les expérimentations. À cet égard, je rappelle que nos universités sont signataires de l'accord de transparence sur la recherche animale en Belgique élaboré par le Conseil belge des sciences des animaux de laboratoire.

Je peux vous indiquer que le symposium belge organisé par ce conseil les 15 et 16 mai derniers à Namur a essentiellement abordé des sujets visant à une meilleure prise en compte de la règle des trois «R» – Remplacer, Réduire, Raffiner –, à assurer un meilleur bien-être des animaux impliqués dans l'expérimentation animale et à une meilleure communication sur le bien-être animal durant l'expérimentation.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Je vous remercie pour toutes ces informations, Madame la Ministre. Ce projet est très important et je suis heureuse d'entendre qu'il existe une convergence entre les Régions wallonne, bruxelloise et la Fédération Wallonie-Bruxelles pour accélérer le travail de recherche de méthodes alternatives.

1.10 Question de M. François Bellot, intitulée «Promsoc'days 2023 et visibilité de l'enseignement de promotion sociale (EPS)»

M. François Bellot (MR). – Promsoc'days 2023 est un événement qui a eu lieu du 17 au 28 avril. Il a pour objectif de valoriser l'enseignement de promotion sociale

en Wallonie et à Bruxelles, de souligner ses avantages ainsi que la diversité des formations disponibles, tant au niveau de l'enseignement secondaire que celui du supérieur. L'EPS peut permettre aux apprenants de suivre les cours en journée ou en cours du soir afin de continuer à travailler tout en reprenant des études. Il propose des cours en modules permettant un parcours adapté au rythme de la vie familiale et professionnelle.

Concrètement, les Promsoc'days consistent en l'organisation de présentations de formations, de cours ouverts, de salons, de découvertes des établissements et de propositions d'ateliers. Ces activités varient en fonction des régions. Conformément à la Déclaration de politique communautaire (DPC), ces activités permettent de renforcer l'accessibilité et la visibilité de l'EPS afin de permettre aux étudiants de suivre une formation de la manière la plus pragmatique possible, en particulier pour les personnes en recherche d'emploi.

Madame la Ministre, quelle est votre implication dans le cadre de cette organisation se déroulant à l'échelle communautaire? Ciblez-vous les activités et matières de cours qui suscitent le plus d'intérêt lors des Promsoc'days? Qu'en est-il pour cette édition 2023? Pensez-vous que des actions de promotion sont nécessaires pour renforcer l'image de l'enseignement de promotion sociale? Pensez-vous qu'il soit nécessaire de réformer l'EPS pour renouveler sa pertinence sociétale?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, depuis le début de mon mandat, je travaille à rendre l'EPS plus visible. Parmi les actions entreprises, je pense notamment aux campagnes de communication de 2021 et 2022, aux différentes rencontres de terrain, que je n'ai pas manqué de relayer sur les réseaux sociaux, ou encore aux petits-déjeuners de rencontre avec les membres du personnel.

En 2023, pour la première fois, les Promsoc'days ont été organisés conjointement par les dix commissions sous-régionales de l'EPS, qui représentent ses 150 établissements. Nous avons demandé que ces Promsoc'days soient essentiellement axés sur les formations permettant une grande insertion socioprofessionnelle ou visant un public fragilisé, les demandeurs d'emploi, les jeunes NEET (*Not in Education, Employment or Training*), c'est-à-dire qui ne travaillent pas ou ne suivent pas d'étude ou de formation, et les personnes infrascolarisées.

J'ai fait en sorte d'obtenir le financement nécessaire pour mener à bien ces Promsoc'days et j'ai personnellement participé à plusieurs d'entre eux. Ces événements sont particulièrement bien adaptés à la décentralisation de l'EPS. Ils permettent de mettre en avant l'ensemble de son offre d'enseignement lors d'un même événement, tout en tenant compte de son fort maillage territorial et de ses

spécificités locales. Il est toujours difficile de convier la presse à ce type d'événements. À mon grand regret, il est donc vrai qu'ils restent relativement confidentiels. C'est pourquoi nous poursuivrons les efforts de visibilité.

Outre ces actions de promotion, qui me semblent essentielles, nous devons nous mobiliser pour développer une image positive de l'EPS. Avec plus de 120 000 apprenants, il est, de loin, le plus grand opérateur de formations pour adultes en Fédération Wallonie-Bruxelles. La qualité, la motivation et l'attachement à la mission d'éducation de ses équipes éducatives sont ses caractéristiques marquantes. Il faut aussi saluer la flexibilité de l'EPS en termes d'organisation, de même que la valorisation des acquis d'apprentissage afin de fluidifier, d'alléger et de raccourcir les parcours. Enfin, le coût par heure de formation de l'EPS est inférieur à celui des autres opérateurs de formation. C'est un point peu connu. Il faut cependant le souligner, compte tenu de la situation budgétaire de plus en plus complexe à laquelle les pouvoirs publics sont confrontés, à tous les niveaux de pouvoir.

Le besoin sociétal en formations pour adultes est plus fort que jamais. Il suffit pour s'en persuader de consulter le taux d'emploi, à Bruxelles ou en Wallonie, qui est en partie lié au manque de qualifications d'une partie importante de la population et, en particulier, des personnes très éloignées du marché de l'emploi. À cet égard, je pense à Bruxelles en particulier. Des bouleversements technologiques sont en cours. Un nombre croissant de concitoyens veulent se réorienter en cours de carrière ou bien accéder à des fonctions qui nécessitent un niveau d'éducation supérieur. L'EPS a donc un rôle important à jouer pour la prospérité de nos régions.

Il doit faire face, cependant, à des défis importants. Il faudra lui assurer un avenir positif. C'est la raison pour laquelle j'ai commandé une vaste étude, menée en collaboration avec opérateurs du secteur et PART-APE. L'objectif est de définir cette vision stratégique. Différents constats ont déjà été objectivés. Ils ne sont cependant rien sans une action permettant d'inscrire l'EPS dans le paysage de la formation en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est pourquoi je vais prochainement proposer au gouvernement une note d'orientation qui reprend des bases pour l'enseignement destiné aux adultes. Nous pourrions également envisager un changement de nom. Pourquoi pas? Un certain consensus commence à se faire jour à ce propos dans le secteur.

M. François Bellot (MR). – Comme vous l'avez indiqué, Madame la Ministre, cet événement n'a peut-être pas été parmi les plus médiatisés. Il n'en demeure pas moins qu'il est important pour la formation continuée ou pour favoriser un changement de carrière. Je lisais encore ce matin dans la presse l'interview d'un patron d'une start-up, devenue PME, qui indiquait que toutes les entreprises consacrant au minimum 5 % à la formation continuée de leur personnel connaissent la plus

grande progression, parce que cela adapte les compétences des gens aux nouveaux métiers.

C'est avec raison qu'il faudrait peut-être en effet en changer le nom et en adapter le dispositif. Parfois, l'appellation actuelle de l'EPS comporte une dimension un peu péjorative dans ses termes «promotion sociale». Pour moi, il fait cependant partie de l'enseignement en alternance, même si les publics ne sont pas tout à fait identiques. L'EPS concerne en effet surtout les adultes. C'est aussi un enseignement souple qui permet la reconversion et une grande flexibilité. Pourquoi ne pas changer son nom, en effet? Je ne sais cependant lequel lui donner, mais un nouveau nom s'inscrirait tout à fait dans le panel de l'offre complète de l'enseignement au cours de la carrière professionnelle. De surcroît, les 120 000 inscrits démontrent à quel point les filières de cet enseignement sont attractives.

1.11 Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Demande flamande de solliciter davantage de numéros INAMI et conséquences pour les francophones»

1.12 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «Accord fédéral sur les quotas INAMI pour l'année 2029»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Le gouvernement fédéral vient de fixer les nouveaux quotas de numéros INAMI (Institut national d'assurance maladie-invalidité) pour l'année 2029. Il s'appuie sur l'avis de la Commission de planification de l'offre médicale, qui proposait d'attribuer 929 numéros aux francophones et 1 144 numéros aux néerlandophones, ce qui représente pour les francophones une augmentation de 25 % par rapport à 2028 et de 83 % par rapport à 2027. Grâce à notre jusqu'au-boutisme, le combat mené l'an dernier a donc bel et bien payé et permettra d'obtenir près de 1 000 médecins supplémentaires.

Cependant, le gouvernement flamand a fait savoir que les chiffres de la Commission de planification de l'offre médicale ne lui convenaient pas. En effet, ces chiffres n'aboutissent plus à une clé de répartition de 40/60, mais bien à une clé fondée sur les besoins réels de chaque Communauté conformément à l'accord passé l'année dernière. Il souhaite donc obtenir un nombre supérieur de numéros INAMI, arguant d'une situation de pénurie en Flandre. Conformément à la requête du ministre fédéral de la Santé, le gouvernement fédéral a accédé à cette demande.

Or, vous le savez, la situation de pénurie existe aussi du côté francophone. Madame la Ministre, il serait donc tout à fait légitime que vous plaidez également pour obtenir un nombre de numéros INAMI supplémentaires sur la base du même argument. D'autant que, dans le cadre de l'accord sur les habilitations, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de demander à l'autorité

fédérale les augmentations nécessaires de numéros INAMI en vue de lutter contre la pénurie de médecins, en particulier de médecins généralistes.

Compte tenu de la demande flamande fondée sur l'argument de la pénurie, avez-vous également évoqué la pénurie du côté francophone auprès du ministre de la Santé afin d'obtenir plus de numéros INAMI? Quelles initiatives comptez-vous prendre pour demander plus de numéros INAMI conformément à la décision prise dans le cadre des habilitations? Selon quel calendrier vos actions se dérouleront-elles? Eu égard à ce qui a été prévu dans l'accord de l'année dernière, où en est la création de l'organe interfédéral? Avez-vous rappelé au pouvoir fédéral ses engagements à ce sujet? Enfin, en ce qui concerne les sous-quotas, où en est le travail réalisé par la Commission consultative de planification de l'offre médicale en Fédération Wallonie-Bruxelles dans la détermination des besoins?

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Le moment semble historique. Il y aurait désormais consensus au sujet de la pénurie croissante de médecins et de dentistes. Ce déficit de l'offre médicale concerne l'ensemble de nos concitoyens, qu'ils soient flamands, bruxellois ou wallons.

Dans le cadre de la fixation des quotas INAMI pour l'année 2029 – c'est-à-dire l'année à l'issue de laquelle les étudiants qui commenceront leurs études en septembre 2023 obtiendront leur diplôme de master –, la Flandre a revendiqué l'obtention d'un plus grand nombre de numéros INAMI afin de résorber plus rapidement la pénurie historique de candidats médecins en Communauté flamande. Le concours à l'entrée des facultés flamandes, semblable à celui qui a été imposé à la Fédération Wallonie-Bruxelles en échange de l'obtention de numéros complémentaires, n'est certainement pas étranger à ce constat. Au final, le gouvernement fédéral a accordé 100 numéros complémentaires à la Communauté flamande par rapport à ce que prévoyait la recommandation de la Commission de planification de l'offre médicale. Un quota de 929 médecins a été fixé pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, contre 1 244 médecins pour la Flandre.

Madame la Ministre, les Engagés réitèrent leurs vives inquiétudes eu égard à la pénurie de médecins qui va continuer à s'aggraver dans les prochaines années. Vous vous félicitez certainement de l'accord obtenu avec le gouvernement fédéral puisqu'il a permis d'augmenter le nombre de numéros INAMI accordé aux francophones. Cependant, dans les faits, ces numéros supplémentaires sont purement fictifs et déconnectés de l'évolution de la force de travail du corps médical. La véritable situation est celle du nombre de médecins réellement formés. Du côté francophone, en 2019, 2020 et 2021, entre 900 et 950 médecins ont été diplômés chaque année. Cela signifie que le nouveau quota de 929 numéros INAMI ne permettra pas de diplômer un seul médecin supplémentaire, d'autant qu'il faudra tenir compte du taux de déperdition qui sera probablement sous-estimé.

Il semblerait que ce soit l'actuelle Commission de planification de l'offre médicale qui ait remis un avis au gouvernement fédéral, et non l'organe interfédéral de

planification qui doit être créée en application notamment de la Déclaration de politique générale. Pouvez-vous me le confirmer? Où en sont les travaux relatifs à la création de cette commission interfédérale de planification? Quels seront ses liens avec la Commission consultative de planification de l'offre médicale en Fédération Wallonie-Bruxelles? Pouvez-vous faire un état des lieux des dernières discussions à ce sujet?

L'avis de la Commission consultative de planification de l'offre médicale en Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-il été sollicité et éventuellement pris en considération dans le cadre de la recommandation qui vient d'être adressée au gouvernement fédéral par la Commission de planification de l'offre médicale? Une conférence interministérielle (CIM) Santé élargie aux ministres de l'Enseignement supérieur devait être convoquée en vue de définir le taux de déperdition. Cette réunion a-t-elle eu lieu? Le cas échéant, quels sont les taux de déperdition qui ont été fixés, respectivement pour la Communauté française et la Communauté flamande? Quels indicateurs ont-ils été utilisés pour définir le nombre d'étudiants surnuméraires admis par rapport aux quotas? D'après nos informations, en tenant compte du taux de déperdition, le quota francophone passerait à 992 numéros.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le Conseil des ministres a en effet récemment adopté un projet d'arrêté royal en première lecture. Celui-ci fixe à 929 le quota de diplômés médecins de la promotion 2029 en Fédération Wallonie-Bruxelles qui auront accès à un numéro INAMI. Ce quota est celui proposé par la Commission de planification de l'offre médicale. Cette dernière ne propose plus un quota à partager entre les Communautés selon une clé forfaitaire, mais bien des quotas par Communautés. Cette nouvelle approche prend en considération les spécificités de chaque Communauté et supprime la clé de répartition fixée par la Cour des comptes qui n'avait plus aucun fondement dans la situation actuelle. C'est le premier résultat tangible de l'accord conclu avec le gouvernement fédéral.

J'ai pu faire valoir un nouveau modèle d'évaluation des besoins qui prend en compte l'activité réelle des praticiens en Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment les retours des diplômés non résidents vers leur pays d'origine, à l'instar des étudiants français. Ce nouveau modèle a fait apparaître des risques de pénurie en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils devraient, je l'espère, disparaître avec ce nouveau quota. En 2022, la Commission de planification de l'offre médicale avait proposé un quota de 711 numéros INAMI pour 2029 en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le chiffre initial était de 505, puis était passé à 744 pour 2028. Ce nouveau modèle basé sur l'objectivation des besoins a conduit la commission à relever le quota de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour 2029 jusqu'à 929. C'est le deuxième résultat tangible de l'accord.

Certaines personnes rappellent que le nombre de diplômés des années de 2019, 2020 et 2021 était du même ordre de grandeur que ce quota obtenu pour 2029. Ces personnes oublient que la moitié des diplômés était en surnombre par rapport au quota de l'époque. La Fédération Wallonie-Bruxelles avait donc dû négocier pour obtenir des numéros INAMI supplémentaires, et ce, afin que les nouveaux diplômés puissent exercer leur métier avec, en contrepartie, une dette à rembourser.

L'obtention de ces numéros INAMI supplémentaires en 2019, 2020 et 2021 a augmenté la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En l'occurrence, l'accord conclu avec le gouvernement fédéral supprime cette dette. Si la Fédération Wallonie-Bruxelles avait dû résorber sa dette conformément à la législation, son quota de numéros INAMI pour 2029 aurait été de 505. Les 929 numéros INAMI obtenus pour 2029 sont bien réels. Contrairement à certaines rumeurs que j'estime infondées, je ne pense pas que le taux de déperdition sera trop bas.

La Fédération avait demandé à la Commission de planification de l'offre médicale une évaluation des besoins par Communautés. Nous l'avons obtenue et avons entre-temps créé la Commission consultative de planification de l'offre médicale en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous avons demandé la suppression de la dette de 2004 à 2021 des 1 531 numéros INAMI et nous l'avons également obtenue. Certaines dispositions de cet accord très positif se trouvent encore dans le processus législatif. À ce stade, le gouvernement fédéral a respecté ses engagements envers la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je souhaite aussi, avec les autres membres du gouvernement, que la Fédération Wallonie-Bruxelles soit loyale et cohérente.

La Communauté flamande rattrapera en effet plus rapidement que la Fédération Wallonie-Bruxelles son déficit en numéros INAMI. Cette décision relève du gouvernement fédéral et ne lèse en aucun cas le système de santé francophone. La fixation des quotas de numéros INAMI ne s'apparente plus à un gâteau que chaque Communauté doit se partager avec, pour résultat, certaines situations inévitables. Elle est désormais basée sur un nouveau modèle d'objectivation des besoins qui permet des hausses de quotas consécutives tant dans le Nord que dans le Sud du pays. Le but est de résoudre la pénurie sur le terrain.

J'ai rencontré récemment le ministre Frank Vandenbroucke qui confirme la logique que nous avons suivie jusqu'à présent pour satisfaire davantage nos besoins. Comme vous, je me réjouis de l'évidence qui s'établit progressivement: entités fédérées confondues, il faut augmenter le nombre de médecins actifs sur le terrain, dans le Nord comme dans le Sud du pays. Cela nous permettra de mieux appréhender la réalité d'une féminisation de la profession et la volonté des jeunes médecins de mieux concilier leurs vies professionnelle et privée.

Je tiens à évoquer les compétences des différents organes existants ou à venir. La Commission de planification de l'offre médicale garde ses compétences. Elle étudie les besoins et propose désormais les quotas globaux, communauté par communauté. Elle évalue les besoins, spécialité par spécialité, et en fournit les résultats. Institutionnellement cependant, c'est à la Commission consultative de planification de l'offre médicale en Fédération Wallonie-Bruxelles qu'il revient de proposer les sous-quotas, par spécialité, au gouvernement.

Des membres de la commission de la Fédération participent également aux travaux de la commission fédérale. En outre, l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles est en contact régulier et échange des données avec le Service public fédéral (SPF) Santé publique. Les principales données sont donc partagées et aident le travail des deux commissions, dans le respect des compétences de chacune. D'après l'accord, un organe interfédéral devrait être créé. Je viens d'être informée que des réunions interfédérales sont programmées très prochainement à ce sujet.

Le nombre de candidats admissibles au prochain concours dépend du nombre de numéros INAMI fixé par le gouvernement fédéral et du taux de déperdition qui doit être fixé par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le quota pour les médecins vient d'être adopté en première lecture par le gouvernement fédéral; le quota pour les dentistes doit encore être fixé par arrêté royal.

Les travaux préparatoires de la Fédération visant à fixer le nombre de candidats admissibles au prochain concours sont en cours. Je ne souhaite pas m'avancer sur ce nombre avant de disposer des données fermes nécessaires à son calcul, mais je vous en ferai part dès qu'il sera fixé.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, je relève que le nombre de 992 numéros INAMI a été cité, soit un numéro garanti pour tous les étudiants entamant leurs études de médecine. C'est quasiment deux fois plus que les quotas auxquels la Fédération Wallonie-Bruxelles avait droit si l'accord historique de l'an dernier n'avait pas été conclu! Certains, dont Les Engagés, étaient prêts à ce que l'on accepte les 545 numéros – si mes souvenirs sont bons – avancés au début des négociations.

Conformément à l'accord qui est progressivement mis en œuvre, je me réjouis que l'on se détourne enfin de cette clé de répartition stupide de 60/40 demandée par la Cour de comptes. Nous pourrions désormais nous baser réellement sur les besoins de chaque Communauté. Une autre partie de cet accord prévoit la mise sur pied de cet organe interfédéral et il reste du pain sur la planche à cet égard. Madame la Ministre, je serais ravi d'entendre que des réunions sont programmées. J'espère qu'elles aboutiront rapidement et permettront l'entrée en vigueur totale de cet accord. Au-delà de l'accord, il reste la pénurie et les besoins du terrain. La reconnaissance de cette pénurie – telle qu'en vigueur dans le Nord du pays – afin d'augmenter le nombre global de numéros INAMI constituerait le levier idéal.

Cette question s'inscrit dans le cadre de l'accord sur les habilitations et vous ne m'avez pas répondu à ce sujet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, effectivement l'abandon de la clé de répartition de la Cour des comptes est une bonne nouvelle, en ce qu'il permet de régulariser les étudiants surnuméraires. Cependant, nous n'autorisons pas un seul médecin de plus à pratiquer. À l'approche du concours, je suis donc étonnée d'entendre qu'il n'y a pas d'estimation sur le taux de déperdition. Face à un secteur de plus en plus sous tension et pour lequel les perspectives sont catastrophiques en Belgique, il est essentiel, pour Les Engagés, que toutes les entités de ce pays travaillent conjointement et rapidement pour apporter des solutions. Madame la Ministre, vous avez un rôle à jouer à ce sujet. Je vous incite à agir au niveau des autorités fédérales pour augmenter ces quotas. C'est votre devoir vis-à-vis de la population! La solution ne pourra venir que de cette hausse du nombre de numéros INAMI, voire de la suppression des quotas, comme l'a évoqué le président de l'Association belge des syndicats médicaux (ABSyM): «continuer à sous-produire des médecins pour simplement permettre aux autres Européens de s'installer en Belgique, cela n'a pas de sens. Pas plus que d'empêcher des étudiants belges de faire de la médecine.»

1.13 Question de M. Martin Casier, intitulée «Réforme des allocations d'études»

1.14 Question de M. John Beugnies, intitulée «Suivi de la réforme des allocations d'études et automaticité des allocations et autres aides»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre, l'élargissement des critères d'octroi des allocations d'études afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires, ainsi que la lutte contre le non-recours aux droits, sont, selon le PS, les deux priorités qui doivent guider votre action d'ici la fin de la législature. Votre objectif est d'aboutir à une réforme pour le 1^{er} juillet 2024. Jusqu'ici, vous avez présenté une note d'orientation au gouvernement, en décembre, et avez annoncé en mars dernier que vous travailliez sur les propositions du Conseil supérieur des allocations et prêts d'études (CSAE) ainsi que sur l'étude économique confiée à l'Université de Namur (UNamur).

Menez-vous des réflexions afin de lutter contre le non-recours aux droits qui figurerait au cœur de la résolution interparlementaire que nous avons votée avec votre parti? L'automaticité des droits et le développement d'un guichet unique font-ils partie des pistes envisagées? Par ailleurs, menez-vous une réflexion sur l'articulation avec les autres fournisseurs d'aide? Cette question s'inscrit dans un débat qui anime les personnes concernées depuis quelques semaines. Certains

éprouvent des inquiétudes et ont parfois l'impression que votre cabinet ne s'inspirerait pas du rapport du CSAE comme base de travail. Je pense donc qu'une clarification est nécessaire et bienvenue pour amener un peu de sérénité à ceux qui s'inquiètent de ce qui ne sont aujourd'hui que des rumeurs et non des réalités. J'espère que ce ne sont que des bruits de couloir.

M. John Beugnies (PTB). – Les bourses d'études sont aujourd'hui toujours bien insuffisantes et ne permettent pas aux étudiants de couvrir les frais réels d'une année universitaire. Les bourses s'élèvent en moyenne à 1 300 euros alors que la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF) évalue le coût d'une année universitaire entre 8 000 euros et 12 000 euros. De plus, les démarches administratives s'avèrent parfois compliquées et découragent les étudiants qui pourraient pourtant bénéficier de ces aides. Automatiser l'attribution des aides pourrait donc être une piste intéressante à creuser afin de permettre au plus grand nombre d'étudiants possible de bénéficier des aides auxquelles ils ont droit.

Madame la Ministre, où en sont les travaux sur la seconde partie de la réforme des allocations d'études? Quand pourrons-nous espérer en voir la teneur? Le second volet de la réforme prévoit-il des avancées en matière d'automatisation de l'attribution des allocations? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ne pas avoir fait le choix d'aller dans ce sens?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Les travaux autour de la deuxième partie de la réforme des allocations d'études se poursuivent. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de l'indiquer à la FEF. Il est toujours prévu que cette réforme entre en vigueur pour la rentrée 2024-2025. Il est cependant prématuré d'en dévoiler le contenu avant qu'elle ait fait l'objet de discussions au gouvernement. Vous vous rappellerez, Messieurs les Députés, que la FEF avait émis toute une série de demandes.

Toutefois, je peux déjà vous indiquer que les travaux en cours vont dans le sens d'une simplification du système d'octroi afin de faciliter tant l'introduction des dossiers par les demandeurs que le travail d'analyse de l'administration et, par conséquent, de permettre un traitement plus rapide, au bénéfice des étudiants. Cette volonté de simplification s'inscrit donc totalement parmi les initiatives pouvant être prises en vue de lutter contre le non-recours aux droits. Dans le cadre de nos réflexions actuelles, je vous informe que des contacts ont été noués avec les CPAS afin de déterminer comment améliorer l'articulation entre la procédure d'octroi des allocations d'études et leur procédure d'aide.

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre, je reste un peu sur ma faim, mais je comprends que les négociations sont aujourd'hui toujours en cours. Je suis néanmoins heureux d'entendre évoquer, dans la réponse que vous venez de nous fournir, le processus de simplification en cours dans la procédure d'octroi. C'est

vraiment nécessaire. La durée de la procédure, sa difficulté et le nombre de documents à fournir sont en effet des freins au recours aux droits. Avancer sur cette question est donc une bonne chose.

Sur la question de l'articulation des autres opérateurs de l'aide sociale que sont notamment les CPAS, un des éléments de ma question consistait à rendre compte des rumeurs d'une éventuelle obligation de passage par le CPAS avant d'avoir une bourse d'études. C'est un élément que je considère comme inquiétant, car il ne va pas dans le sens d'une facilitation d'un accès aux droits. J'espérais vous entendre à ce propos, mais nous verrons. Sachez que ce point nous paraît très problématique.

Enfin, je ne vous ai pas entendu parler de la question des montants et des critères d'octroi. Vous avez certes parlé de simplification, mais pas de l'élargissement de l'assiette ou de l'augmentation des allocations. J'entends que tout cela est encore en négociation au sein des opérateurs et au gouvernement. J'espère que le rapport qui a été rendu par le CSAE constituera la base de travail. Il a été rédigé en concertation avec tous les acteurs. Je ne le dis pas pour dénigrer l'étude de l'UNamur, toutefois réalisée, elle, sans concertation. Or vous connaissez l'importance qu'accorde mon parti à la concertation et à la participation de tous dans ce dossier. Pour le reste, nous attendons la suite du travail actuellement mené.

M. John Beugnies (PTB). – Je note tout d'abord la volonté de simplifier les procédures d'octroi. Au-delà, vous nous formulez toujours la même réponse, Madame la Ministre! Pendant ce temps-là, je tiens tout de même à rappeler que des étudiants galèrent et ne savent pas s'ils auront droit à une bourse ou pas, si elle sera suffisante pour payer les frais engendrés par une année d'étude. Comme le disait la présidente de la FEF la semaine dernière, cela fait maintenant un an depuis le moment où vous avez reçu la liste de recommandations du CSAE conçue en concertation avec tous les opérateurs de terrain. Nous ne possédons toujours aucune indication précise sur ce à quoi ressemblera cette réforme et si vous allez suivre ces recommandations.

1.15 Question de M. Michele Di Mattia, intitulée «Création de modules complémentaires pour accès facilité au certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) entre l'enseignement de promotion sociale (EPS) et l'Institut de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME)»

M. Michele Di Mattia (PS). – Le 9 février dernier, le gouvernement wallon a approuvé le plan des premières actions prioritaires à concrétiser à court terme pour l'alternance. Ce dernier a également été adopté par les gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que par la Commission communautaire française (COCOF). L'objectif principal des différentes actions réside dans l'assurance de la continuité des parcours d'apprentissage et de reconnaissance des certifications délivrées par l'Institut de formation

en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME) ou son équivalent à Bruxelles, le Service formation des petites et moyennes entreprises (SFPME).

À cet effet, le ministre wallon de l'IFAPME a annoncé le déploiement de modules de formation complémentaires de connaissances générales, en collaboration avec l'enseignement de promotion sociale (EPS). Pour ce faire, deux rencontres ont déjà été organisées en présence des représentants de l'IFAPME et de l'EPS afin de déterminer les spécificités relatives à l'application desdits modules complémentaires.

Toujours en collaboration avec l'EPS, l'IFAPME et son homologue bruxellois ont pour tâche d'actualiser l'analyse comparative de leurs référentiels de cours généraux au regard de ceux de l'enseignement de plein exercice et de promotion sociale.

Compte tenu des échanges entre votre cabinet, celui du ministre Willy Borsus et les différents partenaires, comment s'opérera la collaboration pour mettre en application les modules de connaissances générales complémentaires? À ce stade, quel état des lieux dressez-vous de l'avancement de cette analyse comparative? Selon quel échéancier prévoyez-vous les conclusions et quelles sont vos attentes à ce propos? Pouvez-vous nous dire si la mise à niveau des modules prendra effet dès la prochaine rentrée scolaire? Enfin, à l'instar de la convention automatique de valorisation entre l'IFAPME et l'EPS pour le bachelier, par exemple en comptabilité, quels contenus la nouvelle convention automatique de valorisation intégrera-t-elle?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Deux réunions préparatoires ont eu lieu entre les différentes parties prenantes dans le but d'étudier, sur la base des référentiels de l'IFAPME et du SFPME, les acquis qu'il serait possible de valoriser automatiquement dans le cadre du complément pour le certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) de l'EPS.

La responsable de l'IFAPME a expliqué que la demande était motivée par le constat suivant: une partie du public des jeunes apprenants décroche de la formation en raison de l'absence de sanction formelle par un titre d'enseignement, le CESS. La représentante de l'EPS a assuré la présentation des conventions automatiques de valorisation de la section complément CESS avec et sans langues, qui, selon l'EPS, représentent l'outil le mieux adapté à la demande. Des conseillers méthodologiques de l'IFAPME ont expliqué la comparaison qu'ils avaient effectuée entre les compétences demandées au jury central et leurs référentiels. Le groupe a conclu qu'il fallait maintenant faire la même chose avec les conseil-

lers pédagogiques de l'EPS. L'EPS s'est engagé à accompagner les conseillers méthodologiques de l'IFAPME dans l'analyse de la correspondance des acquis entre IFAPME et SFPME.

En pratique, à la demande de mon cabinet, en sa séance du 16 mai 2023, le bureau du conseil général de l'EPS a mandaté officiellement le groupe de travail sectoriel consacré à la formation générale et le Service général de l'inspection (SGI) pour analyser les référentiels dans le but d'instruire la demande de valorisation. Deux réunions devraient être programmées d'ici la fin de l'année scolaire ou au début de l'année prochaine, avec remise des conclusions en automne et signature attendue pour le début de l'année 2024, ce qui couvre donc la cohorte 2023-2024. Des conventions particulières pilotes entre des établissements EPS et des centres IFAPME et SFPME pourraient déjà voir le jour, dès cette rentrée, avec des valorisations possibles pour les apprenants de la cohorte 2022-2023.

M. Michele Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie et assurerai un suivi attentif.

1.16 Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Enseignement à distance par certains professeurs via la plateforme YouTube»

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Durant la crise sanitaire, les enseignants ont été contraints de trouver des solutions afin que les étudiants puissent continuer à suivre les cours. Celle de l'enseignement en ligne s'est ainsi généralisée. Certains professeurs ont opté pour un enregistrement de leurs cours, disponible sur la plateforme YouTube, au lieu de donner en direct sur d'autres plateformes.

Aujourd'hui, alors que la Covid-19 est derrière nous, ce qui a permis un retour en présentiel dans les salles de cours, des étudiants m'ont informé que certains professeurs ont décidé de ne plus enseigner en présentiel. Ils ne se présentent ainsi plus en auditoire et continuent de rediriger les étudiants vers les enregistrements disponibles sur la plateforme YouTube, qui datent de la période de la Covid-19. Outre le caractère non actualisé de cet enseignement, il ne permet aucune interaction entre le professeur et les étudiants, dont les questions restent sans réponse, et qui ne peuvent pas bénéficier de soutien pour mieux comprendre les cours.

Il semblerait même que les vidéos de cours disponibles sur la plateforme soient parfois monétisées par le professeur, créateur du contenu dont le nombre de visionnages génère de l'argent.

Madame la Ministre, avez-vous connaissance de cette situation particulièrement choquante? Des professeurs peuvent-ils se contenter, pour tout enseignement, de diriger leurs étudiants vers des vidéos sur YouTube enregistrées il y a plusieurs

années? La monétisation d'un cours universitaire enregistré sur une telle plateforme est-elle permise? Quelles sont les balises et les règles applicables dans ce domaine? Un recours est-il ouvert aux étudiants? Le cas échéant, lequel?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Si les établissements d'enseignement supérieur ont récemment fait un bond dans le domaine de la transition numérique et de l'hybridation des pratiques académiques en présentiel et à distance, accéléré dans le cadre de la pandémie de Covid-19, leurs professeurs sont à présent incités à dispenser leurs cours en présentiel, pour le confort de tous et en vue du maintien d'une relation pédagogique de qualité. L'outil numérique reste néanmoins encouragé lorsque l'enseignant considère qu'il peut apporter une valeur ajoutée. Ainsi, certains établissements disposent de leur propre plateforme interne de diffusion des vidéos et d'autres supports numériques de cours.

Après avoir consulté les commissaires et les délégués du gouvernement sur la question, il ne m'est revenu aucun témoignage confirmant une situation telle que vous la décrivez, Monsieur Demeuse, encore en moins en ce qui concerne une possible monétisation de vidéos de cours par le biais de plateformes externes. Toutefois, je reste évidemment attentive aux informations qui parviendraient à mon cabinet. Si l'existence de ce type de situations de monétisation – dont je condamne le principe – est confirmée, j'invite les étudiants concernés à prendre contact avec les autorités de leur établissement. Les représentants étudiants peuvent aussi faire remonter les situations problématiques dans les organes de gestion. Il est en effet essentiel que ce type de pratique n'augmente pas les frais auxquels sont confrontés les étudiants dans leur parcours académique. Je serai attentive aux informations qui pourraient m'être communiquées, par exemple par le biais des commissaires et des délégués du gouvernement.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos propos très clairs concernant ce type de pratiques. J'inviterai les étudiants à signaler ces situations aux autorités.

La mise à disposition de cours enregistrés constitue un outil précieux pour les étudiants, mais il ne doit pas dispenser les professeurs de donner leur cours en présentiel, de les actualiser et d'accompagner les étudiants, c'est-à-dire d'exercer leur métier. Il ne doit pas non plus permettre à des professeurs d'être rémunérés une seconde fois.

1.17 Question de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Formation des professeurs et des étudiants à l'utilisation de l'intelligence artificielle»

Mme Jacqueline Galant (MR). – Bien que l'apparition des logiciels d'intelligence artificielle comme ChatGPT offre de nouvelles opportunités, certains relèvent les

dangers qu'ils représentent pour l'avenir de l'humanité. Aujourd'hui, de nombreux enseignants et étudiants utilisent ces logiciels dans le cadre de leurs travaux, sans pour autant disposer de tous les outils pour agir avec esprit critique. À l'heure actuelle, il n'existe pas véritablement de stratégie commune pour appréhender au mieux l'arrivée de ces logiciels dans les établissements d'enseignement supérieur.

Madame la Ministre, comment renforcer la formation des enseignants à l'utilisation des outils d'intelligence artificielle? Est-il opportun d'imposer un cadre quant à leur usage dans les établissements d'enseignement supérieur? Une sensibilisation des étudiants aux dangers que représentent ces logiciels est-elle envisagée?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – L'intelligence artificielle présente des opportunités pour les pratiques pédagogiques nouvelles, par exemple dans le cadre de l'apprentissage des langues étrangères. Ces outils constituent toutefois un défi essentiel, notamment pour les pratiques d'évaluation et pour le développement de l'esprit critique. Il conviendra d'abandonner certains types d'évaluation, d'en modifier d'autres et de développer de nouvelles pratiques. Les enseignants nous font part de plusieurs avancées et sont particulièrement réactifs et créatifs dans ce domaine, comme en témoignent les groupes de travail qui sont déjà mis en œuvre au sein des établissements, les séminaires de pédagogie sur le sujet ou encore les réflexions individuelles des enseignants que certains m'ont communiquées.

Je me réjouis également qu'à notre initiative, la Fédération Wallonie-Bruxelles ait débloqué, par l'intermédiaire du Plan de relance européen, plus de 24 millions d'euros pour la stratégie numérique de l'enseignement supérieur et de promotion sociale. Dans le cadre de cette stratégie, il est prévu d'outiller les établissements d'équipements numériques performants et de développer les compétences numériques des différentes parties prenantes – apprenants, enseignants, etc. – grâce à l'accompagnement des enseignants dans l'appropriation des outils et méthodes liés aux compétences numériques en éducation, ainsi que dans l'identification des pratiques technopédagogiques pertinentes pour leur public.

Dans le cadre de ce dernier volet, de nombreux établissements ont prévu de recruter des technopédagogues pour accompagner et former les chargés de cours, le personnel administratif et les étudiants. La plupart des établissements ont également prévu des formations, dispensées en ligne ou par des prestataires externes, pour ces différents publics.

Le cadre existe donc, mais il est défini établissement par établissement afin de respecter la liberté pédagogique de ceux-ci. Il est également à noter que les enfants et adolescents doivent appréhender les logiciels d'intelligence artificielle

bien avant leur entrée dans l'enseignement supérieur et qu'à ce titre, l'apprentissage de leur utilisation et la sensibilisation à leurs dangers potentiels relèvent avant tout de l'enseignement obligatoire. Néanmoins, une des missions premières de l'enseignement supérieur est de développer l'esprit critique de ses étudiants et de leur apprendre à se poser les bonnes questions. À cet égard, l'enseignement supérieur peut donc utilement parfaire l'approche de ses étudiants face aux nouvelles technologies.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour tous ces éléments de réponse. Je me réjouis d'entendre qu'une enveloppe de 24 millions d'euros a été débloquée dans le cadre du Plan de relance européen. Il est indispensable d'adopter une stratégie dans le domaine du numérique au regard des dangers potentiels de l'intelligence artificielle. Celle-ci représente notre futur, mais des dérives sont possibles. Comme vous le soulignez, il convient d'appréhender le numérique bien avant l'entrée dans l'enseignement supérieur et il faut s'en donner les moyens. Même si l'intelligence artificielle reste une révolution, un médecin devra toujours faire preuve d'esprit critique et se poser les bonnes questions, ce que ne fera jamais l'intelligence artificielle. Nous devons rester attentifs et précautionneux par rapport à l'utilisation de ces nouvelles technologies.

1.18 Question de M. John Beugnies, intitulée «Réalisation de la résolution interparlementaire du 30 juin 2021 visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants (suivi)»

M. John Beugnies (PTB). – Madame la Ministre, il y a deux ans, nous avons voté au sein de ce Parlement une résolution interparlementaire contre la précarité étudiante. Malgré certaines limites, ce texte représentait un pas important pour introduire des avancées concrètes permettant de lutter contre la précarité des étudiants. Le constat en termes de précarité des étudiants est assez choquant: aujourd'hui, un nombre croissant d'étudiants ont recours au CPAS, de plus en plus d'étudiants sont jobistes voire multijobistes, la précarité alimentaire est en hausse à cause de l'inflation. Ces signaux doivent nous alerter et vous pousser à agir. Plus que jamais, avancer vers la réalisation des 62 mesures et objectifs prévus dans la résolution est essentiel si nous voulons mener ce combat.

Madame la Ministre, quel est à ce jour le bilan de votre action concernant la résolution interparlementaire contre la précarité étudiante? Combien de mesures et objectifs prévus dans cette résolution ont-ils été atteints et mis en application? De quelle manière? Pourquoi les autres mesures et objectifs prévus n'ont-ils pas encore été atteints et mis en application? Quelles sont les prochaines actions que vous allez entreprendre afin d'instaurer les mesures prévues dans cette résolution?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, votre question me permet de dresser le bilan des différentes actions que j'ai menées durant cette législature, qui n'est pas encore terminée, afin de mettre en œuvre les engagements de notre gouvernement en termes de lutte contre la précarité étudiante.

Étant donné que plusieurs recommandations sortent du champ de la Fédération Wallonie-Bruxelles, j'évoquerai d'abord celles qui ne dépendent pas de moi. Je me concentrerai ensuite sur mes compétences.

En premier lieu, j'ai interpellé à plusieurs reprises les différents acteurs compétents. J'avais initialement souhaité la tenue d'auditions transversales, ce qui n'a pas bénéficié d'un large accord puisque, évidemment, il est plus facile de prendre des engagements à plusieurs plutôt qu'agir chacun dans son coin. Nous savons que la lutte contre les difficultés matérielles rencontrées par une partie des étudiants ne relève pas, tant s'en faut, de la seule responsabilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À tous les niveaux de pouvoir, des ministres ont la responsabilité et la capacité d'intervenir: ministres de la Mobilité et des Transports, du Logement – je salue d'ailleurs la décision récemment prise de créer davantage de logements pour les étudiants en Région wallonne –, de l'Action sociale, de la Santé... Trop souvent, on considère que la Fédération Wallonie-Bruxelles doit pallier toutes les difficultés matérielles des jeunes alors même que sa mission est avant tout de financer des professeurs afin de diplômer nos étudiants dans les meilleures conditions possibles. Notre première mission est l'organisation des études. L'ensemble des niveaux de pouvoir a donc un réel rôle à jouer pour répondre aux défis auxquels font face les étudiants. L'initiative du gouvernement wallon en matière de logement étudiant doit pouvoir en inspirer d'autres.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons aussi des moyens d'action. Nous pouvons agir sur trois leviers structurels: les allocations d'études, les droits d'inscription et les subsides sociaux, afin de démocratiser encore davantage les études supérieures. Et nous le faisons. Nous avons tout d'abord travaillé sur les allocations d'études. Contrairement à ce que j'ai pu lire, une première réforme des allocations d'études a été adoptée en 2021 pour élargir le champ des bénéficiaires. Le budget est passé de 67 millions d'euros en 2019 à 84 millions en 2023. Nous avons également élargi de manière structurelle les critères d'octroi des allocations d'études en facilitant leur accès à toute une série de publics, comme les familles monoparentales ou encore les étudiants réfugiés.

Pendant la crise sanitaire, le seuil pour le forfait des allocations d'études est passé de 150 à 300 % pour élargir le nombre de bénéficiaires pour l'année 2021-2022. Nous poursuivons nos travaux en vue de la réforme des allocations d'études, notamment sur la base des propositions du Conseil supérieur des allocations et prêts

d'études (CSAE) et de l'étude économique confiée à l'Université de Namur (UNamur).

Concernant les droits d'inscription – le deuxième levier à notre disposition –, la Déclaration de politique communautaire (DPC) s'engageait à ne pas augmenter ni indexer le minerval durant cette législature. Nous avons respecté cet engagement malgré la crise et l'inflation qui auraient mené, si nous avions pratiqué l'indexation en 2023-2024, à une augmentation du minerval de 90 euros. Vous aurez remarqué que les aides, elles, sont indexées tandis que le minerval ne l'est pas.

Nous avons aussi élargi le plafonnement du minerval aux formations des hautes écoles qui en étaient jusqu'ici dispensées. Cela a représenté un effort financier de 640 000 euros pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de compenser la non-recette liée à cette mesure pour les établissements organisant ces formations. Rappelons également que les étudiants boursiers ne paient pas de droits d'inscription et peuvent faire imprimer gratuitement leurs supports de cours. Les étudiants à revenus modestes bénéficient quant à eux de droits d'inscription réduits. Le budget consacré à compenser les droits d'inscription non perçus par les établissements représente, pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, un montant de plus de 69 millions d'euros en 2023, soit une augmentation de 35 % par rapport à 2022. Les dotations relatives aux supports de cours représentent plus de 1,2 million d'euros.

Concernant les supports de cours, à ma demande, un projet de vade-mecum est en cours d'élaboration par l'ARES. Il se veut un outil destiné aux étudiants et étudiantes et rappelle les grandes obligations à ce sujet en insistant particulièrement sur la diffusion et la publication de la liste, leur forme et accessibilité, et leur contenu. Ce vade-mecum pointera également différentes bonnes pratiques.

Concernant les subsides sociaux, le dernier levier à notre disposition, nous avons également fortement augmenté ceux alloués par le biais des services sociaux des établissements. Le budget octroyé s'élevait à 58 millions d'euros en 2021. Il s'élève en 2023 à 79 millions d'euros. Rappelons également que, durant la crise sanitaire, ces subsides ont été renforcés de près de 10 millions d'euros afin d'aider les étudiants qui rencontraient des difficultés à payer une connexion internet, de la nourriture ou encore le loyer d'un kot.

Afin de poursuivre nos efforts en faveur des étudiants et de maximaliser l'efficacité de ces subsides, nous avons entamé une révision des dépenses et subsides sociaux, qui devrait être finalisée avant la fin de cette législature. Par ailleurs, nous savons qu'il existe de nombreuses aides, mais qu'elles ne sont toujours pas toutes utilisées. Plutôt que de les multiplier davantage, faisons d'abord en sorte que les étudiants aient connaissance des aides existantes. Nous avons développé et lancé un site internet spécifique intitulé www.aides-etudes.be qui rassemble toutes les aides destinées aux étudiants. Nous avons promu le site à travers une large campagne de communication, notamment sur les réseaux sociaux, qui visait

essentiellement à «déstigmatiser» le recours aux aides. Nous avons également encouragé une plus grande coordination entre les CPAS et les services sociaux des établissements. J'ai personnellement assisté à des réunions à ce sujet.

Enfin, je considère que la meilleure des aides sociales est de placer les étudiants dans les conditions de la réussite. À cette fin, la réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») permet, de façon structurelle, une acquisition graduelle des savoirs pour obtenir le diplôme et renforce de manière substantielle les moyens dédiés à l'aide à la réussite. À cet égard, rappelons que le budget a augmenté structurellement de 6 millions d'euros par an. Cette réforme aidera donc les étudiants qui arrivent dans l'enseignement supérieur avec des lacunes héritées de l'enseignement obligatoire à mieux réussir et contribuera indéniablement à freiner l'allongement des études et, partant, l'augmentation de leur coût. En effet, le coût de l'allongement des études a été objectivé et entraîne évidemment en parallèle une précarisation des étudiants les plus fragiles. On sait que l'allongement des études n'aura pas un grand impact pour les étudiants qui bénéficient de meilleures conditions. Ce n'est pas le cas des familles plus précaires.

J'ajoute que le refinancement que nous opérons vise à renforcer l'encadrement des étudiants. Ce refinancement de l'enseignement supérieur prévoit une augmentation de 70 millions d'euros supplémentaires dès cette année et de 80 millions de plus dès 2024. Les augmentations se cumulent chaque année depuis 2019. Au vu de la situation financière de notre Fédération, ce n'est pas négligeable. Je rappelle d'ailleurs que la résolution parlementaire y faisait référence et précisait que toute proposition engendrant un coût budgétaire devra faire l'objet d'un financement complémentaire aux moyens actuellement octroyés aux établissements d'enseignement supérieur et au refinancement prévu pour la législature. L'objectif est de ne pas créer une situation de définancement de l'encadrement et de nuire ainsi à la qualité de l'enseignement. J'estime, au vu de ces éléments, ne pas avoir à rougir de mes actions réalisées ces quatre dernières années. Et ce n'est pas fini.

M. John Beugnies (PTB). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse complète et détaillée. Vous n'avez pas dit que le premier obstacle à la lutte contre la précarité étudiante était le sous-financement de l'enseignement supérieur. En 20 ans, à cause de l'enveloppe fermée et de l'augmentation du nombre d'étudiants, le financement par étudiant a baissé de 15 %. Les chiffres sont têtus.

Madame la Ministre, que faites-vous en termes d'actions directes pour aider les étudiants? Trop peu pour éviter l'augmentation de la précarité étudiante. Il suffit de regarder autour de nous pour nous en rendre compte. Par exemple, nous voyons des étudiants qui font la queue pour demander de l'aide alimentaire. Cela fait des mois que plusieurs organisations étudiantes plaident pour des repas à deux euros pour tous les étudiants sur les campus, que nous vous interpellons

avec cette proposition, que le gouvernement se cache et que rien n'est fait en ce sens.

Vous évoquez aussi le non-recours aux aides. Je vous ai interrogée il y a quelques instants sur l'opportunité d'automatiser l'attribution des aides dans le deuxième volet de la réforme des allocations d'études. Il ne me semble pas vous avoir entendue à ce sujet. Pourtant, ce serait bel et bien une manière concrète d'améliorer la situation.

1.19 Question de M. John Beugnies, intitulée «Étudiants étrangers menacés d'expulsion et nouvelles règles concernant les garants»

M. John Beugnies (PTB). – Le jeudi 11 mai, plusieurs centaines d'étudiants sont venus manifester à Bruxelles contre la précarisation et l'expulsion d'étudiants étrangers causées par l'augmentation des exigences de revenus pour leurs garants. En effet, un étudiant étranger qui est issu d'un pays ne faisant pas partie de l'Union européenne et souhaite faire ses études en Belgique doit bénéficier du soutien d'un garant qui peut attester d'un certain niveau de revenu. Or, le revenu minimal requis pour être garant a augmenté et atteint désormais 2 758 euros par mois, soit un montant largement supérieur au salaire médian en Belgique. Selon la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF), ces montants sont souvent inatteignables et, faute de trouver un garant, certains étudiants risquent de perdre leur titre de séjour et de devoir quitter le pays, tandis que d'autres sont parfois victimes d'arnaques de la part de faux parrains malhonnêtes, comme cela a déjà été le cas cette année.

Madame la Ministre, pourquoi avez-vous refusé de prendre des engagements clairs face à la délégation de la FEF que vous avez rencontrée en marge de la manifestation du 11 mai dernier? Avez-vous sollicité le gouvernement fédéral afin de demander de baisser les revenus minimaux requis pour se porter garant d'un étudiant étranger? Quelles actions avez-vous entreprises afin de mettre en garde les étudiants étrangers face aux tentatives d'arnaques liées à la recherche d'un garant?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je souligne que les revendications de la Plateforme de lutte pour l'amélioration des droits des étudiants étrangers (PLADE) et de la FEF dans le cadre de cette manifestation portaient sur des problèmes dont je suis bien consciente et dont nous avons déjà eu l'occasion de discuter au sein de notre commission. Ces questions, à commencer par celle relative aux garants, relèvent cependant des compétences de Nicole de Moor, la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration. Il conviendrait donc, Monsieur le Député, d'interroger en priorité le gouvernement fédéral, à la place duquel je ne peux évidemment pas prendre des engagements.

Lors de ma rencontre avec la FEF et les représentants de la PLADE, j'ai soulevé cette incompréhension tout en m'engageant bien sûr à continuer à travailler pour l'articulation entre les exigences des établissements d'enseignement supérieur et celles de l'Office des étrangers. Mes interlocuteurs m'ont rapporté qu'une rencontre était prévue avec la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration le 25 mai prochain, ce qui m'a été confirmé par le gouvernement fédéral. Je me suis également engagée à organiser une nouvelle rencontre réunissant l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), l'Office des étrangers et nos deux cabinets en réplique de celle qui s'est déjà tenue à mon initiative au mois de juin 2022.

De façon plus large, j'ai rappelé aux représentants de la FEF et de la PLADE qu'un dialogue était engagé depuis longtemps sur le sujet avec les autorités compétentes au niveau fédéral. L'ARES, à travers sa commission des relations internationales au sein de laquelle les étudiants peuvent être représentés, suit de très près les récentes évolutions législatives propres aux visas étudiants. Elle joue en effet un rôle proactif dans ce domaine en accompagnant les établissements dans les changements législatifs, en faisant part des différents problèmes à l'Office des étrangers et en assurant une coordination entre les établissements à ce sujet. Elle organise par ailleurs des séances d'information annuelles en collaboration avec l'Office des étrangers afin que les établissements puissent s'approprier les changements législatifs et en informer les personnes concernées, y compris les étudiants.

La discussion relative aux montants des minerval des étudiants étrangers doit être menée au sein de l'ARES entre ses différentes composantes, dont les étudiants. À propos des droits d'inscription majorés et spécifiques, le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») fixe, quant à lui, les critères objectifs pour définir les pays dont les ressortissants doivent être exemptés de ces frais supplémentaires et le montant maximal de ces frais. Je ne passerai évidemment aucune consigne pour agir dans un sens ou l'autre à ce sujet.

Concernant le décret «Paysage», je confirme que les établissements d'enseignement supérieur appliquent les mêmes règles de réussite aux étudiants étrangers qu'aux autres étudiants. J'ai suggéré que me soient transmis les cas pratiques concrets où des situations problématiques sont rencontrées afin qu'ils puissent être analysés. Sauf erreur de ma part, je n'ai encore rien reçu.

M. John Beugnies (PTB). – La situation des étudiants étrangers relève en effet des compétences du gouvernement fédéral. Toutefois, Madame la Ministre, nous vous demandons précisément, en tant que ministre de l'Enseignement supérieur, d'avoir une action beaucoup plus volontariste auprès de la secrétaire d'État pour lui faire part des difficultés rencontrées sur le terrain et lui demander de faire marche arrière. Par ailleurs, des actions sont également possibles en Communauté française afin de mieux protéger ces étudiants. Je pense notamment au retrait du

critère de nationalité dans les allocations d'études ou éventuellement à la baisse du montant du minerval. En attendant, des dizaines d'étudiants se retrouvent dans des situations très difficiles, puisqu'ils sont pris entre des exigences de revenus impossibles à satisfaire et le risque de se faire piéger par des arnaques qui leur font miroiter la possibilité de poursuivre leurs études.

1.20 Question de M. Sadik Köksal, intitulée «Pénurie de psychiatres»

M. Sadik Köksal (DéFI). – Madame la Ministre, vous me savez attentif et soucieux des enjeux en lien avec l'aide à la jeunesse et la santé mentale de nos jeunes. Afin de mieux comprendre les réalités du terrain, je me rends de façon régulière dans différentes structures pour discuter avec des intervenantes et intervenants de première ligne.

Récemment, lors d'une visite dans un service de santé mentale à Bruxelles, l'équipe m'a fait part de l'impossibilité rencontrée par le secteur de trouver et d'engager des psychiatres et pédopsychiatres, en raison notamment du peu d'inscrits en spécialisation de psychiatrie, parent pauvre de la médecine. D'après eux, les médecins psychiatres appelés à travailler dans les services ambulatoires seraient payés des cacahuètes. En conséquence, ils sont de moins en moins nombreux à accepter d'y consacrer leur temps.

Madame la Ministre, ce problème de pénurie de psychiatres et pédopsychiatres vous est-il aussi parvenu? Quelles sont les actions dégagées par la Fédération depuis le début de cette législature pour éviter la future catastrophe, surtout quand on sait à quel point la santé mentale des Belges, surtout de nos jeunes, a été touchée par les crises successives? Une réflexion interministérielle a-t-elle été engagée?

Pouvez-vous m'indiquer le nombre d'élèves inscrits en psychiatrie en 2020, 2021 et 2022? Constatez-vous également une éventuelle diminution de ce côté-là? Quelles solutions ou pistes pourraient-elles être suivies, notamment par les services de santé mentale, pour remédier à cette pénurie, assumer les missions pour lesquelles ils se sont engagés et prendre leurs responsabilités?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je partage l'attention que vous portez à la santé mentale de la population en général et des jeunes en particulier, notamment à la suite des crises successives que notre pays a connues.

Concernant les conditions de travail défavorables des psychiatres dans les centres de santé mentale, celles-ci ne relèvent pas des compétences de mon ministère. L'organisation de ces centres incombe aux Régions. Quant aux centres PMS, ils dépendent d'autres ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il n'empêche

que les services d'aide à la jeunesse collaborent avec ces centres quand des réponses conjointes sont nécessaires.

Par rapport à une potentielle pénurie de médecins psychiatres, vous dites qu'elle aurait commencé à s'installer ces dernières années. Cependant, d'après les statistiques du SPF Santé publique, le nombre de psychiatres qui ont une pratique attestée augmente au contraire légèrement. Ainsi, en Belgique, de 2017 à 2021, ce nombre est passé de 1 965 à 2 011. En ce qui concerne la psychiatrie infanto-juvénile, le nombre de psychiatres a augmenté de 5 %, passant de 76 à 96.

En moyenne, de 2020 à 2022, notre commission d'agrément des médecins psychiatres d'adultes, d'enfants et de jeunes confondus a délivré 34 nouveaux agréments de psychiatres par an et a accepté 45 nouveaux candidats à la formation par an. Davantage de psychiatres seront donc formés dans le futur.

La Commission consultative de planification de l'offre médicale en Fédération Wallonie-Bruxelles instaurée il y a à peine un an s'est d'abord penchée sur des spécialités en tension comme la médecine générale, la gériatrie, la biologie clinique et l'anatomopathologie. Ses propositions de sous-quotas minimaux pour ces spécialités viennent d'ailleurs d'être approuvées définitivement par le gouvernement pour l'année académique 2023-2024. Elle n'a pas encore eu l'occasion d'analyser la problématique de la psychiatrie.

Même si les données disponibles indiquent que le nombre de psychiatres en formation semble répondre aux besoins, et bien qu'il s'agisse d'une estimation globale, j'inviterai la commission à inscrire la psychiatrie dans la liste de ses travaux.

M. Sadik Köksal (DéFI). – Je suis ravi d'entendre qu'il n'y a pas moins de psychiatres et de pédopsychiatres, du moins selon les chiffres. Il faudrait toutefois se pencher sur les raisons des difficultés, en tout cas au niveau de certains centres, à en trouver. Je ne manquerai pas d'intervenir, au niveau régional cette fois, par rapport à votre remarque.

Je vous remercie également, Madame la Ministre, pour votre dernière réponse indiquant qu'il fallait se pencher sur cette problématique particulière. La mission des centres est en effet très importante, surtout après les trois années de crises successives que nous avons traversées. Au niveau de la population, le besoin d'aller consulter des spécialistes est énorme. Certains ont les moyens et se rendent dans des cabinets privés. D'autres n'en disposent pas et vont dans des centres de santé mentale. Si ceux-ci n'ont plus de spécialistes, cela devient très difficile et très tendu.

1.21 Question de M. Michele Di Mattia, intitulée « Mobilité internationale des étudiants »

M. Michele Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, la Fédération Wallonie-Bruxelles a récemment approuvé un projet de décret modifiant le Fonds d'aide à

la mobilité étudiante (FAME). Ce programme bénéficiant de 3,1 millions d'euros permet aux étudiants francophones de l'enseignement supérieur et aux jeunes diplômés de réaliser un stage ou un cursus scolaire temporaire à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Union européenne. Au mois de décembre dernier, j'ai interrogé le ministre-président à propos des programmes de mobilité internationale destinés aux étudiants, notamment les programmes britanniques *Turing Scheme* et *Taith*, qui proposent des flux de mobilité entrants et sortants, ainsi qu'au sujet des actions de *Wallonia-Brussels Campus* (WBCampus) pour soutenir l'attractivité de notre enseignement supérieur auprès des étudiants britanniques.

Récemment, à l'occasion de la nouvelle édition de «*Casa Valonia*», dédiée cette année aux industries culturelles et créatives, le gouvernement a exprimé son souhait d'encourager l'internationalisation des études. Rappelons que la Fédération Wallonie-Bruxelles consacre un budget de 125 000 euros aux universités et hautes écoles qui participent aux alliances entre les universités européennes. À titre d'exemple, en presque dix ans, le programme «Erasmus+» a séduit plus de 60 000 jeunes et a permis à la Fédération Wallonie-Bruxelles d'obtenir 191 millions d'euros de subsides européens pour ce dispositif.

Après les différentes crises, les nouvelles demandes de mobilité sont en hausse, mais les témoignages à propos des coûts exorbitants auxquels sont désormais soumis les étudiants, notamment pour des programmes au Royaume-Uni, se multiplient aussi dans la presse.

Madame la Ministre, disposez-vous d'une estimation de l'évolution globale des coûts liés à la mobilité des étudiants et, surtout, de la différence non couverte par une bourse? Estimez-vous que l'augmentation récente des moyens alloués est réellement suffisante pour endiguer l'inflation des coûts, notamment ceux liés au logement? Qu'en est-il de l'utilisation budgétaire pour la mobilité étudiante hors Europe? Envisagez-vous des moyens complémentaires pour les destinations les plus critiques?

En termes de mobilité entrante, quels sont les résultats des actions entreprises par WBCampus? De manière plus générale, comment évaluez-vous les collaborations entre les différents programmes internationaux de mobilité étudiante? Au-delà des montants déjà connus, quelles sont vos priorités pour l'internationalisation des études?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Au-delà des fonds du Programme «Erasmus+», le soutien à la mobilité étudiante en Fédération Wallonie-Bruxelles passe principalement par l'enveloppe du Fonds d'aide à la mobilité dans l'enseignement supérieur (FAMES), qui succède au Fonds d'aide à la mobilité étudiante (FAME). Cette enveloppe a été refinancée à hauteur de 1,5 million d'euros en 2022, comme nous en avons discuté lors des

débats sur le décret du 12 janvier 2023 modifiant le décret du 19 mai 2004 instituant un fonds d'aide à la mobilité étudiante au sein de l'espace européen de l'enseignement supérieur et d'autres dispositions en matière de mobilité étudiante.

Ce fonds permet avant tout de financer plus de mobilités d'étudiants, en priorité vers les autres Communautés et les pays tiers non associés au Programme «Erasmus+», c'est-à-dire en dehors de l'Union européenne. Grâce au refinancement, les allocations issues du FAMES ont doublé ces deux dernières années pour s'aligner sur celles du Programme «Erasmus+». Cela permet réellement à tous les étudiants de partir à l'étranger et de faire face à l'inflation des coûts, les allocations du Programme «Erasmus+» ayant été indexées. Précédemment, les bourses du FAMES étaient comprises entre 250 et 400 euros par mois; ainsi, seule une minorité d'étudiants, la plupart soutenus par leurs parents, pouvaient partir à l'étranger. Aujourd'hui, ces montants varient entre 540 et 1 000 euros par mois. Des forfaits visant des voyages additionnels conséquents sont aussi désormais prévus pour les étudiants moins favorisés. C'est une belle évolution.

En 2023, 70 % des demandes introduites dans le cadre du FAMES ont été satisfaites, contre 90 % pour les demandes liées au Programme «Erasmus+». Cela montre qu'en réalité, aucun des fonds ne permet de couvrir la totalité des demandes des étudiants, qui sont toujours plus nombreuses. Néanmoins, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas à rougir du refinancement apporté à ces mobilités au cours de la présente législature.

Nous ne disposons pas de statistiques concernant les coûts globaux des mobilités étudiantes; ces coûts peuvent être très différents d'un pays à l'autre. Par ailleurs, le rapport d'activité de 2022 de WBCampus fait état de 18 accords académiques de collaboration signés dans le cadre de l'ensemble des missions organisées. Près de 1 500 étudiants internationaux ont ainsi été rencontrés sur les salons de promotion de l'enseignement supérieur et 67 subventions ont été accordées à nos établissements d'enseignement supérieur pour qu'ils participent à des missions de renforcement de leur attractivité sur la scène internationale.

Concernant l'évolution des collaborations entre établissements, il ne m'appartient pas d'évaluer l'impact de ces activités, qui sont intimement liées à la liberté académique des établissements d'enseignement supérieur. Néanmoins, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) encourage l'auto-évaluation des partenariats internationaux au travers de son nouvel outil, baptisé ParQua (*Partnership Quality Assessment Tool*). Ce dernier a été conçu pour être adapté à une gamme diversifiée de partenariats, comme des accords de mobilité, des partenariats stratégiques ou encore des conventions de co-diplomation. Il vise à évaluer les relations partenariales et à inciter une démarche de réflexion à leur sujet. Des échanges peuvent ainsi être organisés au sein de la commission des relations internationales de l'ARES.

Par ailleurs, la présidence belge du Conseil de l'Union européenne débutera dès le 1^{er} janvier 2024; ce sera l'occasion de faire état de ces avancées et des soutiens concrets apportés par le gouvernement en matière d'internationalisation de l'enseignement supérieur, mais aussi de poursuivre une intégration renforcée de nos systèmes d'enseignement supérieur. Dans ce contexte, je présiderai, au mois de février 2024, un conseil ministériel informel consacré à la mobilité étudiante. J'ai bien l'intention d'orienter les discussions vers les incitants mis en place par les différents pays dans ce domaine et vers les obstacles à la mobilité étudiante, encore trop nombreux entre les États membres de l'Union européenne.

M. Michele Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, je salue avec vous les efforts financiers importants consentis en faveur de la mobilité étudiante durant cette législature. Toutefois, nous nous trouvons dans un contexte d'inflation particulièrement élevée; ce n'est d'ailleurs pas par hasard que j'ai mentionné l'exemple des logements au Royaume-Uni. Il est donc interpellant que les coûts liés aux mobilités étudiantes ne fassent l'objet d'aucune évaluation.

1.22 Question de M. André Antoine, intitulée «Reconnaissance par la Fédération Wallonie-Bruxelles de la responsabilité des étudiants lors de leurs activités folkloriques»

M. André Antoine (Les Engagés). – La ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve a engagé des étudiants pour sensibiliser les jeunes à faire la fête de manière responsable, à travers l'opération «H2O». Cette opération qui se déroule pour la troisième année consécutive a pour but d'encadrer les rassemblements festifs des jeunes à Louvain-la-Neuve les vendredis soirs, lors d'événements de grande ampleur, telles que le Welcome Spring Festival qui s'est tenu le 26 avril dernier, lors des jours blancs en fin d'année, voire à l'occasion des 24 Heures Vélo qui se déroulent en octobre.

Concrètement, les jeunes engagés par la ville d'Ottignies Louvain-la-Neuve portent un triple message. Ils distribuent de l'eau gratuitement, en insistant sur le fait qu'il est important d'alterner alcool et eau. Ils portent également un message de prévention et de gestion des déchets générés par ces grandes fêtes. Enfin, ils rappellent qu'il vaut mieux rentrer chez soi accompagné.

Madame la Ministre, ces dernières années, nous avons souvent abordé les baptêmes étudiantins, au vu des différents abus constatés. En réaction, les cercles étudiants se sont professionnalisés et, à votre initiative, la charte des baptêmes étudiants a été actualisée, prévoyant notamment une plus grande implication des universités et des hautes écoles. Cependant, qu'en est-il de cette responsabilisation des étudiants en dehors des baptêmes, lors des différentes fêtes ou rendez-vous traditionnels de la vie étudiantine? Quelles mesures sont-elles prises par la Fédération Wallonie-Bruxelles, outre les différentes initiatives décidées au niveau des universités et des pouvoirs locaux, à l'instar de celles prises par la ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve? Quelles actions sont-elles mises en œuvre pour

lutter contre l'abus d'alcool chez les jeunes étudiants, pour conscientiser les jeunes aux dangers de l'abus d'alcool sur le chemin du retour et pour sensibiliser les jeunes aux quantités de déchets abandonnés lors de certaines fêtes?

Par ailleurs, comptez-vous soutenir l'initiative que la ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve a prise en collaboration avec l'Université catholique de Louvain (UCLouvain)? Dans l'affirmative, à quelle hauteur? D'autres villes ou sites universitaires proposent-ils des actions similaires, bénéficiant ou non de votre soutien?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je salue la prolongation, pour la troisième année consécutive, de cette initiative prise par la ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve pour réduire les risques et les nuisances liés aux rassemblements festifs de jeunes sur le campus.

Comme le précisait un article du site en ligne de la RTBF paru le 15 juin 2022, « depuis quelques années, Louvain-la-Neuve est devenue *the place to be* pour les soirées festives du vendredi (...) Des débordements ont aussi été constatés. Nuisances sonores, déchets, comas éthyliques, bagarres, faits de harcèlement, vandalisme... Les dérapages sont loin d'être systématiques, mais plusieurs faits ont été constatés. La police a dû intervenir. Des riverains ont protesté, notamment à cause de nuisances près du lac, puis dans le parc de la Source, entre L'Esplanade et le musée Hergé.»

Pour rappel, la bourgmestre Julie Chantry avait dû prendre un arrêté de police pour lutter contre les débordements, avec apparemment les résultats escomptés. Le parc de la Source est redevenu calme. Les soirées festives se sont déplacées vers la place des Sciences, plus à distance des habitations. Un travail important de prévention complété d'une présence policière discrète a permis d'éviter les problèmes de fin de soirées.

Du côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons agi dans le cadre de nos compétences, principalement, de l'enseignement supérieur, par le biais d'une action visant la professionnalisation des cercles étudiants et l'actualisation de la charte des baptêmes étudiants. À ce propos, le travail se poursuit puisqu'une évaluation de la charte est prévue, en collaboration avec l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) et les opérateurs de terrain réunis en groupe de travail.

En ce qui concerne les initiatives prises afin de réduire la consommation d'alcool des jeunes, je rappelle que la promotion de la santé et la lutte contre les assuétudes – dont la consommation excessive d'alcool, et ce, quel que soit le public – est avant tout une compétence régionale. Cela ne nous empêche pas de faire notre

part. Les établissements d'enseignement supérieur travaillent en collaboration avec des associations spécialisées en prévention des dangers de l'abus d'alcool.

Par exemple, Latitude Jeunes a développé des outils en lien avec la dépendance en général et l'alcool festif en particulier. Les *Responsible Young Drivers* axent davantage leur travail sur les dangers de l'alcool au volant. Le Forum des jeunes mène des actions de sensibilisation sur les lieux de festival.

Les campagnes sont également menées sur le terrain comme: par exemple, la campagne «Ça m'saoule» a été créée par l'association Modus Vivendi spécialisée dans la prévention des risques et est portée en collaboration avec les étudiants de l'Université libre de Bruxelles (ULB).

Je veux également parler de la campagne «Guindaille 2.0» que mène Univers Santé, une association de promotion de la santé, en étroite collaboration avec les représentants des organisations étudiantes de l'Assemblée générale des étudiants de Louvain (AGL), du Groupement des cercles louvanistes (GCL), d'Organe et de la Fédération wallonne des régionales de l'UCLouvain.

Récemment, à mon initiative, j'ai rencontré le groupe Jeunes, alcool & société. Notre échange a été l'opportunité de dresser des pistes pour une meilleure prévention des risques liés à l'abus d'alcool chez les jeunes. Par exemple, la mise à disposition d'eau gratuite dans les soirées semble avoir un effet extrêmement positif.

M. André Antoine (Les Engagés). – Je salue les initiatives que vous avez prises et qui s'imposent, concernant les cercles étudiants et la charte des baptêmes. Celles-ci se concentrent néanmoins sur un seul moment, certes crucial, de la vie estudiantine.

À l'inverse, la démarche d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et de l'UCLouvain s'étale tout au long de l'année, à travers différents projets de sensibilisation. Cela mérite votre attention et votre soutien. Incontestablement, la promotion de la santé est une compétence régionale. Cependant, il s'agit ici d'un site universitaire qui accueille aussi des hautes écoles. Il serait utile d'organiser une campagne dès septembre qui inviterait les étudiants à avoir une heureuse année tout en les sensibilisant à certaines dérives. Il est important que la Fédération Wallonie-Bruxelles envoie un message dans les plus grands sites universitaires et rappelle ainsi les autorités académiques et locales, mais aussi les étudiants à leurs propres responsabilités. Avant d'être protégé par les pouvoirs publics, il convient de se protéger soi-même.

1.23 Question de M. André Antoine, intitulée «Développement de l'esprit d'entrepreneuriat dans l'enseignement»

M. André Antoine (Les Engagés). – Depuis une dizaine d'années, le développement de l'esprit d'initiative et d'entreprendre est une priorité de l'Union européenne. La Commission européenne a régulièrement recommandé à chaque État membre de sensibiliser le plus grand nombre de personnes à cet apprentissage. Elle incite particulièrement les jeunes, de l'école primaire à l'enseignement supérieur, à devenir ainsi les entrepreneurs de demain.

L'ASBL 100 000 entrepreneurs Belgique, fondée en 2013, a pour objectif de transmettre la culture et l'envie d'entreprendre aux jeunes âgés de 13 à 25 ans au moyen, notamment, de témoignages d'entrepreneurs. Des chefs d'entreprise, des responsables associatifs ou des porteurs de projets se rendent dans les établissements scolaires et interviennent de façon individuelle dans une classe ou collectivement dans le cadre de forums d'entrepreneurs.

Le vendredi 7 avril, le Château du Lac de Genval a accueilli une centaine d'élèves de Wallonie et de Bruxelles pour la onzième édition du concours «L'Odyssée de l'Objet». Ce concours organisé par le Service public de Wallonie (SPW) a lieu une année sur deux depuis 2002 et a pour objectif de stimuler la créativité et l'esprit d'innovation chez les jeunes. Il doit aboutir à la conception et à la réalisation d'un projet d'entrepreneuriat, notamment par la mise en œuvre d'un ou plusieurs matériaux préalablement sélectionnés dans le respect d'un thème imposé.

Madame la Ministre, que fait la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans son enseignement universitaire, supérieur ou de promotion sociale, pour favoriser l'esprit d'initiative? Ce sujet est d'autant plus important et d'actualité que le nombre de jeunes entrepreneurs est en baisse préoccupante en Wallonie. Celles et ceux qui lancent leur entreprise après leur parcours académique sont de moins en moins nombreux.

Avez-vous effectué une évaluation précise des initiatives développées dans vos niveaux d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles visant à soutenir l'esprit d'entreprendre? Prévoyez-vous de mener d'autres actions concrètes pour répondre à l'invitation pressante de l'Union européenne? Si oui, lesquelles?

Au niveau universitaire, différentes initiatives méritantes se développent, comme celle de YouthStart, qui entend réveiller les jeunes par rapport à leur avenir. Cette association propose une formation gratuite de huit jours qui place le jeune dans la peau d'un entrepreneur au sein de groupes constitués à cet effet. Différentes formations sont ainsi dispensées à Bruxelles, Liège, Charleroi ou Namur. J'ai eu l'occasion d'assister à l'une entre d'entre elles et j'avoue avoir été impressionné par l'enthousiasme communicatif des formateurs. Quels sont les moyens financiers que la Fédération Wallonie-Bruxelles octroie à ces remarquables initiatives?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Depuis le début de mon mandat en tant que ministre de l'Enseignement supérieur, de la Promotion de Bruxelles et de la Jeunesse, j'ai voulu soutenir les initiatives de promotion de l'entrepreneuriat. Monsieur le Député, je vous remercie ainsi de vos nombreuses questions et de votre attention pour ce sujet, car elles me permettent de mettre en lumière les acteurs qui promeuvent l'esprit d'entreprise auprès des jeunes et des étudiants. Vous avez également cité les acteurs bien connus que sont YouthStart et l'association 100 000 entrepreneurs Belgique – cette dernière fête d'ailleurs ses dix ans en 2023.

Au-delà du soutien financier direct que la Fédération Wallonie-Bruxelles apporte aux institutions concernées, qui s'élève jusqu'à 100 000 euros de subventions annuelles dans les budgets de 2021 et de 2022, il s'agit d'un engagement personnel, puisque je rencontre régulièrement les acteurs de la sensibilisation à l'esprit d'entreprise. J'ai d'ailleurs participé à l'événement «*Future is Here*», organisé par 100 000 entrepreneurs Belgique. Cette initiative est intéressante, car elle a mobilisé la jeunesse bruxelloise autour de projets entrepreneuriaux afin de valoriser l'image de notre capitale. C'est une manière positive de mettre en avant les idées de nos jeunes, qu'ils soient étudiants ou non. Les thèmes étaient particulièrement intéressants: le sport, les filières des STEM (*science, technology, engineering and mathematics*) et l'artisanat gastronomique. Ce sont trois secteurs qui illustrent bien le présent et le futur de Bruxelles, entre l'économie du sport, la technologie du futur et la tradition culinaire du secteur horeca qui a beaucoup souffert dernièrement. Les idées n'ont pas manqué chez nos entrepreneurs en herbe ou en devenir. Le projet était financé par le budget dédié à la promotion de Bruxelles.

L'événement «*Future is Here*» s'inscrit dans la continuité des actions que l'ASBL 100 000 entrepreneurs mène dans les écoles. L'objectif est de construire des ponts entre le milieu scolaire et le monde professionnel. En offrant aux jeunes des outils de formation et des conseils de professionnels sur des projets qui leur sont propres, et en créant une émulation autour de l'innovation à Bruxelles, l'événement leur donne le goût de l'effort et du risque, avec la possibilité de s'engager, de rêver et de concrétiser un projet porteur de sens dans un cadre compétitif, devant un public et face à un jury composé de professionnels. Ces projets les amèneront sans doute à créer leur emploi, peut-être même à créer les emplois de demain.

Au-delà de ces initiatives associatives qui promeuvent l'entrepreneuriat dès le plus jeune âge, les établissements d'enseignement s'inscrivent dans ces dynamiques, comme en témoignent les nombreuses formations à l'entrepreneuriat qui se sont développées de manière transversale ou spécifique au sein des universités, des hautes écoles, de l'enseignement de promotion sociale et des écoles supérieures des arts (ESA).

M. André Antoine (Les Engagés). – L'événement organisé à Bruxelles a visiblement été un franc succès. Je note toutefois de grandes différences entre la Flandre, Bruxelles et la Wallonie. Si les deux premières évoluent plutôt bien, la Wallonie est en décrochage. C'est inquiétant pour les jeunes qui veulent s'investir comme indépendants ou comme chefs d'entreprise.

C'est d'autant plus alarmant dans les provinces de Liège et de Hainaut, dont les taux d'emploi ne sont que de 62 % et 64 %, alors que les provinces de Luxembourg et de Namur et Bruxelles font preuve d'une grande vitalité. Un gros travail de sensibilisation, de conviction et d'émulation doit être mené, y compris dans les hautes écoles et les universités, afin d'amener les jeunes à ne pas forcément attendre un emploi, mais à tenter de se l'offrir en tentant une expérience professionnelle de ce genre.

Durant votre dernière année en tant que ministre de l'Enseignement supérieur, Madame la Ministre, vous devrez dégager les moyens nécessaires pour accentuer la présence de l'esprit d'initiative dans les cursus. Il y a urgence en Wallonie. Je vous encourage à agir, en collaboration avec M. Borsus ou avec d'autres, car l'esprit d'entreprendre est moins prégnant qu'il y a quelques années et ce recul me paraît inquiétant.

1.24 Question de M. André Antoine, intitulée «Méthodes initiées par les universités et hautes écoles pour aider les jeunes étudiants dans leurs révisions»

M. André Antoine (Les Engagés). – De nombreuses recherches démontrent que les méthodes utilisées par les étudiantes et étudiants pour réviser, comme la relecture ou le surlignage, ne sont pas nécessairement les plus efficaces. Selon les spécialistes de l'éducation, la bonne méthode serait de refaire les exercices lorsqu'il s'agit de la pratique ou de créer des fiches de révision pour la théorie. Partant de ce constat, l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) a décidé de miser sur Wooflash, une plateforme de micro-apprentissage intelligente fondée sur les neurosciences et l'apprentissage adaptatif qui permet d'améliorer drastiquement la qualité des formations. Les enseignants qui le souhaitent peuvent proposer des exercices supplémentaires à leurs étudiants par le biais de cette plateforme. Ces exercices sont donc validés par les enseignants eux-mêmes, ce qui est un gage de qualité par rapport à ce que l'on pourrait trouver ailleurs sur internet.

Cette plateforme a aussi l'avantage de permettre aux étudiants d'obtenir directement leur score, ce qui leur permet d'estimer leur maîtrise de la matière abordée et de déterminer leurs lacunes. Les enseignants ont également accès aux statistiques de réussite de chaque exercice; ils peuvent savoir combien d'étudiants ont buté sur tel ou tel exercice, ce qui leur présente un bon état des lieux de la compréhension de la matière. En outre, la plateforme invite aussi les étudiants à partager leurs propres exercices et fiches de révision, que le professeur peut ensuite

valider après correction. Les étudiants deviennent ainsi plus autonomes tout en bénéficiant d'un effet de communauté.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette plateforme? Quelle évaluation en faites-vous? Selon «*La Libre Belgique*», l'UCLouvain serait la seule université à utiliser cet outil. Souhaitez-vous étendre cette plateforme à l'ensemble de l'enseignement supérieur pour la rentrée de 2023 ou 2024? Seriez-vous prête à lui consacrer un apport financier pour promouvoir son usage? Existe-t-il d'autres plateformes numériques poursuivant le même objectif pédagogique au sein des hautes écoles et universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Le cas échéant, ces programmes bénéficient-ils d'un soutien financier de votre administration?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J'ai bien été informée du lancement de ce nouvel outil de remédiation par l'UCLouvain; d'après mes informations, il serait actuellement en phase de test en vue d'être utilisé par un plus grand nombre d'étudiants et de professeurs dans un second temps. Il s'agit d'une initiative très intéressante.

Le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») a été récemment modifié afin de revoir le fonctionnement de l'aide à la réussite, ce qui inclut la remédiation, afin d'inciter les différents établissements d'enseignement supérieur à établir une stratégie d'aide à la réussite et de vérifier, *a posteriori*, l'utilisation des ressources mises à disposition. En effet, ce sont trop souvent les meilleurs étudiants qui font appel à l'aide à la réussite; celle-ci manque donc sa cible. Par conséquent, lorsque nous avons octroyé aux établissements un montant structurel supplémentaire de six millions d'euros, nous leur avons demandé de développer un plan stratégique pour viser les étudiants les plus concernés. De plus, depuis l'entrée en vigueur du décret du 2 décembre 2021 modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et d'autres législations en matière d'enseignement supérieur, les établissements doivent présenter ce plan stratégique, ainsi que des rapports annuels justifiant les moyens octroyés. Ces rapports sont remis à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), qui les intègre dans une analyse globale commune.

Étant donné que les premiers plans stratégiques doivent être établis pour l'année prochaine et que les premiers rapports seront donc rendus à la fin de l'année académique 2023-2024, il serait un peu prématuré de tirer des conclusions quant à l'évolution de la réussite ou aux nouvelles activités qui auront été développées par les établissements à l'aide des nouveaux moyens reçus. Toutefois, il me semble

déjà évident que les différentes discussions qui se tiennent dans ce cadre, notamment au sein de l'ARES, ne peuvent que renforcer la sensibilisation à ces nouveaux mécanismes. En tout cas, les établissements sont très actifs pour nous fournir leurs retours.

L'objectif de ces mesures n'est pas d'homogénéiser les outils développés par les établissements, mais plutôt d'encourager l'échange de bonnes pratiques par l'intermédiaire de l'ARES et d'organiser une collecte d'informations sur les mesures entreprises, ainsi que leur évaluation par les établissements. Plutôt que des mesures précises imposées verticalement, les actions qu'ils développeront seront soumises à une obligation de moyens, dans le respect de leur liberté académique.

Quant à un éventuel apport financier pour de tels projets, je rappelle que l'ensemble des moyens consacrés à l'aide à la réussite ont connu une importante augmentation depuis le début de la législature. Les six millions d'euros supplémentaires devraient déjà permettre de contribuer à ce type d'initiatives. Le montant global actuellement réservé aux aides à la réussite s'élève à plus de 106 millions d'euros.

Par ailleurs, de nombreux professeurs font déjà usage, depuis quelques années, d'outils tels que Wooclap; d'autres ont développé des modules d'exercices et des tests d'auto-évaluation en ligne à l'aide d'applications comme Moodle pour permettre aux étudiants de s'entraîner tout au long de l'année. Wooflash semble particulièrement ergonomique et attractif; son succès dépendra notamment de son degré d'usage au sein de la communauté professorale.

M. André Antoine (Les Engagés). – Au-delà des initiatives de terrain, le cadre légal oblige effectivement l'enseignement supérieur à contractualiser un certain nombre d'objectifs de réussite pour obtenir des moyens financiers. Vous avez d'ailleurs rappelé les montants consacrés à cette importante avancée, Madame la Ministre.

Bien entendu, chacun est libre d'utiliser ou non telle méthode ou telle plateforme. Néanmoins, il serait extrêmement intéressant de partager les réussites et de promouvoir les plateformes les plus adéquates par le biais de l'ARES. Il vous appartiendra ensuite de valider les résultats engrangés grâce à ces importants montants budgétaires. En effet, il convient d'apprécier la pertinence de l'effort à l'aune des résultats qu'il produit. Quoi qu'il en soit, je me réjouis de partager avec vous nos points de vue sur la nécessité d'aider nos étudiants. Ces derniers ont d'ailleurs leur propre rôle et leurs propres responsabilités dans leur parcours d'apprentissage, notamment en utilisant ces plateformes.

1.25 Question de M. André Antoine, intitulée « Perspectives d'avenir de l'enseignement à distance en Fédération Wallonie-Bruxelles »

M. André Antoine (Les Engagés). – Madame la Ministre, l'enseignement à distance (EAD) est un enseignement peu mentionné, mais il est pourtant essentiel et il le sera de plus en plus. Durant cette législature, la crise de la Covid-19 l'a replacé sous les feux de l'actualité et a démontré toute l'acuité d'une telle démarche pédagogique. Par ailleurs, un nombre croissant de familles ont opté pour une scolarité à domicile et recourent elles aussi aux outils et services de l'enseignement à distance de la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'après les informations dont je dispose, 1 103 jeunes étaient scolarisés à domicile en 2020, mais leur nombre n'a cessé de croître depuis lors pour atteindre plusieurs milliers et, au passage, déforcer notre « clé élèves » et son financement.

Au Nord du pays, l'enseignement hybride s'est installé définitivement puisque voici près de quelques semaines, le Parlement flamand a adopté un décret visant à ancrer l'hybridation de l'enseignement dans les écoles secondaires. Certes, au premier degré de l'enseignement secondaire, première et deuxième années, ce seuil ne pourra représenter que 20 % maximum des cours. Dans le second degré, troisième et quatrième années, ce seuil est porté à 30 % et à 40 % pour le dernier degré du secondaire. Nos amis flamands ont fait le choix non pas de l'enseignement à distance, mais d'une forme combinée du présentiel et de la distance. Une première évaluation est prévue lors de l'année scolaire 2026-2027.

La Fédération Wallonie-Bruxelles, n'a pas pris de telles initiatives, mais il n'empêche qu'il est important de pouvoir disposer d'un EAD moderne, actualisé et performant pour l'ensemble de nos étudiants. L'enseignement à distance dont vous avez la responsabilité concerne prioritairement des modules de cours en ligne interactifs pour se préparer aux épreuves certificatives de niveaux primaire et secondaire de l'enseignement obligatoire. Ces modules reprennent, si je suis bien informé, des contenus interactifs variés, des exercices autocorrigés, des devoirs et des outils collaboratifs. Le rythme d'apprentissage y est flexible et le droit d'inscription est de 29 euros. Plus de 500 modules de cours seraient disponibles en ligne aujourd'hui.

Ceci est l'occasion pour moi, à l'aune de l'exemple flamand, mais aussi au vu de l'intérêt de l'EAD pour de nombreuses familles et de la diversité des cours qui y sont présentés, de vous interroger sur le nombre et le profil des apprenants qui ont choisi cette voie d'enseignement. Alors qu'à différentes reprises, vous avez annoncé de nouveaux moyens financiers pour l'enseignement supérieur et même pour l'enseignement de promotion sociale, il n'en a pas été de même pour l'EAD ni pour continuer à actualiser les programmes tels qu'ils sont présentés et qui connaissent aujourd'hui un regain d'intérêt depuis la crise sanitaire ou selon l'exemple flamand.

Je m'interroge cependant, même si les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont en difficulté, sur une forme de désintérêt en termes budgétaires de cet enseignement, même si je serai ravi à revoir ma position après votre réponse. Allez-vous développer de nouvelles plateformes d'apprentissage pour les élèves ou adultes intéressés par ces cours? Si oui, lesquelles? Les écoles intéressées par une formule d'hybridation de leur enseignement peuvent-elles utiliser les programmes et modules de l'EAD? Si oui, selon quelles modalités? La Fédération Wallonie-Bruxelles est au cœur d'une révolution, d'une évolution de l'apprentissage à distance par voie numérique, et les outils qui doivent être proposés doivent donc être alignés sur cette nouvelle offre.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, la transition numérique du système éducatif est au cœur des politiques menées par le gouvernement et se matérialise par l'adoption de mesures ainsi que de dispositifs propres à chaque niveau d'enseignement.

Notre EAD a pour mission la diffusion de modules de cours en vue de préparer aux épreuves du jury de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi qu'aux épreuves externes organisées visant l'évaluation des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire. Les 630 modules de cours proposés en ligne sont basés sur les cours et les programmes de l'enseignement primaire et secondaire de plein exercice organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Tous les modules sont contrôlés par des enseignants qui assurent un soutien individualisé aux apprenants. Ces cours peuvent être suivis dans une perspective de soutien, de consolidation ou de dépassement scolaire par des élèves lors d'un parcours d'enseignement obligatoire suivi dans un établissement scolaire, dans une perspective de différenciation, mais également par d'autres qui ont fait le choix d'un enseignement à domicile. Enfin, les modules de cours de l'EAD peuvent également être suivis dans une perspective de réorientation professionnelle, comme se préparer à des tests d'admission, d'une meilleure insertion socioprofessionnelle ou de recherche d'un épanouissement personnel.

Les publics de l'EAD sont très larges et variés, ils ne concernent pas uniquement les élèves de l'enseignement obligatoire. L'EAD concerne un public aux projets de vie variés et, à ce jour, nous comptons 6 705 apprenants. La moitié d'entre eux se sont inscrits pour la première fois en 2023, l'autre moitié des apprenants se sont réinscrits. Si le budget de l'EAD n'a pas été augmenté, ce n'est pas par manque d'intérêt, mais parce qu'il semble actuellement suffisant pour assurer ses missions et développer ses différentes actions. L'ambition de l'EAD est de renforcer son positionnement en tant qu'outil reconnu d'enseignement tout au long de la vie, tant dans la préparation au jury, que dans la remédiation, la consolidation ou le dépassement des connaissances. Cette ambition est d'ailleurs reprise dans l'objectif stratégique 6 du contrat d'administration.

Dès le début de la crise sanitaire, après avoir obtenu l'accord du gouvernement, j'ai mis à la disposition de tous les types et de tous les niveaux d'enseignement, donc aussi de l'enseignement obligatoire, la plateforme www.maclasse.crp.education, dans le but d'offrir une continuité pédagogique pour tous. La plateforme et l'accompagnement par des conseillers techniques et pédagogiques sont offerts à tous les niveaux professionnels de l'éducation, quels que soient la forme, le niveau et la matière d'enseignement.

Les enseignants trouvent sur cette plateforme des modules de cours interactifs de l'EAD, utilisables par les apprenants, tuteurés par leur enseignant habituel. Les professeurs trouvent des modules de cours de l'enseignement de promotion sociale, qui correspondent à un niveau ou à un dossier pédagogique et utilisables par les apprenants en autonomie complète ou de manière tuteurée avec leur enseignant habituel. Des modules de cours vides sont mis à la disposition des enseignants pour qu'ils puissent y déposer, dans un endroit exclusivement réservé à leur classe, leur propre cours, afin d'utiliser leurs ressources habituelles avec leurs apprenants, mais en usant d'outils ou de moyens permettant d'augmenter l'interactivité. J'ai demandé en urgence l'augmentation des capacités d'hébergement des serveurs pour ce projet. Depuis mars 2020, toutes les écoles peuvent accéder gratuitement à cette plateforme pour utiliser les programmes et les modules de l'EAD. Enfin la plateforme de l'EAD, <https://elearning.cfwb.be/>, dédiée aux inscriptions individuelles est accessible gratuitement aux élèves inscrits notamment dans un établissement d'enseignement obligatoire.

M. André Antoine (Les Engagés). – Je me réjouis de l'intérêt que vous portez, Madame la Ministre, à l'EAD. S'il pouvait paraître un peu dépassé jusqu'il y a quelques années, il a retrouvé tout son intérêt, notamment à la suite de la crise sanitaire. Un grand nombre de personnes y portent de l'attention. Selon vous, les budgets actuels sont suffisants pour maintenir des outils performants pour les étudiants, qui ne représenteraient qu'une partie des utilisateurs. Je me permets d'ailleurs de vous suggérer de nouer des contacts avec le secteur de la formation professionnelle.

En effet, la Wallonie compte différents centres de formation professionnelle, notamment pour la préqualification, qui seraient très intéressés d'utiliser l'EAD. Une collaboration entre le département de la ministre Morreale et vous-même serait la bienvenue pour déployer l'enseignement à distance en dehors des murs des écoles. En effet, le savoir est indispensable pour les élèves et les étudiants, mais aussi lors d'une réorientation professionnelle ou dans le parcours du retour à l'emploi, dès lors qu'un certain nombre de demandeurs d'emploi ne trouvent pas de travail, faute de qualification. Nous pouvons d'ailleurs nous interroger sur la longueur de leur présence au chômage. Une offre de formations à distance, en appui d'un encadrement physique, notamment par les centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP), serait particulièrement profitable à ces demandeurs d'emploi.

1.26 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Nouveau bachelier en intelligence artificielle»

M. Eddy Fontaine (PS). – C’est une première en Wallonie: un bachelier en intelligence artificielle (IA) verra le jour, dès la prochaine rentrée académique, à la Haute École de Namur-Liège-Luxembourg (Hénallux). Dans un monde où les entreprises auront besoin d’informaticiens capables d’utiliser les algorithmes créant des applications sur la base de grandes quantités de données, les étudiants seront formés à ces besoins et intégreront également les enjeux éthiques liés à l’IA.

Les recherches en nouvelles technologies et en IA avancent à un rythme effréné. Malgré certains dangers, ces technologies présentent beaucoup d’avantages lorsqu’elles sont bien utilisées. La création de formations dans l’enseignement supérieur répond à ces enjeux présents et futurs.

Madame la Ministre, la création de ce nouveau bachelier est-elle également prévue dans d’autres établissements de l’enseignement supérieur? Les inscriptions pour l’année prochaine ont déjà commencé. Le nouveau bachelier est-il populaire auprès des futurs étudiants? Combien d’étudiants sont-ils attendus dans cette filière?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Ce bachelier en IA dont l’intitulé exact est informatique et système – orientation intelligence artificielle devrait en effet s’ouvrir dès la prochaine rentrée académique à la Hénallux en codiplomation avec l’institut de promotion sociale de Namur. Il figure en effet dans la liste des 57 habilitations que l’Académie de recherche et d’enseignement supérieur a soumise au gouvernement. Le gouvernement a approuvé cette liste à travers un avant-projet de décret qu’il a examiné en première lecture le 6 avril dernier et qu’il soumettra au Parlement avant la fin de l’année académique.

La Haute École libre mosane (HELMo), en codiplomation avec l’Institut Saint-Laurent de promotion sociale, a également obtenu une habilitation pour l’organisation de ce bachelier.

Je me réjouis de la création de ces deux bacheliers qui prouvent la grande réactivité de nos établissements d’enseignement supérieur qui adaptent l’offre de formations aux nouvelles évolutions et techniques. C’est également le cas pour d’autres bacheliers et masters qui seront créés dès la prochaine rentrée académique.

Ces deux établissements tablent sur l’inscription d’une soixantaine d’étudiants en première année. Ils ont bien évidemment attendu l’approbation par le gouvernement de l’avant-projet de décret, en première lecture, avant d’informer les futurs étudiants sur l’ouverture de ces nouvelles sections. Dès lors, il est encore trop

tôt pour donner des chiffres d'inscriptions effectives dans cette filière. Les établissements s'attendent à un rééquilibrage entre les différentes orientations des bacheliers en informatique: développement d'application, informatique industrielle, réseaux et télécoms, technologie de l'informatique, sécurité des systèmes, intelligence artificielle.

Cette orientation supplémentaire permet aux étudiants de définir leurs affinités dans le catalogue de cursus disponibles, d'augmenter de ce fait leurs chances de réussite et de trouver un emploi dans le monde du travail.

Tous les programmes de cours abordent les enjeux éthiques des développements récents de l'IA, tels qu'ils sont débattus actuellement. Le développement d'outils tels que ChatGPT nous rappelle l'importance que les futurs techniciens, qui seront engagés dans ces métiers, soient clairement informés des enjeux sociétaux de leur activité.

Les contenus minimaux de ces deux programmes des hautes écoles Hénallux et HELMo prévoient que six crédits sont dédiés à l'apprentissage des dimensions éthique, juridique et environnementale. Les spécificités de ces formations mentionnent explicitement ces aspects puisqu'elles doivent «former non seulement des professionnels innovants, créateurs, capables de faire face à la complexité et à la spécificité de leur environnement, mais aussi des citoyens engagés, des citoyens responsables, soucieux de la collectivité et de son bien-être».

Concrètement, il est attendu de ces futurs diplômés qu'ils sachent, au terme de leur formation, «prendre des responsabilités en matière de développement professionnel individuel et collectif» et qu'ils soient «sensibilisés par la nature de leur formation aux valeurs sociétales, et surtout aux principes du développement durable et à la responsabilité dans ces matières des entreprises qui les emploient».

M. Eddy Fontaine (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse extrêmement complète.

1.27 Question de Mme Delphine Chabbert, intitulée «Projet concernant les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) en errance autour de la gare du Midi»

1.28 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Ouverture d'un nouveau centre d'accueil pour mineurs étrangers non accompagnés (MENA)»

1.29 Question de M. Sadik Köksal, intitulée «Accueil des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) par les Communautés»

1.30 Question de M. John Beugnies, intitulée «Mineurs étrangers non accompagnés (MENA) en errance»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. (*Assentiment*)

Mme Delphine Chabbert (PS). – Le 21 avril dernier, était organisée la présentation d’une étude consacrée aux mineurs étrangers non accompagnés (MENA) en errance autour de la gare du Midi. Commandée par le CPAS de la ville de Bruxelles, cette étude regroupait un centre de recherche, un groupe de recherche et une vingtaine de travailleurs de terrain issus des services impliqués dans la prise en charge des MENA en errance.

Les MENA sont particulièrement nombreux à Bruxelles. Ces jeunes, âgés de 11 à 18 ans, sont dans des situations de grande précarité et souffrent souvent de problèmes de santé mentale ou de consommation détournée de médicaments et de solvants. Les associations actives dans le domaine de la santé publique nous ont alertés à ce sujet. Les MENA ont aussi des difficultés à accéder aux structures d’hébergement, qu’elles soient prévues pour les sans-abri ou la jeunesse. La prise en charge de ces jeunes est complexe puisqu’elle dépend de plusieurs secteurs et de plusieurs types d’acteurs et institutions. Si le gouvernement fédéral est bien entendu compétent pour gérer les questions d’immigration, la Fédération Wallonie-Bruxelles est compétente dans le domaine de l’aide à la jeunesse. Cette compétence est d’autant plus importante que les MENA sont les jeunes qui ont le plus besoin de l’aide de tous les services adressés aux jeunes en difficulté.

Madame la Ministre, avez-vous participé à la matinée de présentation de l’étude sur les MENA en errance autour de la gare du Midi? De quelle manière y avez-vous été associée? Combien d’associations chargées des MENA sont financées par l’administration de l’aide à la jeunesse? Quel est le montant des subventions octroyées pour soutenir l’accueil spécifique de ces jeunes en très grande difficulté? Je vous ai déjà interrogée au sujet de l’ASBL Macadam, qui est un lieu de bas seuil. D’autres associations de ce type sont-elles soutenues par votre administration?

L’étude présentée le 21 avril souligne la nécessité d’un référentiel commun pour les professionnels qui accompagnent les MENA. Elle fait état d’une réelle difficulté pour ces différents acteurs de développer une approche commune et globale. Elle souligne aussi qu’il est nécessaire de se parler, mais que les lieux où construire cette interconnaissance n’existent pas ou peu et que les professionnels manquent de temps pour investir de tels lieux. Dès lors, quelles mesures avez-vous prises ou envisagez-vous de prendre pour faciliter la coopération entre ces différents acteurs? Avez-vous une réflexion spécifique à partager à ce sujet?

Enfin, des formations et/ou sensibilisations ont-elles été proposées cette année aux professionnels de l’aide à la jeunesse afin de les former à l’accueil de ces MENA aux besoins spécifiques et au profil atypique? Si oui, combien de personnes ont-elles bénéficié de ces formations? Si non, de telles formations pourraient-elles voir le jour à l’avenir?

M. Eddy Fontaine (PS). – Un nouveau centre d’accueil pour MENA a été inauguré le 2 mai dernier à Schaerbeek. Installé dans un ancien hôtel, ce centre dispose de

70 places. Les mineurs concernés ont fui leur pays en conflit ou, car le risque de persécution y était trop grand. Ils sont partis sans parents ou sans tuteur. Quinze jeunes de 14 à 18 ans ont ainsi intégré les lieux au début du mois. Il s'agit de la deuxième phase de leur parcours dans le cadre de la structure de l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil), après une période en centre d'orientation et d'observation de deux à quatre semaines. Ils sont maintenant accompagnés dans un parcours scolaire et préparés à l'autonomie. Ils disposent d'une assistance sociale, juridique et médicale.

Avec l'ouverture de ce centre, Fedasil augmente ainsi ses places d'accueil pour les MENA à 3 500. Malgré tout, le manque de places reste encore important notamment pour les centres spécifiques pour mineurs de moins de 15 ans, encore plus vulnérables. Pour rappel, en collaboration avec les autorités fédérales, le secteur de l'aide à la jeunesse a mis en œuvre un Plan «MENA». Ce dispositif a pour objectif d'apporter l'expertise du secteur dans l'accueil des jeunes abîmés par leur parcours. À l'origine du projet, Fedasil avait créé et cofinancé 130 places d'hébergement, 43 places pour la prise en charge d'enfants dans des familles d'accueil via l'ASBL Mentor Jeunes et 15 prises en charge en accompagnement à la mise en autonomie avec la collaboration de l'ASBL Mentor-Escale. J'évoquerai aussi l'énorme travail réalisé par les services d'aide en milieu ouvert (AMO) avec les MENA en errance.

Madame la Ministre, ouvrirez-vous prochainement d'autres centres d'accueil pour MENA en Fédération Wallonie-Bruxelles? Les représentants du service de l'aide à la jeunesse et la secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration se sont-ils concertés et ont-ils validé des prises en charge supplémentaires? Pouvez-vous nous indiquer la teneur des nouvelles prises en charge? Portent-elles sur l'hébergement, la famille d'accueil, l'autonomie? Portez-vous une attention particulière aux MENA de moins de 15 ans?

M. Sadik Köksal (DéFI). – Le 12 mai dernier, nous apprenions par voie de presse que le nombre de MENA n'avait jamais été aussi élevé en Belgique. L'année passée, 6 434 signalements ont été enregistrés, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2021. Un tiers, soit plus ou moins 2 200 signalements, concernait des enfants de 11 à 15 ans.

Le secteur de l'aide à la jeunesse dénonce régulièrement l'accueil problématique des MENA, lié au manque de places, mais aussi au nombre important de demandes de prise en charge. Mme de Moor, secrétaire d'État chargée de l'Asile et la Migration, assurait récemment à la Chambre que chaque MENA demandeur d'une protection internationale jouissait d'une place adaptée dans un centre Fedasil. Or, selon nous, les centres Fedasil ne sont pas adaptés pour l'accueil des moins de 15 ans et l'état actuel du réseau ne nécessite pas l'ouverture de nouveaux centres d'urgence.

En outre, sur les 150 places au sein d'Opgroeien et sur les 130 au sein de l'aide à la jeunesse prévues par la convention avec les Communautés, seulement cent seraient opérationnelles. Opgroeien fournirait quatorze places d'urgence en raison de la saturation hivernale et quinze seraient financées par Fedasil au sein de l'ASBL Mentor Jeunes.

Madame la Ministre, quelle est la répartition des 100 places opérationnelles au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en Région bruxelloise et en Wallonie plus précisément? Avez-vous été associée au lancement du futur centre schaarbeekois? Pour conclure, la Fédération met-elle à disposition des places d'urgence, à l'instar de Opgroeien? À défaut, pourquoi ne le fait-elle pas? Dans l'affirmative, ces places d'urgence sont-elles temporaires ou structurelles? Quel est le coût annuel moyen d'une de ces places?

M. John Beugnies (PTB). – Le nombre de mineurs étrangers non accompagnés (MENA) n'a jamais été aussi élevé en Belgique. Quelque 6 434 signalements ont été enregistrés l'année passée, dont 30 % d'enfants entre 11 et 15 ans. Ce public extrêmement vulnérable, souvent victime d'exploitations et/ou d'addictions, tombe facilement dans la délinquance. Nous parlons de jeunes qui, pour une partie d'entre eux, sont difficiles à toucher par le biais des canaux classiques puisqu'ils ne s'adressent que très rarement par eux-mêmes aux services en mesure de les aider. De plus, même lorsqu'ils cherchent de l'aide, rien ne leur garantit qu'ils puissent bénéficier d'un accompagnement. Prenons l'exemple des tuteurs dont ils doivent bénéficier, qui constituent une figure d'autorité tout en leur permettant d'accéder à un certain nombre de droits. Aujourd'hui, il manquerait quelque 1 600 tuteurs si l'on voulait permettre à chaque jeune d'en être doté. Un accord entre Fedasil et le secteur de l'aide à la jeunesse prévoit un certain nombre de places d'accueil dans les hébergements d'aide à la jeunesse, mais ces dernières sont insuffisantes. Sans parler du fait que le secteur de l'aide à la jeunesse est en crise en raison d'un manque généralisé de places, de personnel et de ressources.

Madame la Ministre, quelles solutions sont-elles prises par votre gouvernement pour participer à la protection et l'accompagnement spécifique de ces MENA? Quel rôle le secteur de l'aide à la jeunesse peut-il jouer afin d'aider ces jeunes sur le terrain et de leur offrir des infrastructures adaptées à leurs besoins? Que fait votre gouvernement pour favoriser d'éventuelles actions en ce sens? Votre gouvernement prévoit-il des moyens financiers et humains supplémentaires afin d'aider le secteur de l'aide à la jeunesse en difficulté à prendre en charge cette mission?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Les près de 100 places auxquelles Mme de Moor fait allusion dans l'article de

presse que vous évoquez concernent uniquement les places opérationnelles au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En septembre 2016, l'Administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ) subventionnait et accompagnait 130 places. Plusieurs d'entre elles ont dû être fermées pour des raisons que j'ai déjà largement évoquées avec vous à d'autres occasions. À ce jour, 98 places sont disponibles pour des MENA de moins de 15 ans ou très vulnérables. Ils sont accueillis dans les services d'hébergement MENA Accueil, à Sainte-Ode, L'Étape, à Couvin, la Cité de l'enfance, à Fleurus, Youth in Shelter, à Liège, El Paso, à Gembloux, et La Hutte, à Jumet.

J'ai déjà récemment évoqué des pourparlers en cours avec Fedasil en vue de l'ouverture de nouvelles places. J'ai récemment rencontré la secrétaire d'État Nicole de Moor à ce sujet. L'issue de ces négociations devrait être connue d'ici la fin du mois de juillet. Les places financées par Fedasil au niveau de l'ASBL Mentor Jeunes sont uniquement des places en famille d'accueil. Il ne s'agit donc pas de places d'urgence. Je n'ai pas non plus été associée au centre schaarbeekois, car il est exclusivement géré par Fedasil.

Je tiens à rappeler que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles intervient dans le cadre du Plan «MENA», un plan humanitaire et solidaire. Sauf si un MENA est qualifié de mineur en danger ou en difficulté au sens du décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la Jeunesse, son accueil relève de la compétence exclusive de Fedasil, en vertu de la loi sur l'accueil.

Le Plan «MENA» comprend quatre volets: l'hébergement, en cofinancement avec Fedasil, qui offre actuellement 98 places; un volet «accueil familial», qui offre 43 places; un volet «accompagnement de l'autonomie», destiné aux MENA et ex-MENA âgés de 20 ans ou moins et disposant d'un statut de séjour qui vivent en dehors du réseau d'accueil; un volet «accompagnement de jeunes transmigrants et en errance». Dans le cadre de ce dernier volet, l'AGAJ, avec le service AMO SOS Jeunes Quartier Libre, contribue à la création d'un centre géré par le Samu-social. Ce dernier pourra accueillir jusqu'à 80 jeunes ne voulant pas se signaler auprès des autorités, mais qui ont besoin d'un lit, d'une douche et d'un repas. L'AMO assurera des permanences dans les bâtiments qui accueilleront ces jeunes. L'AGAJ et l'AMO SOS Jeunes Quartier Libre ont également participé très activement au groupe de travail qui a largement contribué à l'étude présentée le 21 avril.

Le travail des associations et des administrations impliquées devra aboutir à la mise en œuvre d'un centre d'accueil à bas seuil pour des MENA en errance présentant des problèmes de toxicomanie. Le secteur de l'aide à la jeunesse aura, là aussi, un rôle de prévention à jouer. Depuis 2016, l'AMO SOS Jeunes Quartier Libre dispose d'une équipe «MENA», actuellement composée de 5,5 équivalents

temps plein (ETP). Les aspects touchant à l'hébergement relèvent de la compétence du gouvernement fédéral et de la Région.

La problématique des MENA autour de la gare du Midi a par ailleurs été évoquée dans le cadre du Conseil de prévention de Bruxelles. Le Service de prévention de la ville de Bruxelles mène actuellement des pourparlers avec plusieurs acteurs principaux en vue de coconstruire une interconnaissance de la problématique. Compte tenu de la réalité budgétaire, le gouvernement n'a pas pu dégager de moyens financiers et humains supplémentaires afin de prendre en charge des missions supplémentaires. En effet, l'augmentation des frais de personnel due à l'inflation que nous avons connue en 2022 a déjà entraîné, à elle seule, une augmentation d'environ 350 000 euros du budget réservé au Plan «MENA». Les partenaires de ce plan sont sensibilisés à l'ensemble des problématiques. Le reste du secteur de l'aide à la jeunesse l'est dans le cadre de formations et de journées de sensibilisation générale portant sur le statut de mineur étranger, ou des journées de sensibilisation thématique, telles que la matinée organisée le 10 mars dernier sur la problématique de l'exploitation sexuelle. J'ai participé à l'ouverture de cette matinée, avec ECPAT et Défense des enfants international (DEI).

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, je me réjouis de constater que nous sommes nombreux à vous questionner sur la situation des MENA, qui sont parfois très jeunes puisque 30 % d'entre eux ont moins de 15 ans. Ces mineurs sont livrés à eux-mêmes dans le plus grand dénuement. Une mobilisation intersectorielle de tous les professionnels est indispensable, car ce problème relève de l'aide à la personne, de la lutte contre la pauvreté, du sans-abrisme et de l'aide à la jeunesse. Votre contribution est donc essentielle et le plan «MENA» doit être étoffé. J'assure le suivi de la situation à Bruxelles auprès d'Alain Maron, ministre compétent dans ce domaine. Nous avons bien entendu suivi l'ouverture du nouveau centre d'accueil à Schaerbeek soutenu par Fedasil, mais aussi des projets appuyés par les services AMO et pilotés par le Samusocial.

L'approche intersectorielle est essentielle: soit les professionnels de l'aide à la jeunesse se retrouvent dans des lieux spécifiques et invitent leurs collègues compétents pour l'action sociale et la santé mentale et chargés de la lutte contre la pauvreté ou les assuétudes, soit ces professionnels renforcent les services d'accueil classiques. Dans tous les cas, nous devons accéder à la demande des jeunes et acteurs de terrain concernés en améliorant la collaboration entre les secteurs.

M. John Beugnies (PTB). – Madame la Ministre, certes, ces matières relèvent en grande partie des compétences du gouvernement fédéral, mais vous avez également des responsabilités dans ce domaine. Je pense ici notamment aux services d'aide à la jeunesse (SAJ), ainsi qu'à une série d'associations qui se trouvent souvent en première ligne pour accueillir et accompagner ces jeunes. La plupart du temps, ces structures n'ont déjà pas assez de places d'accueil et de moyens hu-

mains pour mener à bien leur mission principale, et donc encore moins pour accompagner au mieux ces MENA aux parcours si spécifiques. J'apprends que le budget consacré au secteur de l'aide à la jeunesse ne sera malheureusement pas augmenté. Dès lors, je crains fortement que celui-ci arrive à un niveau de saturation et que la situation de ces jeunes ne s'améliore pas.

1.31 Question de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Situation d'un jeune en errance contraint de dormir sous tente»

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Le service de la protection de la jeunesse (SPJ) de Tournai a récemment vécu une situation plus qu'interpellante. Il y a quelques semaines, un jeune homme mineur a dormi sous tente dans le jardin du SPJ dans l'attente de solutions adaptées à ses besoins.

Michael Verhelst, le directeur du SPJ, explique dans le reportage consacré à cette situation que le secteur de l'aide à la jeunesse fait toujours face à un manque de places et ce, notamment, pour les situations de prises en charge complexes. Il précise que tout système a ses limites et que, dans ce cas-ci, le SPJ n'est probablement pas parvenu à répondre aux besoins spécifiques de ce jeune en errance.

Nous sommes conscients que les situations compliquées sont légion dans le secteur de l'aide à la jeunesse. Nous constatons également que les acteurs de terrain ne lésinent pas sur leurs efforts à être proactifs, voire créatifs, dans les solutions proposées. Néanmoins, cette situation pose la question de l'intégration de l'aide à la jeunesse avec les autres secteurs de l'aide sociale et des soins de santé mentale et elle montre qu'il est nécessaire de développer des places pour des situations d'urgence.

Madame la Ministre, avez-vous été informée par voie officielle de cette situation? Quelles sont les procédures quand il est impossible de placer un jeune dans l'institution la plus adéquate pour son suivi? Un magistrat a-t-il entériné cette décision? La région de Tournai souffre-t-elle d'un manque récurrent de places ou cette situation est-elle exceptionnelle? Dans le rapport parlementaire relatif à la santé mentale des jeunes, nous avons rappelé l'importance de casser la logique de silo entre les secteurs de la santé mentale, de l'aide sociale ou de l'aide à la jeunesse. Quelles sont les démarches que vous avez réalisées à cet égard?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, la situation du jeune dont vous faites état est évidemment dramatique et mon administration m'en a immédiatement informée. Je peux vous assurer que toute l'équipe du SPJ de Tournai s'est mobilisée sans relâche pour lui apporter son aide et trouver la solution adéquate afin de le protéger. Toutes les pistes ont été explorées au sein du SPJ, avec les partenaires et en concertation avec l'inspection.

J'ai déjà expliqué à plusieurs reprises que, conformément au décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la protection de la Jeunesse et, en particulier l'article 19, «le directeur et ses adjoints exercent leurs compétences en matière de protection individuelle en toute indépendance». Il n'appartient dès lors pas à un magistrat d'entériner les mesures, voire les difficultés rencontrées par un SPJ.

Malheureusement, mon administration a dû constater qu'aucune prise en charge n'était possible pour ce jeune au profil particulier, malgré les très nombreux contacts pris. La région de Tournai ne souffre pas particulièrement d'un manque de places. Par contre, la situation de ce jeune, qui est devenu majeur depuis lors et qui n'est donc plus dans le giron de mon administration, était particulièrement singulière. C'est un jeune qui, typiquement, est à la croisée des secteurs du handicap, de la santé mentale et de l'aide à la jeunesse; c'est un jeune pour lequel la prise en charge doit être envisagée différemment. L'aide à la jeunesse est un peu le dernier filet de sécurité qui existe.

Mon cabinet n'a pas attendu cet événement très interpellant pour installer un dispositif permettant de répondre à une telle situation. Nous avons mené différents chantiers depuis plus d'un an, avec la participation des acteurs de terrain qui ont émis des recommandations pour l'amélioration de la prise en charge de ces jeunes. Il ne faut pas créer un nouveau service; il faut une collaboration entre les secteurs de l'aide à la jeunesse, de la santé mentale et du handicap pour, chaque fois, analyser la situation au cas par cas et pour faire du «sur mesure» plutôt que du «prêt-à-porter». Un dispositif spécifique a été imaginé, permettant de développer et d'améliorer les prises en charge des jeunes dont les besoins nécessitent l'intervention des différents secteurs.

L'élaboration d'un projet de protocole d'accord est en cours au niveau national; elle implique les ministres francophones, néerlandophones et germanophones. Je demande, depuis un moment déjà, l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la conférence interministérielle Santé (CIM Santé). L'objectif de ce protocole est de rassembler au sein de la CIM Santé déjà existante, à raison d'une fois par an, tous les ministres compétents en matière de l'aide à la jeunesse, du handicap, de l'enfance et de l'enseignement obligatoire, pour définir l'orientation générale de l'intersectorialité, sur la base des recommandations des différentes administrations.

La deuxième étape de ce processus sera de créer un protocole d'accord entre les différentes administrations compétentes.

Il s'agit de l'Administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ), de l'Agence pour une vie de qualité (AVIQ), de l'Administration générale de l'enseignement (AGE), de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), de la Commission communautaire commune (COCOM), de la Commission communautaire française (COCOF), d'Iriscaire et le SPF Santé publique.

Ce protocole permettra de structurer les organes de concertation intersectorielle en plateformes locales qui auront pour mission d'identifier et de recueillir les difficultés rencontrées sur le terrain. Il permettra aussi l'opérationnalisation d'une cellule d'appui qui devra être rapidement mobilisable pour entourer un jeune avec des besoins multisectoriels.

Ce processus est en réflexion depuis pratiquement le début du mandat et il mobilise l'ensemble des acteurs compétents pour éviter de se retrouver à nouveau démunis de moyens adéquats face à une telle situation de crise. Nous continuons à soutenir et à financer les structures qui permettent de déployer des projets pour les jeunes à la croisée de plusieurs secteurs. Je pense notamment au projet «Jeunes en terre inconnue» que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer ici.

Mme Mathilde Vanderpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces explications assez rassurantes concernant le travail que vous mettez en place. J'aime votre métaphore: le «sur mesure» plutôt que le «prêt-à-porter».

Cette concertation est une volonté des différents secteurs. En effet, un travail transversal est préférable au travail par silo. Tout cela est très positif et je vous encourage à continuer à avancer en ce sens.

Pour la situation particulière de ce jeune qui a maintenant 18 ans, je pointe un autre élément: comment trouver des solutions pour des jeunes qui sont en période de transition, c'est-à-dire qui deviennent adultes? Il faudra mener un travail sur cet aspect aussi.

1.32 Question de M. John Beugnies, intitulée «De jeunes mineurs se prostituent pour ne pas dormir dehors»

M. John Beugnies (PTB). – On savait déjà qu'en raison du manque de places d'accueil dans le secteur de l'aide à la jeunesse, des jeunes doivent rester dans des situations familiales complexes, parfois violentes et en tout cas nocives pour leur développement personnel. Il y a un mois, on a appris dans la presse que des jeunes mineurs se retrouvent également à la rue. Ils font ce qu'ils peuvent pour survivre et certains ont recours à la prostitution pour mettre un toit au-dessus de leur tête.

Avant les vacances, Point Jaune à Charleroi a alerté sur l'errance de jeunes qui passent dans ce centre d'accueil à court terme puis retournent à la rue ou dans d'autres institutions et ainsi de suite sans jamais trouver un ancrage. Point Jaune attirait aussi l'attention sur l'âge de moins en moins élevé des jeunes en errance et sur le fait que le manque de place entraîne l'accueil des jeunes dans des structures qui ne sont pas adaptées pour répondre à leurs besoins.

Dans une récente réponse à une de mes questions écrites, Madame la Ministre, vous m'avez fait savoir que vous partagiez le constat de précarisation des familles et de saturation du secteur de l'aide à la jeunesse. Vous m'avez aussi indiqué

qu'aujourd'hui, 900 jeunes attendent une prise en charge par les services résidentiels généraux (SRG) et que 2 257 sont en attente d'un service d'accompagnement. Je me demande combien d'autres font des séjours à répétition dans les services résidentiels d'urgence (SRU) et surtout combien d'autres ne sont pas du tout pris en charge.

Madame la Ministre, face à ces constats, votre réponse consiste à dire que la création de places supplémentaires ne peut pas être la seule réponse sur ce point-là. Je partage cet avis. En revanche, dire cela alors que la réponse matérielle est largement insuffisante n'est pas acceptable! Vous faites également mention d'un plan d'actions établi sur la base des revendications syndicales, mais sans aucune précision à ce stade.

Avez-vous pris connaissance des situations dénoncées par Point Jaune? Quelle analyse faites-vous du phénomène de l'errance? Que fait votre gouvernement pour permettre aux jeunes de trouver des solutions d'accueil stables et à long terme? Que faites-vous pour renforcer le personnel engagé dans le secteur? En quoi consiste le plan d'actions que vous évoquez?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, j'ai bien entendu pris connaissance de l'article de presse auquel vous faites référence, tout comme mon administration qui a contacté le service d'aide en milieu ouvert (AMO) Point Jaune. Mon administration déplore d'ailleurs le caractère «piège à clics» du titre de l'article, les situations de prostitution n'ayant pas été évoquées de manière aussi explicite dans la discussion avec le journaliste. Il n'en reste pas moins que le constat d'une augmentation du phénomène des jeunes en errance, de la saturation du réseau de la prise en charge ainsi que de l'âge précoce des jeunes concernés, rapporté par l'AMO, est réel et qu'il s'ajoute aux autres signaux du terrain.

J'ai déjà eu l'occasion de vous présenter à plusieurs reprises mon analyse de la situation des jeunes en errance et je ne peux que répéter qu'il s'agit d'une réalité complexe, multifactorielle et qu'aucun niveau de pouvoir ne détient seul les clés et leviers de compétences. Il serait mensonger de ma part d'affirmer, voire de laisser sous-entendre, que l'aide à la jeunesse est capable de résoudre seule tous les problèmes touchant de près ou de loin nos jeunes. Nous pouvons le regretter, mais certainement pas le nier.

Cela étant, nous avons l'obligation de moyen et la question est bien de savoir ce que l'aide à la jeunesse peut faire, tant en interne qu'en collaboration avec d'autres secteurs. Cela rejoint votre seconde question, relative à l'action du gouvernement et au plan d'actions instauré à la suite des revendications syndicales. En effet, à la suite de la crise multifactorielle sans précédent à laquelle les acteurs

du secteur de l'aide à la jeunesse sont confrontés, je me dois de répondre de manière multidimensionnelle.

La création de nouvelles places d'accompagnement au sein du milieu de vie ou d'hébergement hors du milieu de vie de tout type – accueil familial ou services résidentiels, à Bruxelles et en Wallonie – peut être une réponse aux difficultés rencontrées par le secteur, mais elle n'est pas la seule. J'ai déjà abordé la question des 150 prises en charge supplémentaires à venir grâce à un appel à projets dont nous aurons l'occasion de reparler très prochainement, car il sera soumis au gouvernement.

J'estime que nous devons travailler sur les court, moyen et long termes dans un spectre plus large. La prévention me semble être la première clé; il convient de renforcer les dispositifs de prévention et les partenariats intersectoriels. Il faut également remettre en avant le caractère complémentaire et supplétif de l'aide et de la protection spécialisée par rapport à l'aide sociale générale et donc rappeler le rôle des acteurs de première ligne. J'ai coutume de dire que le meilleur placement est celui qui n'a pas lieu. Quand le frigo est vide, quand il n'y a pas de chauffage, quand les problèmes psychologiques voire psychiatriques ne sont pas pris en charge, il y a des placements. Il est essentiel de renforcer la première ligne et la recherche de coordination et de concertation entre les différents secteurs, notamment celui de la santé mentale, les CPAS et l'aide sociale.

Une autre réponse au manque de moyens de l'aide à la jeunesse doit aussi passer par la stabilisation des équipes sociales en service d'aide à la jeunesse (SAJ) et service de la protection de la jeunesse (SPJ). Les délégués assurent plus de 40 % des suivis au sein des familles. Les deux autres clés qui me semblent encore prioritaires sont la formation du personnel et le renforcement du travail pédagogique. Voilà les mesures qui font partie du plan d'action que je mets en place pour répondre aux besoins du secteur et qui doivent favoriser une meilleure prise en charge de chaque situation individuelle.

M. John Beugnies (PTB). – Madame la Ministre, je confirme qu'il faut faire de la prévention. Il faut aussi un plan d'actions pour améliorer le bien-être des travailleurs. Ce que vous avancez est correct, mais ce qu'il faut en priorité aujourd'hui, c'est du personnel supplémentaire pour assurer toutes les prises en charge. Nous attendons avec impatience les nouvelles prises en charge dont vous parlez, même si elles sont particulièrement insuffisantes, comme le dénonce le personnel du secteur de l'aide à la jeunesse qui s'est mobilisé à plusieurs reprises ces dernières semaines.

Aujourd'hui, ce qui décourage et détruit les personnes qui travaillent dans ce milieu, c'est de devoir assurer des dizaines de prises en charge par jour et de faire des heures supplémentaires à n'en plus finir. Elles savent que, si elles ne le font pas, les jeunes ne trouveront aucun soutien. Pour ces travailleurs, il est difficile de ne pas pouvoir prendre en charge des jeunes qui sont au bord du gouffre et de

voir certains repasser plusieurs fois par des solutions d'urgence, telles que l'hôpital, alors qu'ils n'y ont pas leur place, car aucune autre possibilité de prise en charge dans un environnement convenable n'existe.

Cette réalité doit être changée. Vous n'y parviendrez peut-être pas toute seule; j'en suis conscient. Cependant, il faut mobiliser les énergies et les niveaux de pouvoir pour trouver du personnel et des solutions d'accueil pour encadrer ces jeunes. C'est votre responsabilité en tant que ministre chargée de l'aide à la jeunesse, tout comme il est de votre responsabilité de faire en sorte que ces jeunes puissent bénéficier d'une prise en charge et ne se retrouvent pas à la rue.

1.33 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «Manque de moyens de certains centres d'hébergement»

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Le Vieux Moulin à Strainchamps a récemment reçu la visite amicale, mais néanmoins protocolaire, de Pierre-Yves Dermagne, le ministre fédéral de l'Économie et du Travail. Ce fut l'occasion, pour l'association subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui accueille des enfants séparés de leur famille sur décision des services d'aide à la jeunesse (SAJ) et des services de protection de la jeunesse (SPJ), de tirer la sonnette d'alarme. Les trois enveloppes prévues pour les frais de fonctionnement, les frais de personnel et les frais liés aux enfants sont clairement insuffisantes pour assurer aux enfants un épanouissement adéquat. Les activités extrascolaires, faute de moyens humains, ont d'ailleurs été supprimées. À cela s'ajoutent des frais liés à l'infrastructure, aux travaux de toiture nécessaires et aux coûts de l'énergie. L'ardoise est importante. Madame la Ministre, il semble que vous soyez alertée de la situation puisque son directeur vous dit à l'écoute, mais travaillant en enveloppe fermée.

Quand on met en parallèle cette problématique avec les dysfonctionnements des services d'aide à la jeunesse relatifs à certains placements abusifs d'enfants et de jeunes, on est en droit de se demander si les moyens alloués au secteur sont gérés de façon équilibrée. On sait en effet que les placements d'enfants coûtent très cher à la société et marquent à vie un enfant, même si certains placements sont plus qu'utiles. On sait aussi qu'une réponse alternative serait le placement en famille d'accueil.

Madame la Ministre, d'autres centres d'hébergement se trouvent-ils dans la même situation financière? De quelle marge de manœuvre disposez-vous à ce stade?

En 2016, la Cour des comptes avait réalisé un rapport sur l'hébergement des jeunes dans le cadre de l'aide à la jeunesse. Les recommandations qu'elle formulait ont-elles été suivies? Je pense notamment au travail de prévention pour limiter le nombre de jeunes à prendre en charge, au système de relais d'information et au pilotage des activités. Des synergies avec des acteurs locaux de la jeunesse, de l'accueil temps libre (ATL), les académies ou encore les clubs sportifs ne sont-

ils pas possibles pour offrir des moments d'activités à ces enfants et à ces jeunes? Enfin, qu'en est-il des recrutements des familles d'accueil?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, il me paraît tout d'abord indispensable de rappeler que tous les services agréés sont financés de la même manière, conformément à l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2018 relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services résidentiels généraux. Cette réglementation spécifique impose un cadre clair et uniforme qui concerne tous les services agréés et qui porte sur la subvention pour les frais de personnel, les frais de fonctionnement et les frais de prise en charge des jeunes selon un principe d'égalité pour tous les jeunes et services agréés.

Je suis bien consciente de la hauteur des coûts engendrés par la prise en charge de nos jeunes en difficulté, notamment les coûts de l'énergie. À ce titre, le gouvernement a octroyé une subvention exceptionnelle pour couvrir les frais d'énergie afin de ne pas alourdir le budget de la prise en charge pour ce poste.

Vous faites ensuite référence au rapport de la Cour des comptes de 2016 relatif au système d'information et de pilotage d'activités. Je peux vous confirmer que je dispose à présent des informations sur le nombre de jeunes en attente d'une prise en charge. En outre, si la prévention était déjà une priorité dans le décret de 1991, ce caractère prioritaire a depuis lors été renforcé par la définition d'une politique faisant l'objet d'un livre spécifique au sein du code, dont la création du Service général de la prévention et l'installation des chargés de prévention. Je vous confirme également que la clarification du champ d'intervention de l'aide à la jeunesse auprès des partenaires de première ligne – qui n'est pas une opération unique réalisée une bonne fois pour toutes, mais bien un travail continu renouvelé sans cesse – est toujours bien un des chevaux de bataille de mon administration. À ce titre, je ne peux que vous rejoindre sur l'intérêt de l'instauration de synergies avec des acteurs locaux de la jeunesse et de l'ATL, les académies et les clubs sportifs. Ce sont des partenariats qui existent et qui sont encouragés.

Concernant le recrutement de familles d'accueil, les services d'accompagnement de l'accueil familial et la Fédération des services d'accompagnement de l'accueil familial organisent régulièrement des campagnes de recrutement sur les différents médias. Ils bénéficient à ce titre de subventions. Pour assurer leurs missions de promotion, les services d'accompagnement de l'accueil familial agréés pour moins de 192 mandats bénéficient en 2023 d'une subvention de plus de 5 800 euros. Pour ceux agréés pour au moins de 192 mandats, le montant s'élève en 2023 à 8 200 euros. Il est vrai que le recrutement de nouveaux accueillants familiaux est insuffisant par rapport aux besoins; il semble pourtant que les campagnes de promotion de l'accueil familial pour trouver davantage de familles commencent à porter

leurs fruits. Cependant, accueillir un enfant au sein d'une famille est un acte lourd en termes d'implication, tant pour l'enfant accueilli que pour les accueillants et leur famille. La plus grande prudence s'impose donc au moment de mettre en œuvre ce type de prise en charge. Le recrutement d'une famille d'accueil et la décision de lui confier un enfant, c'est un acte qui doit être mûrement réfléchi par tous les acteurs.

À la suite des interpellations du Collectif bruxellois des acteurs d'aide à la jeunesse, le gouvernement a dégagé des moyens pour lancer un appel à projets. Celui-ci permettra la création de 150 prises en charge par les services de placement familial et les services d'accompagnement familial. Ils débiteront le premier jour du mois suivant la signature de l'arrêté et, au plus tard, le 1^{er} septembre 2023.

Par ailleurs, nous continuons à explorer toutes les pistes permettant d'augmenter le nombre de prises en charge.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Malgré les dispositions prises actuellement pour soutenir le secteur, les moyens dégagés semblent insuffisants. En effet, la situation évoquée montre que des défaillances existent et que l'objectif n'est pas atteint. Il faut donc encore travailler afin d'aider le secteur et de trouver la solution la plus adaptée pour ces jeunes et ces enfants en souffrance.

1.34 Question de Mme Jacqueline Galant, intitulée «My AI, l'intelligence artificielle sur le réseau social Snapchat»

Mme Jacqueline Galant (MR). – Le réseau social Snapchat, très prisé par les jeunes, s'est récemment doté d'un nouvel outil. Il s'agit de My AI, une intelligence artificielle avec qui les utilisateurs et utilisatrices peuvent discuter. Cette intelligence artificielle se base sur les données qu'elle peut collecter, comme la géolocalisation de l'utilisateur ou le contenu qu'il a partagé sur le réseau social. My AI est désormais obligatoirement intégrée à Snapchat. Seuls les utilisateurs qui paient l'application peuvent s'en séparer.

La *Federal Computer Crime Unit* (FCCU) a confirmé que cette intelligence artificielle inquiétait à la fois les utilisateurs et utilisatrices de Snapchat et leurs parents. La FCCU rappelle également qu'il est très important de vérifier les autorisations que les utilisateurs donnent aux réseaux sociaux de manière générale, et pas seulement à Snapchat.

Madame la Ministre, plaidez-vous en faveur de la constitution d'un groupe de travail sur les dangers que constituent les intelligences artificielles? Sur quelles politiques nouvelles travaillez-vous afin de sensibiliser nos jeunes à une utilisation raisonnée des réseaux sociaux?

Enfin, avez-vous commandé une enquête sur les risques psychosociaux que l'intelligence artificielle pourrait représenter pour notre jeunesse, notamment le risque d'isolement?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, comme toute technologie, l'intelligence artificielle n'est pas un problème en soi. C'est l'utilisation que nous en faisons qui peut être problématique. Je pense que nous serons d'accord sur ce point.

C'est pour cette raison que j'ai toujours eu à cœur de guider les jeunes afin qu'ils aient une utilisation raisonnée et sécurisée des différents médias. Il en va de même pour l'intelligence artificielle. Nous avons d'ailleurs lancé un appel à projets visant à soutenir des associations qui accompagnent les jeunes et développent des outils pour encourager l'utilisation raisonnée des différents médias.

Il me semble important que l'avancée technologique que représente l'intelligence artificielle soit encadrée par un cadre juridique, et ce, afin d'éviter tout abus et d'assurer la protection des individus. Une telle législation devra bien évidemment porter une attention particulière à la protection des jeunes. L'accompagnement devra aussi en être un pilier fort, afin de saisir les opportunités présentées par cette innovation technologique.

Je tiens à saluer le travail de mon collègue du gouvernement fédéral, Mathieu Michel, ainsi que celui du Parlement européen. Leurs travaux ont pour but de nous doter d'un cadre juridique qui permettra à la fois d'encadrer l'intelligence artificielle et d'en tirer profit.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Madame la Ministre, cette nouvelle technologie démontre qu'il est urgent de légiférer. Comme vous l'avez dit, il faut aussi agir au niveau européen pour que la législation ait un poids plus important. Je salue votre concertation avec votre collègue du gouvernement fédéral. La problématique est transversale et tous les niveaux de pouvoir doivent travailler de concert.

L'intelligence artificielle est une nouvelle technologie qui interpelle énormément. À la suite de la pandémie de la Covid-19, les jeunes sont un public fragile sur le plan de la santé mentale. Il est donc vraiment urgent de légiférer en la matière.

1.35 Question de M. Pierre-Yves Lux, intitulée «Avant-projet de décret portant diverses dispositions relatives à la gouvernance et à l'encadrement dans le secteur de la jeunesse – seconde mise à jour»

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Madame la Ministre, lors de notre dernier échange au sujet de votre avant-projet de décret relatif à la gouvernance et à l'encadrement dans le secteur de la jeunesse, vous avez précisé que les avis des Commissions consultatives des maisons et centres de jeunes (CCMCJ) et des organisations de jeunesse (CCOJ) devaient vous parvenir dans les trois mois suivants la formulation de la demande, soit pour le 23 mars de cette année. Vous les avez donc reçus

entre-temps. Par ailleurs, vous deviez également recevoir l'avis sur l'avant-projet de décret, qui est actuellement disponible sur internet.

Je souhaite donc faire le point sur ce dossier et, plus spécifiquement, ces avis de la CCMCJ et de la CCOJ. Confirmez-vous que vous avez bien reçu les avis sectoriels? Le cas échéant, quel en est le contenu? Quelle est votre analyse à leur sujet? Sont-ils conformes au climat serein et constructif des rencontres organisées par votre cabinet avec les représentants sectoriels afin de «construire ensemble le texte et les arrêtés d'exécution»?

Avez-vous reçu l'avis sur l'avant-projet de décret? Le cas échéant, quel en est le contenu? Quels ont été les textes sur lesquels l'avis de l'avant-projet de décret a été demandé? S'agit-il uniquement de l'avant-projet de décret tel qu'il a été approuvé en première lecture ou d'autres documents étaient-ils joints? Quelles informations complémentaires vous ont été demandées?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, avant de répondre à vos questions, permettez-moi de vous informer que, le 28 avril dernier, le gouvernement a adopté en deuxième lecture l'avant-projet de décret portant diverses mesures relatives à la bonne gouvernance et à la qualité de l'encadrement en matière de jeunesse. Comme le prévoit la procédure, le texte a été envoyé au Conseil d'État pour avis. Je vous confirme la bonne réception, le 22 mars dernier, de l'avis conjoint de la CCOJ et de la CCMCJ.

Les commissions consultatives ont rendu un avis sur le texte initialement adopté en décembre 2022 en première lecture. À la suite des discussions et négociations, ce texte a évolué et reprend pour partie les éléments relevés par le secteur de la jeunesse. J'en veux pour preuve la modification de certains articles du dispositif, comme la double signature, qui a été supprimée au profit d'un nouveau dispositif proposé par le secteur lors d'une concertation. Sur la base du texte de l'avant-projet de décret précité, les associations seront tenues de déterminer la personne – ou les personnes – responsable pour les étapes entourant l'engagement d'une dépense, à savoir les processus de décision, de validation, de paiement et d'écriture comptable. Chaque association déterminera, grâce à son organe d'administration, les modalités pratiques de ce processus interne de double validation et de contrôle des dépenses, que cela se fasse au cas par cas ou non. L'idée n'est évidemment pas de faire de la micro-gestion, mais de demander aux associations d'instaurer une procédure pour éviter qu'une seule personne valide les dépenses.

Nous avons également éclairé et rassuré le secteur sur certains points, notamment les conditions d'agrément comme fédération. L'article reprend désormais l'ensemble des missions existantes et en valorise certaines; il les précise, en particulier celles concernant l'information, la formation ou l'accompagnement.

En ce qui concerne la gestion d'ASBL et la comptabilité, les fédérations sont censées soutenir leurs membres de manière proactive pour ce qui relève de l'organisation des formations, de l'amélioration des pratiques ou de l'accompagnement d'associations qui rencontreraient des difficultés de gestion. Il ne s'agit pas de rajouter une mission spécifique aux fédérations, mais de leur demander de réaliser ce qu'elles font déjà très bien.

Je vous confirme que les concertations, qui se poursuivent, sont sereines et permettent à chacun d'exposer son point de vue.

Comme précisé précédemment, les concertations permettent de nourrir l'arrêté qui découlera de ces nouveaux dispositifs. L'actualité récente a rappelé l'importance de l'extrait de casier judiciaire au sein du secteur de la jeunesse et la pertinence de la mesure proposée. Vous avez vu récemment la condamnation d'un animateur.

Je pense aussi au message du papa de Julie Van Espen qui a été adressé à la presse, aux présidents de partis et aux ministres concernés. Le papa de Julie Van Espen, qui sera d'ailleurs bientôt auditionné à la Chambre, précise dans son message que les parents de la jeune étudiante notent un certain nombre de développements positifs comme la création de cinq centres de prises en charge, au niveau fédéral, des violences sexuelles au cours des trois dernières années ainsi que le début de la digitalisation de la justice. Les proches de la jeune femme se réjouissent également de la sensibilisation accrue aux comportements sexuellement transgressifs, notamment l'extension de l'extrait de casier judiciaire pour ceux qui travaillent avec des mineurs. Ils s'interrogent sur le fait que le secteur de l'aide à la jeunesse semble être une exception.

Ce 17 mai dernier, j'ai lu dans la presse qu'un chef scout de Bruxelles a été reconnu coupable de multiples agressions sexuelles, de détention et de diffusion d'images pédopornographiques, d'atteinte à l'intégrité sexuelle et d'incitation à la débauche. Cette personne avait été reconnue coupable de multiples agressions sexuelles sur les enfants entre 7 et 15 ans dont elle avait la charge. Ces faits se sont déroulés sur un temps long, entre 2015 et 2022.

Personne ne prétend que l'extrait de casier judiciaire dans le secteur de la jeunesse est une protection absolue, mais il s'agit d'une mesure de protection nouvelle et inexistante à ce jour pour des mineurs qui fréquentent des structures jeunesse. Je ne doute pas, au vu des deux exemples précités, que mon opinion sera partagée sur ce point.

L'avis de l'Autorité de protection des données (APD) rendu le 9 mars dernier portait uniquement sur le chapitre dédié au contrôle d'extrait du casier judiciaire, tel que visé à l'article 596, alinéa 2, du Code d'instruction criminelle, pour certains nouveaux collaborateurs des associations travaillant dans l'animation ou

l'encadrement de mineurs. L'APD examine les dispositions relatives au traitement des données personnelles et les autres dispositions du décret n'étaient pas concernées. L'APD a formulé plusieurs remarques pour apporter des clarifications et précisions sur les personnes concernées ainsi que sur le traitement et la conservation des données. Ces remarques techniques ont été suivies. L'APD recommande enfin que le contrôle d'extrait de casier judiciaire soit répété tous les deux ans à l'égard des collaborateurs engagés. Cependant, le gouvernement propose de fixer ce délai à trois ans, ce qui permet de suivre la remarque de l'APD et de mieux rencontrer le fonctionnement du secteur de la jeunesse.

Je pense que ce texte doit nous permettre d'encadrer au mieux nos jeunes sans jeter, à aucun moment, le discrédit sur le travail de grande qualité du secteur de la jeunesse. Nous sommes tous bien conscients ici que les problèmes qui ont pu être rencontrés représentent un très petit pourcentage.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre longue réponse.

Je suis sûr que certains éléments contenus dans ces avis ne seront pas seulement intégrés dans le futur décret, mais seront également pris en compte dans le cadre de la rédaction des arrêtés.

Il est quelque peu particulier que les commissions consultatives émettent un avis sur un texte qui n'a pas été validé en seconde lecture. Lors de cette seconde lecture, le gouvernement apporte encore de nombreux changements au texte.

En outre, l'avis rendu par la CCMCJ et la CCOJ traduit une ambiance qui semble loin d'être sereine. Les deux commissions s'opposent au contenu; elles critiquent la forme et la manière dont s'effectue la concertation. Je côtoie le secteur de la jeunesse depuis une quinzaine d'années et je n'ai jamais vu de telles difficultés relationnelles entre les représentants du secteur et leur ministre de tutelle. Dans leurs avis, les commissions demandent de pouvoir émettre un avis sur la dernière version du texte.

Compte tenu de la manière dont les choses se sont passées entre les représentants sectoriels et votre cabinet et compte tenu des évolutions qu'a connues le texte entre les première et deuxième lectures, il serait de bon aloi que vous leur permettiez de rendre un avis formel sur la version finale du texte, que le gouvernement valide en dernière lecture et présente ensuite au Parlement.

1.36 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Jeunes cherchent terrains pour camper»

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, les mouvements de jeunesse ne paniquent pas encore, mais ils sont inquiets quant à l'organisation de leur futur camp estival. Les lieux pouvant les accueillir sont de plus en plus rares et il semble qu'il y aura des déçus. La période de vacances est adaptée pour coller au mieux

au bien-être et aux rythmes des enfants. Les demandes en hausse, l'offre de lieux identique aux années précédentes, le besoin croissant des jeunes pour ce type d'activité à la sortie de la période de la Covid-19 ou encore les nombreux freins administratifs et logistiques participent à ce bouleversement de ce qui constitue une institution pour les adeptes du scoutisme. Depuis la fin du mois de mars, moment où elle a été portée à la connaissance de tout un chacun, cette situation est qualifiée d'urgente par plusieurs communes.

Les moyens de recherche de nouveaux endroits se multiplient également, à tel point qu'Instagram et Facebook sont devenus les moyens les plus populaires afin de pallier cette problématique: les plateformes virtuelles sont donc appelées à la rescousse de la plateforme de partage «Les Scouts». Aussi, à moins de deux mois du lancement de la saison, la question devient cruciale et se doit d'être abordée sous tous ses aspects. Je n'ai donc pas manqué d'interroger à ce sujet vos homologues, les ministres régionales wallonnes Valérie De Bue et Céline Tellier.

De son côté, Atouts Camps, des pages Facebook et des sites internet très actifs se sont fixé comme mission de classer, répertorier et créer du lien avec tous ces endroits de camp, aussi divers que possible. Ils sont soutenus par des organismes de tous types, des associations ou des personnes. Pouvez-vous faire un récapitulatif et établir un bilan de votre association avec eux? Pouvez-vous affirmer que cette collaboration est porteuse tant d'espoir que de plus-value et de solutions auprès des demandeurs et des éventuels loueurs d'espaces urbains ou campagnards? Quelle est votre stratégie afin de dénicher des endroits non encore exploités à des fins de campement? Quel accord avez-vous passé avec de nouveaux endroits? Comment en réalisez-vous la promotion et comment rassurez-vous les loueurs et les prêteurs?

À une époque où tout coûte de plus en plus cher et où les préoccupations environnementales ont un impact sur le portefeuille, quel est le bilan financier des prévisions des camps d'été? L'appel lancé au milieu du mois de mai concernant les prairies et les écoles donne-t-il déjà des résultats? Pouvons-nous estimer que c'est concluant?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le besoin accru d'endroits de camp, rendu encore plus aigu depuis la réforme des rythmes scolaires, fait bien évidemment partie de mes priorités. C'est la raison pour laquelle j'ai instauré, depuis 2022, deux mesures importantes pour répondre à la demande croissante des membres de mouvements locaux.

La première est un appel à projets visant à soutenir l'amélioration des infrastructures des groupes locaux pour l'accueil de séjours. Cet appel a permis de soutenir 56 projets en 2022. La période de dépôt pour cette année se clôture le 31 mai. Par conséquent, nous avons encore quelques jours devant nous. Au total, c'est une

enveloppe de 2 500 000 euros qui y aura été consacrée. La seconde mesure est une convention avec l'ASBL Atouts Camps dont les missions consistent principalement à mobiliser des moyens pour augmenter le nombre des endroits de camp, notamment en travaillant sur une décentralisation des camps vers des provinces parfois un peu moins populaires à cet effet et auxquelles on pense moins, comme le Brabant wallon ou le Hainaut.

Dans le cadre de cette convention, une vaste campagne de communication est en cours. Elle porte actuellement ses fruits. Elle vise les établissements scolaires, les agriculteurs qui peuvent mettre à disposition des prairies et les propriétaires tant de bâtiments que de prairies. Atouts Camps relaie également les informations en provenance des communes vers les fédérations des mouvements pour qu'elles puissent poursuivre ce travail de communication et de sensibilisation. En effet, de nombreuses communes disposent de bâtiments qui pourraient être mis à la disposition des camps. C'est d'ailleurs pour cette raison que je collabore avec l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) et l'Association des provinces wallonnes (APW) afin d'encourager la collaboration avec les pouvoirs locaux. J'ai aussi sollicité mon collègue Christophe Collignon, le ministre wallon des Pouvoirs locaux, qui nous a apporté un soutien précieux.

À ce jour, on peut souligner que 65 nouveaux endroits de camps ont été ouverts, dont 16 ont obtenu le label. Pour terminer, je souhaite rappeler qu'en 2021, un budget de 300 000 euros a aussi été dégagé pour l'achat de tentes pour les fédérations de mouvements de jeunesse. Toutes ces mesures et le travail acharné des fédérations de mouvements ont visiblement porté leurs fruits, car, à ce jour, il ne manque plus qu'une vingtaine d'endroits, alors qu'en février, c'était 424 endroits de camp qui devaient encore être trouvés. Par conséquent, je pense qu'il s'agit d'une réussite pour tous les acteurs qui ont œuvré à mes côtés pour trouver des solutions. Je tiens vraiment à remercier les gouverneurs et les bourgmestres qui ont été sollicités grâce à des réunions organisées sous les auspices du ministre-président, l'UVCW, la Fédération wallonne de l'agriculture (FWA) et, bien sûr, au premier chef, les mouvements de jeunesse. Il reste encore un peu de travail, mais je pense que nous y arriverons. Je ne cache pas ma satisfaction, compte tenu du chemin parcouru depuis l'accomplissement des premiers efforts.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses et tous les efforts qui ont été réalisés depuis quelques mois. On constate en effet que seuls vingt endroits doivent encore être trouvés pour être prêt lors des camps de vacances. Je vous félicite pour les collaborations que vous entretenez avec les différents acteurs de terrain. Je salue aussi la collaboration avec votre collègue wallon. Je me réjouis également de savoir que tous ces jeunes trouveront un endroit pour s'épanouir. C'est à mes yeux la chose la plus importante pour ces vacances d'été.

1.37 Question de M. André Antoine, intitulée « Implication des services de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la réussite du salon “Être jeune en BW” »

M. André Antoine (Les Engagés). – L’association Infor Jeunes ambitionne d’aider les jeunes à prendre conscience de leur environnement sur les plans social, culturel et économique et politique. Ce sont autant de facteurs socioculturels qui concernent tous les jeunes et qu’il faut aborder avec un esprit critique dès le plus jeune âge. En d’autres termes, l’association entend aider les jeunes à devenir des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires (CRACS). Reposant sur quinze centres d’information et fort de vingt permanences d’information jeunesse décentralisées, Infor Jeunes est présent partout en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le 19 avril, la section brabançonne de l’association a organisé le salon «Être jeune en BW» à l’Aula Magna de Louvain-la-Neuve. Des dizaines d’associations étaient présentes afin de répondre aux questions que se pose notre jeunesse, parfois incrédule, sur de nombreux thèmes: formation, travail, santé, sexualité, sport, culture, loisirs, logement... Parmi les participants de marque figuraient le réseau de santé mentale Archipel, le Centre culturel du Brabant wallon, le CPAS d’Ottignies-Louvain-la-Neuve, l’Agence de promotion immobilière du Brabant wallon (APIBW), la Maison Arc-en-Ciel du Brabant wallon, le Service Volontaire International et le Service d’information sur les études et les professions (SIEP).

Madame la Ministre, la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle participé à l’organisation de cet événement ou soutient-elle des manifestations similaires dans notre espace francophone? De quel soutien financier structurel Infor Jeunes bénéficie-t-il de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles? L’association bénéficie-t-elle aussi d’un soutien financier ponctuel pour l’organisation d’événements de ce type? Comment assurer une meilleure visibilité de cette association qui joue un rôle primordial dans l’accompagnement de la future génération, tant dans le choix et le parcours des études que dans l’apprentissage de la vie active d’adulte?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, le centre Infor Jeunes Brabant wallon et la fédération à laquelle il est affilié sont bien connus de mes services et reconnus pour leur travail de qualité en matière d’information des jeunes. C’est un centre que j’ai également eu le plaisir de visiter au début de la présente législature.

La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient les centres Infor Jeunes notamment par des subventions structurelles et ponctuelles. Annuellement, de nombreux salons destinés aux jeunes sont organisés sur le territoire de la Fédération, qu’ils soient portés par des centres d’information ou des organisations de jeunesse. Le centre bénéficie annuellement, par le biais de son agrément en tant que centre

d'information de jeunes, d'un montant structurel de 220 000 euros pour financer l'emploi et son fonctionnement. Comme tous les centres de jeunes agréés, il dispose de l'accès à de nombreux appels à projets ponctuels. Par ailleurs, nous soutenons l'organisation de cet événement par le biais de l'appel à projets «Bourse Info», grâce auquel Infor Jeunes a reçu 7 500 euros.

En ce qui concerne sa visibilité, l'association est répertoriée sur la cartographie du Service Jeunesse et est membre de la sous-commission de concertation sur l'information des jeunes. La fédération Infor Jeunes, quant à elle, est reprise sur le site www.oj.be.

M. André Antoine (Les Engagés). – Madame la Ministre, votre réponse me satisfait. Infor Jeunes bénéficie à la fois d'un financement structurel de 220 000 euros et de subventions ponctuelles pour l'organisation d'événements particuliers.

1.38 Question de M. Philippe Dodrimont, intitulée «Exclusion des athlètes russes et biélorusses des Jeux olympiques de Paris»

1.39 Question de M. André Antoine, intitulée «Position de la Fédération Wallonie-Bruxelles face à la participation ou non des athlètes russes à de grandes compétitions sportives internationales»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Philippe Dodrimont (MR). – À un an des Jeux olympiques (JO) de Paris, la question de la participation des athlètes russes et biélorusses ne semble pas avoir été tranchée par le Comité international olympique (CIO). Si, au début du mois de février, il était question d'une probable exclusion, les avis ont divergé lors d'une récente audition sur le sport, organisée par l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Au lieu d'une exclusion pure et simple, il a été proposé de prévoir une bannière neutre ou de refuser les hymnes.

Je comprends la préoccupation de ne pas pénaliser des sportifs sur seule base de leur nationalité à partir du moment où ils n'ont aucun lien avec les pouvoirs politiques en place. De son côté, l'Ukraine, victime d'une guerre effroyable, maintient sa demande d'une exclusion pure et simple des athlètes russes, se référant à une différence de traitement justifiée par un «objectif légitime de paix».

Face à ces positions divergentes, quelle est la position défendue par votre gouvernement? Je rappelle que la Fédération Wallonie-Bruxelles sera chargée de la compétence des Sports durant la présidence belge du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2024.

M. André Antoine (Les Engagés). – Le CIO a ouvert la voie à une réintégration des athlètes russes sans pour autant se déterminer définitivement à l'égard des Jeux olympiques de 2024. Ces sportifs russes et biélorusses pourraient pour le

moins participer aux compétitions internationales sous bannière neutre et à titre individuel.

Pour la ministre française des Sports, Amélie Oudéa-Castéra, il n'y a pas de solution pour un régime de neutralité viable s'agissant des sports d'équipe. Pour elle toujours, il ne pourrait y avoir aucune participation d'un athlète russe, même sous bannière neutre, qui aurait de près ou de loin soutenu l'invasion de la Russie en Ukraine. Quoiqu'il arrive, conclut-elle, « nous sommes face à un régime sans hymne et sans possibilité de porter un drapeau ». N'empêche, pour les hymnes, on comprend que la porte reste ouverte pour les sportifs considérés individuellement.

La polémique est pourtant loin d'être close. Ce 10 mars dernier, la Fédération internationale d'escrime (FIE) a devancé le CIO en se prononçant à 65 % en faveur d'une réintégration des Russes et Biélorusses sous bannière neutre, mais aussi pour les équipes. À quoi la fédération polonaise a rétorqué qu'elle ne permettrait pas aux athlètes russes de participer à la prochaine épreuve de coupe du monde prévue à Poznan. Les fédérations allemande et danoise ont également fait le choix de ne pas accueillir d'épreuve prévue au calendrier mondial. Il est vrai que la FIE a été présidée par l'oligarque russe Alicher Ousmanov, de 2008 à 2022. Il y a investi des millions d'euros.

De son côté, la Fédération internationale de triathlon vient d'annoncer sa décision de réintégrer les sportifs russes et biélorusses, interdits de compétitions depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Comme l'a déjà dit M. Dodrimont, le gouvernement ukrainien, lui, a rappelé son interdiction de voir participer des athlètes ukrainiens aux épreuves de qualification pour les JO de Paris 2024 s'ils doivent affronter des athlètes russes ou bénéficiant d'un passeport russe!

Face à ces positions divergentes et parfois incompréhensibles, quelle est l'attitude de votre gouvernement quant à la participation d'athlètes russes dissimulés ou non? Avez-vous eu une concertation à ce propos avec vos homologues belges et avec le Comité olympique et interfédéral belge (COIB) afin d'adopter une position commune? Si oui, quelle est-elle?

Dans le courant du premier semestre 2024, la Fédération Wallonie-Bruxelles a un rôle particulier à jouer au sein du Conseil de l'Union européenne. À ce propos, j'imagine que vous prendrez, à la veille des JO de Paris, un certain nombre d'initiatives. J'aimerais les connaître et je souhaiterais voir surtout avec vous dans quel sens vous allez agir. Avouons que nous éprouvons des difficultés à admettre la participation d'athlètes russes, alors que, dans le même temps, nous déployons un boycott économique et diplomatique à l'égard de la Russie. Le G7 vient encore d'appeler à des sanctions supplémentaires à l'encontre de la Russie.

Je m'interroge: le sport doit-il être exempté de ce mouvement de protestation ou ne doit-il pas, au contraire, y prendre sa part? Il faut savoir que le sport a un retentissement extrêmement important dans la population russe. Il peut donc

participer à une réaction de la part de cette population vis-à-vis de ses dirigeants. Je serais donc très heureux d'entendre votre avis et de connaître les initiatives que vous comptez prendre dans les prochains mois.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La Belgique, dans le cadre de l'Union européenne, a adopté une série de sanctions visant la Russie. À ces décisions étatiques sont venues s'ajouter des mesures émanant de fédérations internationales, comme la Fédération internationale de basket-ball (FIBA). Cette dernière a décidé d'exclure la Russie des qualifications olympiques. La convergence de ces actions vise à témoigner du refus de voir les efforts diplomatiques réduits à néant par des opérations militaires, mais aussi de forcer le pouvoir russe à revoir ses options face aux conséquences économiques et sociales de ces mesures.

Les instances sportives internationales ne peuvent rester sur le banc de touche. Certes, un boycott, y compris sportif, ne résout pas à lui seul les problématiques politiques, mais ces décisions traduisent aussi une matérialisation concrète de l'isolement international de la Russie. La position de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'inscrit dans le cadre d'un dialogue intrabelge.

Le 20 février 2023, la Belgique a signé une déclaration, lancée par la Grande-Bretagne, sur la guerre de la Russie contre l'Ukraine et le sport international. Cette déclaration a été soutenue par 35 pays, dont 25 États membres de l'Union européenne. Ce texte réaffirme les positions adoptées aux mois de mars et de juillet 2022. Les signataires considèrent que le retour des athlètes russes et biélorusses aux compétitions, envisagé par le CIO, soulève de nombreuses préoccupations, notamment en raison de la détérioration de la situation en Ukraine et donc de l'impérieuse nécessité à rester solidaires vis-à-vis des athlètes ukrainiens. Les signataires estiment que, à ce stade, il n'y a pas lieu de s'écarter du régime d'exclusion des athlètes russes et biélorusses, établi par le CIO dans sa déclaration de février 2022.

La déclaration signée par la Belgique rappelle que les signataires n'ont jamais été dans une approche discriminante basée sur la nationalité, mais que le modèle de neutralité proposé par le CIO laisse apparaître des lacunes dues notamment aux fortes interactions entre la politique et le sport en Russie et en Biélorussie. De nouvelles initiatives devraient être prises prochainement.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Madame la Ministre, je suis étonné de la diversité des positions prises par les différentes fédérations sportives. Il n'existe pas, à ce jour, d'unanimité sur la position à prendre dans le domaine sportif.

Comme vous le précisez, il faut suivre l'évolution de la position de chaque partie et rester attentif aux conséquences qu'une décision sportive, à ce haut niveau de

médiatisation, peut générer sur le plan politique. Il faut aussi plaider pour plus de cohérence. Je ne peux pas imaginer que deux des pays concernés, l'Ukraine et la Russie, puissent s'affronter dans une discipline sportive. Il ne faut pas sous-estimer le ressenti négatif que cette confrontation pourrait avoir dans chaque population.

M. André Antoine (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir fait état de l'opinion de la majorité des pays de l'Union européenne et de votre solidarité à son égard. C'est fort bien. Néanmoins je reste un peu sur ma faim. Mais peut-être est-ce prématuré? Je m'interroge sur les initiatives que vous serez amenée à prendre lors de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne. J'ai le sentiment que la situation se dégradera au vu des différentes positions adoptées sur le plan tant sportif que politique. Il faudra faire un arbitrage et adopter une position unique que j'espère courageuse. Je ne peux pas imaginer que le sport s'émancipe de toutes considérations d'ordre politique, militaire ou pacifique.

1.40 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Reconnaissance du snooker par l'ADEPS»

1.41 Question de M. Pierre Kompany, intitulée «Développement du snooker en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Thierry Witsel (PS). – Auparavant, nous avons Remco Evenepoel; désormais, nous avons aussi Luca Brecel. Le Limbourgeois a placé la Belgique sur la carte du snooker en devenant le premier champion du monde de cette discipline à être issu du «continent». Avant lui, seuls des Britanniques avaient été sacrés. C'est un sacre historique pour le billard belge à l'issue d'une semaine de rêve lors de laquelle Brecel a défait les plus grands noms du snooker, comme O'Sullivan et Selby.

Madame la Ministre, cette victoire a mis sous le feu des projecteurs une discipline peu connue et pas reconnue, du moins en Wallonie. Si le snooker est reconnu comme sport en Flandre, il ne l'est pas encore du côté francophone. Combien de membres compte la fédération francophone de snooker? Qu'en est-il en Flandre? Une demande de reconnaissance a-t-elle été enregistrée par vos services? La victoire de Luca Brecel pourrait-elle accélérer cette demande?

M. Pierre Kompany (Les Engagés). – C'est historique! Luca Brecel a remporté son premier titre de champion du monde de snooker. La Belgique vient de frapper les esprits sportifs à la suite de la performance du nouveau champion du monde et premier citoyen non originaire du Commonwealth à remporter le trophée. Brecel est devenu le deuxième joueur mondial grâce à son titre, qui lui a rapporté 564 500 euros. Il est vraisemblable que cette victoire mobilise et attire un certain

nombre de nouveaux pratiquants en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette actualité est l'occasion de faire le point sur le développement de la pratique du snooker chez nous.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cet exploit sportif? Comment le snooker est-il représenté au sein de la Communauté française? Existe-t-il une fédération, des clubs et des adhérents reconnus? De quelles informations disposez-vous? Des financements sont-ils prévus pour le développement de la discipline? Si oui, à quels montants s'élèvent-ils? Une fédération pourrait-elle obtenir une reconnaissance officielle? Sous quelles conditions? Votre cabinet peut-il prendre l'initiative à ce sujet? Dans l'affirmative, de quelle manière?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le titre de champion du monde de notre compatriote Luca Brecel constitue une formidable vitrine pour les adeptes du snooker, qu'il ne faut pas confondre avec le billard, qui est le terme générique couvrant plusieurs disciplines.

Par ailleurs, la Région wallonne peut se flatter de compter à Péruwelz une société qui est le leader mondial pour les boules de billard et de snooker. À ce jour, il existe deux fédérations belges de snooker, dont la *Belgium Billiards & Snooker Association* (BBSA), qui est la coupole nationale reconnue par le Comité olympique et interfédéral belge (COIB). La *Vlaamse Snooker Federatie* est, quant à elle, reconnue par *Sport Vlaanderen*, mais ne reçoit aucune subvention. Cette ligue constitue une forme de coupole des comités régionaux flamands alliés à la BBSA.

Du côté francophone, il existe six clubs dans la province de Hainaut et deux clubs dans la province de Liège. On compte une centaine d'affiliés, contre un peu moins de 2 000 affiliés du côté néerlandophone. Aucune demande de reconnaissance pour une fédération francophone de snooker n'a été déposée auprès de mon administration. Une telle initiative doit provenir d'une association qui devra alors répondre aux conditions fixées dans le décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française.

M. Thierry Witsel (PS). – Comme l'a dit mon collègue, Luca Brecel passera de la dixième à la deuxième place mondiale en tant que joueur de snooker professionnel. Il y a environ trente ans, la discipline comptait entre 150 et 200 clubs et 10 000 affiliés. Aujourd'hui, il n'existe plus que 60 clubs et 2 000 affiliés. Cela signifie que ce sport est en perte de vitesse. Le snooker est longtemps passé pour un sport de café. Aujourd'hui, j'espère que la victoire de Luca Brecel améliorera l'image de la discipline et que celle-ci pourra se développer et introduire, un jour, une demande de reconnaissance officielle, en respectant les conditions nécessaires. J'espère que le snooker retrouvera son titre de noblesse.

M. Pierre Kompany (Les Engagés). – Madame la Ministre, le snooker et le billard sont effectivement des sports qui se jouent sur des tables aux dimensions différentes. Je serais heureux d'apprendre que vous avez pris des initiatives pour donner une image positive au snooker à la suite de la victoire du Luca Brecel. Profitez du fait que ce joueur belge ait mis un coup de projecteur sur ce sport, et sur notre pays. J'espère qu'à l'avenir, vous ferez la promotion d'un sport qui vient de nous donner beaucoup de satisfaction.

1.42 Question de M. Philippe Dodrimont, intitulée «Bilan des stages de printemps pour le secteur sportif»

M. Philippe Dodrimont (MR). – Durant les deux semaines du congé de printemps, malgré la météo peu agréable, certains jeunes ont eu l'occasion de pratiquer un sport. La découverte est précisément l'une des finalités des stages sportifs, qu'ils soient organisés dans les centres ADEPS ou dans les clubs. C'est essentiel pour de nombreux jeunes bruxellois et wallons qui ne pratiquent pas régulièrement une activité sportive. Cette année, la réforme des rythmes scolaires a obligé les organisateurs de stages, qui comptaient sur l'appui des étudiants de l'enseignement supérieur, à devoir composer différemment.

Madame la Ministre, quel est le bilan des stages proposés par les centres ADEPS, notamment leurs taux d'occupation et leurs taux d'encadrement des moniteurs? Quelles sont les activités qui ont rencontré le plus de succès? Des difficultés organisationnelles ont-elles été relevées par rapport aux années précédentes? Avez-vous eu des retours d'expérience de la part des fédérations et des clubs au sujet de l'organisation de stages sportifs pour le congé de printemps?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – À ce jour, mon administration n'a pas reçu de retours d'expérience de la part des fédérations et associations sportives reconnues ou des clubs affiliés.

En ce qui concerne l'offre de stages ADEPS pour la période du 1^{er} au 12 mai 2023, 3 492 places étaient disponibles et 3 131 ont été occupées, soit un taux d'occupation de 89 %. Cela constitue une preuve chiffrée de la qualité de l'offre et de son adéquation avec les attentes de la population. Concernant les publics, 70 % des places occupées l'étaient par des enfants de moins de 12 ans et 20 % par des plus de 12 ans; les 10 % restants représentent les places qui n'ont pas trouvé preneur.

Enfin, Monsieur le Député, je vous livre le top-3 des activités qui ont regroupé le plus d'inscrits: la première place revient aux stages multisports, qui ont attiré 565 personnes; les activités d'éveil et de motricité arrivent ensuite avec 371 inscrits; l'athlétisme clôture le podium avec 239 participants. Les équipes de l'ADEPS sont déjà mobilisées pour proposer, cet été, des stages de qualité pour le plus grand nombre.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Nous ne pouvons que nous réjouir de ce taux de participation important.

1.43 Question de M. Philippe Dodrimont, intitulée «Organisation du championnat féminin de foot par la Pro League»

M. Philippe Dodrimont (MR). – Ces dernières années, nous avons constaté une belle progression du football féminin grâce aux encouragements des différents niveaux de pouvoir, à l'investissement des clubs de football, mais aussi aux belles performances des *Red Flames*.

Une nouvelle étape dans la professionnalisation semble être franchie avec l'intégration du championnat féminin, la *Lotto Super League*, à la *Pro League* à partir de la saison prochaine. Dix clubs y participeront. L'ambition, dévoilée par le directeur général de la *Pro League*, serait d'augmenter la qualité des équipes féminines avec une compétition inspirante pour les filles évoluant dans les clubs. L'Union belge fixe la barre de 10 % de croissance annuelle du nombre de joueuses, qui se chiffre actuellement à 50 000. Cet objectif serait réalisé de concert avec l'Association des clubs francophones de football (ACFF) et *Voetbal Vlaanderen*.

Madame la Ministre, quelle est votre position concernant l'intégration du championnat féminin à la *Pro League*? Avez-vous eu des discussions avec l'ACFF à ce sujet? Quelles sont les conditions de participation à cette compétition? Comment va-t-elle s'organiser? Quels seront les impacts de cette intégration sur le football féminin amateur? Avez-vous eu des échos des clubs de football concernés? Cette question est d'autant plus symbolique que Pascale Van Damme est devenue la première femme à présider le conseil d'administration de l'Union belge. Nous nous réjouissons aussi de l'importante participation du public à la finale de la Coupe de Belgique féminine entre le Standard et Genk.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La *Pro League* regroupe actuellement le championnat de Belgique masculin professionnel; elle est donc la compétition de football la plus importante en Belgique. L'intégration du championnat de Belgique féminin, dénommé pour le moment *Super League*, démontre à quel point le football féminin se développe dans notre pays et dans le monde. D'ailleurs, de plus en plus de clubs professionnels exclusivement masculins investissent désormais dans le football féminin.

C'est l'Union royale belge des sociétés de football association (URBSFA) qui a décidé d'intégrer la *Super League* à la *Pro League* dans le cadre de sa liberté d'association. Bien que je soutienne cette décision, elle ne relève pas de la compétence des pouvoirs publics.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Ma question avait pour but avant tout de mettre en lumière le football féminin, auquel je vous sais sensible. J'espère que cette

nouvelle compétition sera ainsi promue, ce qui incitera les clubs à investir dans les équipes féminines. Même si elle progresse, l'offre n'est pas encore suffisante et force les jeunes filles à pratiquer le football dans des clubs parfois très éloignés de leur domicile. Je compte sur vous, Madame la Ministre, pour être particulièrement attentive au travail qu'il reste à mener sur le terrain.

1.44 Question de M. Pierre Kompany, intitulée «Nouveau cadre financier du football amateur»

M. Pierre Kompany (Les Engagés). – Madame la Ministre, un nouveau cadre financier instauré par l'Association des clubs francophones de football (ACFF) entrera en vigueur le 1^{er} juillet dans le monde du football amateur. Les dirigeants des clubs amateurs de notre pays peuvent désormais s'appuyer sur un cadre financier devant les aider à gérer le défraiement des joueurs avec un plafond de 4 500 euros imposables d'indemnités par saison, et ce, par paiements bancaires uniquement.

Les fédérations de football et les clubs du pays souhaitent mettre un terme à des années d'incertitudes juridiques en matière de cotisations sociales pour les clubs amateurs. Ce cadre financier a pour objectif de mettre sur pied un *business model* durable qui devrait permettre d'accorder plus de chances de réussite aux jeunes de nos clubs et de jouer un rôle social et sociétal plus important. Cette nouvelle approche financière doit garantir un meilleur équilibre entre les 2 500 clubs amateurs du pays et rendre au football amateur une certaine crédibilité en matière économique et fiscale. Les clubs ont jusqu'au 28 février 2024 pour adapter leur gestion financière à cette nouvelle réglementation budgétaire.

Madame la Ministre, avez-vous été associée à l'instauration de ce nouveau cadre financier du football amateur établi par l'Union belge de football, l'ACFF et *Voetbal Vlaanderen*? Dans l'affirmative, à quelles actions avez-vous été associée, ainsi que votre cabinet? Pouvez-vous faire un état des lieux de ce nouveau cadre? Quelles sont les prochaines étapes pour assurer cette mise en œuvre? Enfin, est-ce là l'avènement d'un cadre financier plus viable et rentable instaurant la fin de l'argent noir? Quelle est votre analyse? Quelle est la position de l'ACFF et des différents cabinets de consultance sur ce point en particulier?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – À l'instar des réflexions et des enquêtes menées pendant et après la Covid-19 sur le modèle économique des clubs sportifs, les fédérations des clubs de foot de Belgique avaient interrogé leurs clubs sur l'opportunité d'une réforme financière. L'attente était grande afin de consolider leur modèle économique, d'assurer la transparence de leur gestion et de pouvoir investir à long terme dans leur projet sportif et éducatif.

Cette réforme vise aussi à instaurer un lien de confiance entre les acteurs du foot et le SPF Finances à la suite de plusieurs contrôles délicats. À partir du 1^{er} juillet 2023, pour les joueurs amateurs qui perçoivent au maximum 4 500 euros par saison englobant l'éventuel salaire fixe, les primes et les défraiements, il n'y aura pas de cotisations sociales prélevées sur ce montant, mais bien un précompte professionnel. Pour les clubs qui souhaitent rémunérer leurs joueurs au-delà de ce montant, le règlement ONSS s'appliquera.

Ensuite, toujours à partir du 1^{er} juillet 2023, les transactions entre les clubs et les joueurs devront s'opérer exclusivement par virement bancaire au départ du compte des clubs concernés. Les clubs amateurs devront signer une convention avec leurs joueurs et ces conventions devront être enregistrées auprès de la Fédération. C'est une disposition qui permet de lutter contre l'argent noir et le blanchiment, mais aussi de garantir une forme d'équité sportive. Cette volonté de transparence va plus loin avec l'obligation, pour les clubs, d'inscrire leur budget sur une plateforme digitale. Les fédérations de foot belges mettront à la disposition des clubs le soutien nécessaire pour les accompagner dans ce processus, soutien indispensable pour leur pérennité, leur mission et pour le respect d'un cadre de bonne gouvernance.

M. Pierre Kompany (Les Engagés). – Madame la Ministre, j'entends bien qu'un effort particulier a été consenti pour parvenir à des solutions qui n'existaient pas par le passé.

Vous avez parlé de contrôles délicats, mais ils ne sont pas si délicats que cela.

On parle d'argent noir, mais je le qualifierais plutôt d'argent frauduleux. C'est de la fraude. Les gens qui y ont recours le font pour essayer de faire survivre leur club. Malheureusement, ce n'est pas la procédure idéale.

Vous avez dit que les fédérations avaient interrogé les clubs. À l'avenir, ces fédérations feraient peut-être mieux de s'adresser à vous puisque vous disposez de l'expertise nécessaire pour guider les personnes concernées.

Je vous remercie d'avance. Je sais que cette histoire d'argent frauduleux vous tient à cœur, comme à tous ceux qui ont pratiqué ce sport.

1.45 Question de M. Pierre Kompany, intitulée «Coupe du monde féminine 2027 – une candidature commune de la Belgique, de l'Allemagne et des Pays-Bas»

M. Pierre Kompany (Les Engagés). – À quelques mois du coup d'envoi de la neuvième Coupe du monde féminine de football en Australie et en Nouvelle-Zélande, les candidatures pour l'édition 2027 sont ouvertes. Fin avril, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique ont officiellement déclaré leur candidature pour l'organisation de cette Coupe du monde féminine. Cette candidature commune des trois pays est en préparation depuis 2020. Comme le rappelle le secrétaire général de la fédération allemande, le football féminin connaît actuellement un développement

fantastique dans le monde entier. Avec cette candidature commune, les trois pays veulent s'inscrire dans cette dynamique et marquer un nouveau point.

Madame la Ministre, avez-vous eu connaissance de cette candidature commune? Dans l'affirmative, avez-vous été associée au lancement du projet? Quelles actions avez-vous réalisées pour soutenir cette candidature? Des financements sont-ils prévus à cet effet? Enfin, cette actualité permet de faire le point sur l'évolution du football féminin en Fédération Wallonie-Bruxelles. Avez-vous constaté une croissance du nombre de footballeuses? Quels sont les derniers chiffres? Des campagnes et des événements sont-ils prévus pour participer à l'attractivité du football féminin? Quels sont les derniers événements auxquels vous avez été associée?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Alors que cet été, la neuvième édition de la Coupe du monde féminine de football se déroulera en Australie et en Nouvelle-Zélande, la Fédération internationale de football association (FIFA) a annoncé, le 24 avril dernier, avoir reçu quatre déclarations d'intérêt pour l'organisation de la Coupe du monde féminine de football en 2027.

La Belgique, conjointement avec l'Allemagne et les Pays-Bas, a déposé sa candidature pour l'organisation de ce tournoi. Mon cabinet est activement impliqué dans le lancement de ce projet depuis pratiquement une année. Diverses réunions ont été organisées avec des membres des cabinets ministériels concernés de chaque nation, ainsi qu'avec les fédérations de football de chacune d'entre elles, dans le but d'assurer une cohérence entre les exigences des pouvoirs publics et les aspirations des porteurs de projets qui – il convient de le rappeler – sont les fédérations de football.

Outre la candidature portée par l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas, d'autres, uniques, comme celles de l'Afrique du Sud et du Brésil, mais également conjointes, comme celle des États-Unis et du Mexique ont été déposées. La concurrence sera donc rude: les différentes candidatures représentent les différents continents, et toutes sont défendues par des nations historiquement reconnues pour leur apport au football, y compris sur le volet féminin. Si toutefois d'aventure notre candidature conjointe ne devait pas être retenue, elle servirait, à n'en pas douter, de levier pour la promotion du football féminin ainsi que de la pratique d'une activité physique et sportive au sein du public féminin, à l'instar de la récente intégration du championnat de D1 féminin dans le classement de la Pro League.

Au niveau de l'Association des clubs francophones de football (ACFF), la progression en termes d'affiliés est significative. En 2012, l'association recensait 5 697 joueuses, soit 4 % de son nombre total d'affiliés. En 2019, elles étaient 12 670, et au dernier recensement – datant du 31 décembre 2022 – l'association

comptabilisait 18 705 affiliées, soit près de 9 % du nombre total de footballeurs. Il est donc indéniable que la politique sportive – entre autres – de la Fédération Wallonie-Bruxelles porte ses fruits.

M. Pierre Kompany (Les Engagés). – Un travail sérieux est réalisé chez nous, et une candidature commune de trois pays compétents dans l'organisation du football nous offre de grandes chances de l'emporter. En effet, les candidatures de pays associés sont souvent favorisées. Madame la Ministre, votre cabinet porte le projet depuis un an et soutient ses acteurs. Vous êtes présente pour structurer les efforts. J'ai l'intime conviction que notre candidature est bien partie, eu égard aux pays qui la portent. Quatre autres pays sont intéressés, mais ils doivent se demander quand ils présenteront leur candidature et avec qui. Par ailleurs, Pascal Van Damme est la première femme assurant la présidence, certes intérimaire, de l'Union belge. La Belgique doit donc se présenter dans les meilleures conditions pour mettre en valeur nos joueuses. Je vous remercie pour les informations que vous avez données, et j'espère que votre cabinet sera très attentif, parce que l'Union belge et les associations ne sont pas les autorités du sport.

1.46 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Suivi de la situation de l'Association francophone de padel (AFP)»

M. Thierry Witsel (PS). – Dans «*La Dernière Heure*» du 5 mai dernier, un journaliste qualifiait de «surréaliste» la manière dont est géré le dossier relatif au padel. L'article indique implicitement que le Conseil supérieur des sports (CSS) a revu diamétralement sa position en faveur d'une reconnaissance de l'Association francophone de padel (AFP). Il indique également que vous ne favorisez ni l'Association francophone de tennis (AFT) ni l'AFP et que, après un passage du dossier au niveau du gouvernement, vous prendrez une attitude définitive sur la base des avis rendus par le Conseil d'État au mois de juin prochain. Selon vous, l'avis du CSS pourrait être vicié en raison de l'absence d'audition de l'AFT.

À la suite de cet article, la réplique de l'AFP ne s'est pas fait attendre. À l'issue de son audition par le CSS, elle a adressé sa réaction – complétée par le récit de certains rebondissements inattendus – à ses clubs affiliés. Ainsi, lors de l'audition induite par le recours, l'AFP a appris que son rapport d'activités n'avait jamais été transmis par l'autorité de tutelle au CSS, et ce, contrairement à celui de l'AFT. Il s'agit pourtant d'un document essentiel et prévu par voie décrétole pour analyser objectivement toutes les activités lors d'une demande de reconnaissance par une fédération. D'après une source disposant du procès-verbal du CSS du 9 novembre 2022, l'évaluateur désigné par l'ADEPS dans ce dossier aurait affirmé ne pas avoir reçu de consignes l'enjoignant à réaliser une évaluation de l'AFP de la part du cabinet de la ministre.

Madame la Ministre, ce dossier devient plus que nébuleux et nous vous demandons de nous informer des conclusions et des motifs qui auraient justifié le changement de position du CSS. Nous souhaitons en outre vous entendre sur les deux

situations évoquées. Par ailleurs, quel est l'agenda lié au dossier, notamment eu égard à son passage aux niveaux du Conseil d'État et du gouvernement, ainsi que vis-à-vis de l'avis définitif rendu à son sujet? Nous suivons l'évolution de ce dossier avec vous depuis le début et nous sommes conscients de sa complexité au vu des enjeux et de la sensibilité des deux fédérations. Néanmoins, nous soutenons qu'un arbitrage doit avoir lieu pour solutionner les choses avec dignité. Cet arbitrage ne peut se faire que sur une base juridique solide, seule manière de garantir un traitement égalitaire des deux parties en présence.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – L'article 14 de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 26 novembre 2020 fixant la procédure de reconnaissance et de classement du mouvement sportif organisé ainsi que le subventionnement pour le développement du sport de haut niveau et des formations de cadre prévoit que c'est le gouvernement qui statue sur les recours introduits par l'AFP et non la ministre compétente.

Comme l'avait fait précédemment l'AFT, l'AFP a introduit, le 15 février 2023, un recours devant le Conseil d'État concernant l'arrêté ministériel prévoyant l'intégration du padel au sein de l'AFT. Deux recours sont donc actuellement examinés par le Conseil d'État. Le 16 mai 2023, une audience a eu lieu sur le recours en suspension. L'AFT a fait acte d'intervention volontaire. Un débat juridique contradictoire a donc bien eu lieu entre l'AFP et l'AFT, ce qui n'avait pas été le cas devant le CSS. Le Conseil d'État devrait rendre son arrêt pour la mi-juin 2023. Sur la base de cet arrêt, le dossier sera ensuite soumis une nouvelle fois au gouvernement qui disposera ainsi de tous les éléments juridiques pour prendre une décision finale solide. Je rappelle pour conclure que je ne fais pas preuve de favoritisme dans ce dossier.

M. Thierry Witsel (PS). – J'espère que ce dossier connaîtra un dénouement heureux, tant pour les deux fédérations que pour toutes les personnes qui pratiquent le padel. Il faut trouver un juste milieu dans cette affaire qui traîne depuis déjà deux ans. J'attends avec impatience l'arrêt du Conseil d'État et j'espère que le gouvernement pourra ensuite trancher en toute connaissance de cause.

1.47 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Situation des clubs de Pepinster à la suite des inondations»

M. Thierry Witsel (PS). – Deux ans après les terribles inondations qui ont touché le Sud du pays, je suis toujours interpellé par des clubs sportifs qui subissent encore les conséquences de ce désastre climatique.

À Pepinster, dans la province de Liège, plusieurs clubs qui s'entraînaient au Hall Jean Simon ont été affectés par les inondations et la fermeture de cette salle. Si le club de football s'est totalement délocalisé, les autres sports ont été répartis

dans des salles aux quatre coins de la commune. Sont concernés les clubs de basket-ball, de gymnastique, de judo, de karaté, de boxe et de tennis. La situation de la commune est particulièrement alarmante au vu du nombre de clubs touchés. Ces longues années de réaménagement entraînent la mort de ceux-ci: ils ne peuvent plus obtenir de rentrées financières grâce à des événements, ils doivent louer des locaux communaux souvent non adaptés, ils ne savent plus stocker leur matériel...

J'ai appris récemment que la demande de rénovation du Hall Jean Simon avait été recalée. Je ne manquerai pas d'interroger le ministre wallon Adrien Dolimont afin de comprendre les raisons de ce refus.

Aujourd'hui, Madame la Ministre, je souhaite vous interroger quant à la survie de tous ces clubs. Quelles sont les aides allouées à ces clubs qui sont toujours en péril à la suite de la Covid-19 et des inondations? Vous ont-ils contactée? Ont-ils constaté une diminution de leur nombre d'affiliés depuis trois ans? Quelles solutions peuvent-elles être envisagées afin de sauver tous ces clubs touchés, plus particulièrement à Pepinster?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, votre question permet de mettre en lumière les services de proximité de l'ADEPS, à savoir les centres de conseil du sport (CCS) qui œuvrent au quotidien avec de multiples partenaires – les fédérations d'associations sportives reconnues, les clubs, les centres sportifs locaux, les établissements scolaires et les pouvoirs locaux – afin d'entretenir et de promouvoir une dynamique sportive sur tout le territoire de la Fédération.

Le CCS de Liège a joué son rôle, à l'instar des autres, dans le contexte de crise que les communes liégeoises ont traversé et que vous avez rappelé. L'équipe du centre s'est directement mobilisée pour venir en aide aux acteurs locaux afin de trouver des solutions et d'assurer des interactions et un accompagnement dans l'élaboration de leur dossier de demande de subvention. Chaque club a bénéficié d'un suivi spécifique. À ce jour, le centre constate une reprise globale des activités grâce, entre autres, à l'entraide des clubs sportifs locaux des communes voisines. Même en l'absence de chiffres individuels par club, le volume d'activités semble presque revenu à la normale. Fort heureusement, aucun club n'a disparu à la suite des inondations tragiques.

En province de liège, dix structures avaient introduit une demande d'aide pour le remplacement du matériel sportif détruit ou détérioré. Huit dossiers étaient éligibles et les bénéficiaires se sont réparti une somme de 93 778 euros. En globalisant les autres programmes de subvention, les montants qui ont été alloués depuis 2020 à des acteurs sportifs sur l'entité de Pepinster s'élèvent à 394 339 euros. Les chiffres ne tiennent pas compte des montants qui sont obtenus dans le cadre

des challenges comme «J'me bouge pour mon club!» ou des aides indirectes obtenues par le biais des fédérations ou des associations sportives de tutelle dans le cadre de l'enveloppe de 6 millions d'euros qui a été accordée au mois de février 2021.

Ces montants démontrent le soutien apporté aux opérateurs sportifs de l'entité de Pepinster. Si toutefois des structures devaient toujours vivre des difficultés, je leur conseille de contacter le CCS de Liège.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, j'ai énuméré plusieurs sports qui en grande difficulté à Pepinster, à savoir le basket-ball, la gymnastique, le judo, le karaté, la boxe et le tennis. Les clubs concernés ne trouvent pas de solutions pour en sortir. Je leur proposerai de se diriger vers le CCS de Liège, mais je ne suis pas convaincu que cela suffira. Ces clubs rencontrent aussi des difficultés avec les autorités communales. En tant que ministre des Sports, vous devez agir par rapport aux manquements constatés, sans quoi ces clubs risquent de mourir.

1.48 Question de M. John Beugnies, intitulée «Total sponsor des 20 km de Bruxelles»

M. John Beugnies (PTB). – Les 20 km de Bruxelles se sont imposés au fil des années comme un événement sportif majeur à Bruxelles et en Belgique. Chaque année, des dizaines de milliers de coureurs s'élancent dans les rues de la capitale. Comme l'année dernière, un des sponsors de l'événement fait tache: TotalEnergies. Ce superbe événement va malheureusement permettre à cette multinationale, qui a profité de la crise des prix de l'énergie et de la guerre en Ukraine pour s'enrichir davantage, de s'offrir une campagne de publicité et de *greenwashing*. TotalEnergies fait partie des entreprises qui ont, depuis les années 1970, activement dissimulé les effets des énergies fossiles sur le climat, retardant ainsi les mesures de transition absolument nécessaires pour préserver l'habitabilité de notre planète.

Nous connaissons aujourd'hui le basculement que risque de provoquer le changement climatique et nous connaissons les mesures à prendre pour lutter contre celui-ci et en limiter les effets. TotalEnergies continue, par contre, d'investir dans de nouveaux projets d'énergies fossiles, notamment en Afrique. Ses projets sont destructeurs sur les plans climatique, environnemental et humain. C'est pourquoi de nombreuses organisations et associations se mobilisent pour demander aux organisateurs des 20 km de Bruxelles de trouver d'autres sponsors. Selon Carine Thibaut, porte-parole de Greenpeace: «le groupe [TotalEnergies] n'a pas sa place dans des espaces culturels et sportifs tant qu'il n'a pas entamé de véritable transition.»

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette polémique? Avez-vous contacté les organisateurs des 20 km de Bruxelles? La Communauté française pourrait-elle venir suppléer l'apport financier de TotalEnergies? De quelle autre

manière la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait-elle apporter son aide afin d'éviter que l'événement ne soit utilisé pour la promotion d'une entreprise dont la responsabilité passée et présente dans le changement climatique n'est plus à prouver?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – L'organisation d'événements sportifs populaires nécessite la mobilisation de moyens humains et financiers. L'apport de partenariats privés est une bonne nouvelle pour un événement comme les 20 km de Bruxelles. Le choix des partenaires publicitaires relève des organisateurs. Mon équipe est en contact avec les organisateurs des 20 km de Bruxelles pour examiner un éventuel soutien financier, dans la limite des budgets disponibles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. John Beugnies (PTB). – Ce genre d'événements sportifs sont des vitrines pour les sponsors. Le manque de financement des 20 km de Bruxelles permet à TotalEnergies d'en profiter. La présence de cette entreprise parmi les sponsors est pourtant une insulte envers les scientifiques, les activistes et toutes les personnes qui luttent contre le changement climatique et ses conséquences. Le soutien financier de TotalEnergies s'élève à 50 000 euros. Comme le suggère Greenpeace, un tel montant devrait pouvoir être trouvé ailleurs, par des partenariats avec des entreprises locales ou durables, par exemple. C'est une bonne nouvelle d'entamer des discussions avec les organisateurs. J'espère que la Communauté française pourra apporter son soutien à cet événement.

1.49 Question de M. André Antoine, intitulée «Label ADEPS communes sportives»

M. André Antoine (Les Engagés). – La nouvelle édition de l'appel à candidatures a effectivement connu un succès avec près de 71 candidatures reçues. Cette année, 47 communes ont obtenu ou amélioré leur label, ce qui porte le total à 144 communes désormais labellisées en Fédération Wallonie-Bruxelles. Parmi les lauréates, 25 communes obtiennent le label pour la première fois, tandis que 11 améliorent leur score précédent et 11 ont conservé le même nombre d'étoiles décrochées les années précédentes. Au terme de la proclamation des résultats, il apparaît que pour les communes de moins de 10 000 habitants, c'est Tenneville qui obtient le meilleur résultat. En ce qui concerne les communes de 10 000 à 20 000 habitants, c'est Fléron, tandis que pour les communes de plus de 20 000 habitants, c'est Bruxelles qui l'emporte «haut la main».

Rappelons que cette opération ambitionne de mettre en valeur les communes qui mènent une politique de développement du sport, accessible à tous les citoyens, favorisant au passage le recours à la mobilité douce, un accès plus aisé aux sites sportifs, tout en valorisant leurs infrastructures sportives, tant intérieures qu'extérieures.

Madame la Ministre, quelle est votre analyse de ces résultats? Pouvez-vous nous rappeler quels sont les moyens dont bénéficieront les communes en fonction de leur résultat? Que comptez-vous mettre en œuvre lors du prochain appel à candidatures afin d'inciter d'autres communes à participer à cet élan sportif aussi durable sur le plan environnemental que prometteur sur le plan sportif?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Cent quarante-quatre communes sont désormais labellisées sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ceci démontre l'engagement des pouvoirs locaux à promouvoir l'activité physique et sportive, mais également à s'y investir toujours davantage.

J'ai eu le plaisir de le constater lors de la remise des labels durant le salon Municipalia ce jeudi 20 avril 2023. Le label n'offre aucune récompense ou compensation financière. Il vient valoriser le travail effectué au sein d'une commune. Ce label permet aussi aux communes de se comparer par rapport aux communes avoisinantes ou de caractéristiques similaires et ainsi de se fixer des objectifs nouveaux.

Un des buts de ce label est également de faciliter l'échange de bonnes pratiques. À cet égard, l'ADEPS publie sur son site une liste des idées innovantes qui doit être vue comme une source d'inspiration pour toujours mieux promouvoir le sport. Je rappelle que les pouvoirs locaux peuvent bénéficier d'un soutien dans le cadre du programme «action sportive locale» ou dans le cadre de la reconnaissance d'un centre sportif local (CSL) ou centre sportif local intégré (CSLI). Pour les éditions à venir, le succès de l'opération pourra très certainement convaincre de nouvelles communes d'y participer.

M. André Antoine (Les Engagés). – Madame la Ministre, je connais bien cette opération que j'apprécie énormément, mais je constate, ces dernières années, que trop souvent les mêmes communes y participent. Je ne sais pas pourquoi des communes ne s'intéressent pas à ce label et ne s'inscrivent dès lors pas à son processus d'attribution. Ce serait peut-être utile qu'une nouvelle opération de sensibilisation soit lancée via les centres de conseils du sport (CCS) pour amener davantage de communes à y participer. C'est une opération exceptionnelle de mobilisation des communes et des sportifs, comme vous et moi avons pu le constater par le passé.

1.50 Question de M. André Antoine, intitulée «Lutte contre le dopage dans le cyclisme»

M. André Antoine (Les Engagés). – La directrice générale de l'Union cycliste internationale (UCI), Mme Amina Lanaya, vient de lancer un pavé dans la marre du monde de la petite reine. Souhaitant montrer l'extrême détermination de

l'UCI à lutter contre le dopage, la Française souhaite recourir à des méthodes habituellement utilisées par la police: «Je suis peut-être extrême dans ma façon de penser, mais je crois qu'il faut infiltrer. Infiltrer le peloton, infiltrer certaines équipes, payer des indics», a-t-elle lancé à la presse internationale. Les propos ont évidemment été très mal accueillis par Gianni Bugno, le président de l'association Cyclistes professionnels associés (CPA), principal syndicat des coureurs professionnels, qui considère qu'ils mettent un sérieux point d'interrogation sur tout le système, comme il l'a précisé à la «*Gazzetta dello Sport*» très récemment.

Plus près de nous, le bicarbonate de soude est présenté comme un «carburant magique» pour les cyclistes par les uns et comme un «pur fantasme» pour les autres! Il n'empêche, d'aucuns n'hésitent pas à relever que l'équipe Jumbo-Visma est la formation qui a le plus gagné d'épreuves depuis le début de la saison. Rappelons qu'il s'agit de la formation de Wout Van Aert, Jonas Vingegaard, Primoz Roglic ou encore du Français Christophe Laporte. De surcroît, l'équipe elle-même a confirmé que ses coureurs consommaient un gel à base de bicarbonate de soude. La machine à fantasmes s'est alors emballée comme jamais, d'autant plus que ce produit, vieux comme le monde, est utilisé par plusieurs équipes depuis le Tour de France 2021. Le *Bicarb System* serait très riche en glucides, mais sans effets indésirables, puisqu'il encapsulerait de fortes concentrations de sucre dans des hydrogels issus d'un dérivé d'algues.

Madame la Ministre, avec vos services, avez-vous procédé à une analyse scientifique de cette substance? Quelle est votre appréciation de son usage vis-à-vis tant de la santé des coureurs que de la régularité des épreuves où il est consommé?

Par ailleurs, comment réagissez-vous aux propos de la directrice générale de l'UCI? Partagez-vous son constat d'une lutte encore trop inefficace dans les pelotons cyclistes? Dans l'affirmative, quelles mesures préconisez-vous pour tendre vers un cyclisme sans dopage? Quelles sont les actions entreprises en Fédération Wallonie-Bruxelles? Disposez-vous au passage de suffisamment de contrôleurs, alors que les Jeux olympiques de Paris sont toujours désespérément à la recherche de contrôleurs pour assurer de telles missions?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Pour rappel, conformément au décret du 14 juillet 2021 relatif à la lutte contre le dopage et à sa prévention, l'Organisation nationale antidopage (ONAD) dispose d'une entière autonomie opérationnelle par rapport au programme anti-dopage qu'elle mène, que ce soit pour les contrôles, l'éducation anti-dopage ou encore sa communication. L'ONAD rappelle que le bicarbonate de soude ne fait, en aucun cas, partie de la liste des substances interdites. À partir de là, il peut effectivement y avoir de la spéculation, de la jalousie, ou même les deux entremêlées. Cependant, jusqu'à preuve du contraire, il n'y a rien de répréhensible. De manière

logique, l'absence d'interdiction formelle entraîne *de facto* une autorisation naturelle. Il convient, bien sûr, de rester attentif dans les prochains mois à l'attitude que pourra prendre l'Agence mondiale antidopage (AMA) à ce sujet, mais pour le moment, il y n'a réglementairement et dans les faits pas à en dire davantage.

En ce qui concerne les propos de la directrice de l'UCI, je lui en laisse la responsabilité. Néanmoins, la mesure première préconisée par l'ONAD pour lutter plus efficacement contre le dopage, pas seulement dans le cyclisme, mais dans toutes les disciplines sportives, j'insiste, c'est le déploiement continu et renforcé du programme de prévention et d'éducation. Les effets sont attendus, certes, à moyen ou à long termes, mais il s'agit probablement de l'investissement le plus efficace pour faire en sorte que les jeunes sportifs prennent les bonnes décisions au bon moment et pour changer les mentalités et les comportements de manière positive et préventive.

En ce sens, comme je l'ai dit lors de la dernière réunion de notre commission en réponse à une question de M. Dodrimont, je salue à nouveau le projet «*I Value Sport*» qui est soutenu par le programme «Erasmus+» et auquel l'ONAD est partie prenante. Ce projet consiste à promouvoir et à inculquer cinq valeurs sportives universelles auprès des élèves âgés de 6 à 14 ans dans les écoles. Ces valeurs sont le respect, l'honnêteté, le *fair-play*, la compassion et la responsabilité. Il s'agit d'inculquer ces valeurs, puis de les décliner par tranche d'âge autour d'activités ludiques.

À côté de cet axe préventif, qui est la solution à moyen et à long termes, les moyens répressifs sont également plus étendus qu'ils ne l'étaient il y a encore huit ans. En effet, les organisations anti-dopage disposent désormais, en vertu du Code mondial antidopage et de leurs règles internes, d'un pouvoir accru pour mener des enquêtes. Ces dernières peuvent aussi être menées avec la police quand les faits concernés sont pénalement punissables, ce qui est, par exemple, le cas du trafic de substances interdites.

L'ONAD dispose également de ce pouvoir d'enquête, tous sports confondus, et pas seulement donc pour le cyclisme. Une des composantes de ce pouvoir d'enquête est la collecte et le traitement d'informations anti-dopage utiles. Le recueillement de ces informations est facilité grâce au système de signalement de l'ONAD, lequel est accessible sur son site internet. Les personnes qui sont témoins ou même victimes de faits de dopage peuvent apporter, de manière anonyme ou non, des informations dans un but d'équité et d'égalité des chances entre les participants. Les informations sont vérifiées par les agents de l'ONAD chargés des enquêtes. Elles peuvent mener à des contrôles ciblés ou à l'ouverture d'enquêtes plus formelles. L'outil, qui est assez récent, donne de bons résultats, surtout pour cibler des contrôles ou notamment quand les informations sont précises.

Toutefois, toute information communiquée à d'autres fins que la lutte contre le dopage peut faire l'objet, dans l'autre sens, d'une enquête pour une possible falsification, entendue comme toute conduite intentionnelle qui altère le processus de contrôle du dopage, mais sans relever par ailleurs de la définition des méthodes interdites. C'est une nécessité pour éviter de possibles abus.

Pour le personnel, je serai attentive aux éventuels besoins de l'ONAD afin de maintenir la qualité de son travail actuel.

1.51 Question de M. André Antoine, intitulée «Participation et promotion des gymnastes francophones aux Mondiaux de gymnastique 2023 à Anvers»

M. André Antoine (Les Engagés). – Heureuse nouvelle pour la gymnastique belge. En effet, Maxime Gentges a récemment été médaillé d'argent au cheval d'arçons aux championnats d'Europe de gymnastique artistique d'Antalya. C'est l'occasion pour moi de vous interroger sur les Mondiaux de gymnastique 2023 qui se dérouleront du 29 septembre au 8 octobre au Sportpaleis à Anvers. C'est la quatrième fois que la Belgique accueillera les Mondiaux de gymnastique. Anvers avait déjà été le théâtre de l'événement en 1903, pour la première édition, et en 2013, pour la 44^e édition.

La Belgique a pris la septième place en finale du concours général dames des championnats d'Europe de gymnastique artistique d'Antalya, se qualifiant ainsi pour les championnats du monde. L'équipe masculine belge, composée de Maxime Gentges, Victor Martinez, Takumi Onoshima, Luka Van den Keybus, Noah Kuvita et Glen Cuyle, a réalisé un score total de 243 128 points pour prendre la huitième place et valider son billet pour les Mondiaux d'Anvers. Avouons que c'est une grande première pour notre pays en gymnastique.

Madame la Ministre, c'est aussi l'occasion pour moi de vous interroger sur la Fédération francophone de gymnastique et de fitness (FfG) qui compte six disciplines gymniques compétitives: la gymnastique artistique féminine et masculine, la gymnastique rythmique, le trampoline, le *tumbling* et la gymnastique acrobatique. L'atout majeur de la FfG réside indiscutablement dans son centre de haut niveau de Mons qui peut accueillir les gymnastes à partir de dix ans en internat ou en externat, mais seulement sur la base de sélections éprouvées.

Quels sont moyens pluriannuels humains, techniques et financiers que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles mettra à la disposition de notre ambitieuse FfG pour développer ses disciplines pour le grand public et pour permettre à nos meilleurs athlètes de briller lors de grands rendez-vous internationaux? Allez-vous financer une structure d'accueil, une espèce de maison des athlètes francophones, de leurs supporters, clubs et annonceurs réguliers au sein de l'organisation anversoise, de quoi assurer une présence francophone de la gymnastique en marge de ce prestigieux événement et de promouvoir cette discipline dans le Sud de notre pays?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Grâce à un travail mené sur le long terme et à l'existence du centre de formation du centre sportif ADEPS de Mons, la partie francophone du pays pèse davantage dans les résultats internationaux obtenus par notre pays en gymnastique. Globalement, depuis 2019, la FfG a bénéficié d'un soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 5 002 360 euros, dont un peu plus de 1,7 million d'euros pour son plan programme sport de haut niveau qui concerne 25 jeunes talents, 4 espaces sportifs et 5 sportifs de haut niveau, dont un sous contrat, Maxime Gentges, médaillé d'argent aux championnats d'Europe.

Au 31 décembre 2022, la FfG comptait 210 clubs pour 30 715 affiliés, dont 25 445 femmes. L'initiative d'une maison francophone de la gymnastique lors des prochains championnats du monde de gymnastique artistique à Anvers doit venir d'une proposition de la FfG. À ce stade, aucun dossier n'a encore été déposé auprès de mes services. Je reste toutefois attentive à toute demande.

M. André Antoine (Les Engagés). – Je voulais mettre en exergue la réussite spectaculaire des gymnastes francophones qui dominent largement le palmarès, même en regard de leurs homologues flamands, et même si ce n'est pas le but, cela participe malgré tout à notre représentativité à un niveau international. Je voulais aussi saluer le travail du centre sportif ADEPS de Mons, comme vous l'avez fait, Madame la Ministre. J'espère que nous resterons fidèles aux objectifs extrêmement ambitieux de la FfG, et dans ce but, accordons-lui les moyens qu'elle mérite et qu'elle reçoit depuis de très nombreuses années. Je ne peux que la féliciter pour son dynamisme, et je crois que vous partagerez mon appréciation à son égard.

1.52 Question de M. André Antoine, intitulée «Préparation des athlètes francophones aux Jeux olympiques de 2024»

M. André Antoine (Les Engagés). – Entre le 26 juillet et le 11 août 2024, les Jeux olympiques (JO), le premier événement sportif mondial, se déroulera à Paris. Ces jeux d'été se dérouleront à quelques heures à peine de notre pays. Il y a fort à parier que des milliers de Belges, dont je fais partie, se déplaceront afin de soutenir nos sportifs, d'autant plus que les résultats de ces derniers tendent à s'améliorer au fur et à mesure des JO. En effet, lors des derniers JO d'hiver et d'été, nous avons obtenu six médailles en 2016, six médailles en 2018, sept médailles en 2020 et quatorze médailles en 2022. Avouons que pour un petit pays, ce n'est pas si mal. Au-delà même des médailles, nous enregistrons d'excellents résultats au niveau des huit premiers «performeurs».

Les différents centres ADEPS sont donc mobilisés depuis août 2022 jusqu'en juillet 2024 afin de préparer au mieux nos sportifs. Chaque centre a ses propres spécificités. Par exemple, dans le Brabant wallon, le complexe sportif de Blocry à

Louvain-la-Neuve accueille notamment les joueurs de tennis et les sportifs pratiquant l'athlétisme. Madame la Ministre, allez-vous renforcer les effectifs, si besoin, de nos centres ADEPS appelés à accueillir des sportifs de notre pays ou issus d'autres nations? Cela serait une belle reconnaissance de la dynamique sportive en Fédération Wallonie-Bruxelles. Avez-vous entrepris des démarches en ce sens pour multiplier des camps de base au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de consolider notre identité sportive?

Madame la Ministre, de quels soutiens d'encadrement et financiers peuvent encore bénéficier nos sportifs de haut niveau, notamment pour des stages de perfectionnement?

Par ailleurs, j'ai vu que le projet «Be Gold», réunissant les trois Communautés, la Loterie nationale et le Comité olympique et interfédéral belge (COIB) était poursuivi, puisque vous en avez prolongé les termes jusqu'en 2032. De quels moyens dispose-t-il au bénéfice de nos meilleurs athlètes?

Enfin, comptez-vous augmenter le nombre de contrats d'emploi dont bénéficient certains athlètes de haut niveau dans la perspective des prochains JO? Je considère que c'est probablement la meilleure formule pour consolider la reconnaissance de nos athlètes et leur permettre d'accéder à des performances au niveau international.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La Fédération Wallonie-Bruxelles investit massivement depuis plusieurs années dans la modernisation et davantage de confort pour les centres sportifs ADEPS afin notamment d'offrir à nos élites et à l'ensemble des sportifs un cadre propice à leur progression.

Pour preuve de notre engagement, dans l'optique des JO de Paris 2024, cinq sites en Fédération Wallonie-Bruxelles, dont trois au sein des centres, font partie intégrante de la *Team Belgium Base Camp*. Chaque site est spécifiquement dédié à certaines disciplines. La Fédération Wallonie-Bruxelles, en collaboration avec la Région wallonne, a également réalisé une brochure qui reprend l'ensemble de l'offre d'infrastructures *indoor* et *outdoor*, et d'hébergements dans les centres ADEPS d'Auderghem, principalement pour le hockey; de Loverval pour l'escalade, le tir à l'arc et les sports de combat; de Froidchapelle pour les sports nautiques, le triathlon et le judo; de Spa pour l'athlétisme, le football, le rugby et treize disciplines handisport; de Louvain-La-Neuve pour l'athlétisme et la gymnastique; et de Liège pour l'athlétisme, les sports de combat, le football, le handball, le rugby et le badminton.

En dehors de ces infrastructures, les moyens ont été injectés pour que les sportifs réalisent des performances. Par exemple, 41 fédérations disposent d'un plan-programme sport de haut niveau et se répartissent 12,4 millions d'euros. Un million est consacré annuellement à la formation des entraîneurs; 3,5 millions pour la détection des jeunes sportifs et le soutien à la labellisation des clubs; 541 000 euros pour la participation ou l'organisation de compétitions internationales; 700 000 euros sont dédiés au Centre d'aide à la performance sportives (CAPS), qui apporte son expertise scientifique et médicosportive; 78 sportifs bénéficient d'un contrat, soit douze de plus qu'en 2022; 2 004 sportifs bénéficient d'un statut qui offre l'accès à différentes aides, dont des bourses individuelles grâce à des plans-programmes à partir du statut d'espoir sportif; dix centres permanents de préparation physique; le service «Projet de vie» accompagne les sportifs dans leur double carrière; 500 000 euros annuels participent également au projet «Be Gold», en collaboration avec les autres Communautés, la Loterie nationale et le COIB. Enfin, 400 000 euros annuels visent à alimenter un compte bloqué permettant le financement des JO et des Jeux paralympiques. Tous ces efforts permettent d'espérer des performances lors de ces deux compétitions.

M. André Antoine (Les Engagés). – Madame la Ministre, je formule les mêmes espérances que vous. Étant donné que ces JO se dérouleront à quelques centaines de kilomètres, les retombées pour la Fédération Wallonie-Bruxelles seront considérables. J'espère qu'en collaboration avec la Région wallonne, vous entreprendrez des démarches pour accueillir les délégations étrangères, car nous avons les moyens de les héberger sportivement et humainement. Cela participerait à la renommée de notre Fédération à l'international.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Déclaration de Bruxelles Formation sur les équivalences de diplôme», de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «États des lieux de l'enquête sur le harcèlement dans l'enseignement supérieur», de M. Sadik Köksal, intitulée «Transfert des départements de la Haute École Galilée (HEG) à l'École pratique des hautes études commerciales (EPHEC)», de Mme Joëlle Kapompole, intitulée «Avis remis par la commission de planification de l'offre médicale concernant le nombre de numéros INAMI», de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Manifestation et revendications des étudiants étrangers non européens», de M. Mourad Sahli, intitulées «Difficultés rencontrées par les hôpitaux universitaires» et «Conclusions du colloque “*Les jeunes face au cyberharcèlement*”», de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Gestion des frais lors d'un placement au sein d'un hôpital», et de Mme Amandine Pavet, intitulée «Lutte contre le sexisme dans le sport», sont retirées.

Les questions orales à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, de Mme Joëlle Kapompole, intitulées «Étudiants et étudiantes parents» et «Répondre à l'anxiété croissante vécue par les jeunes étudiants et étudiantes», et de Mme Fatima Ahallouch, intitulée «Aide à la jeunesse: placement hospitalier faute de mieux», sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 18h50.*

VERSION PROVISOIRE